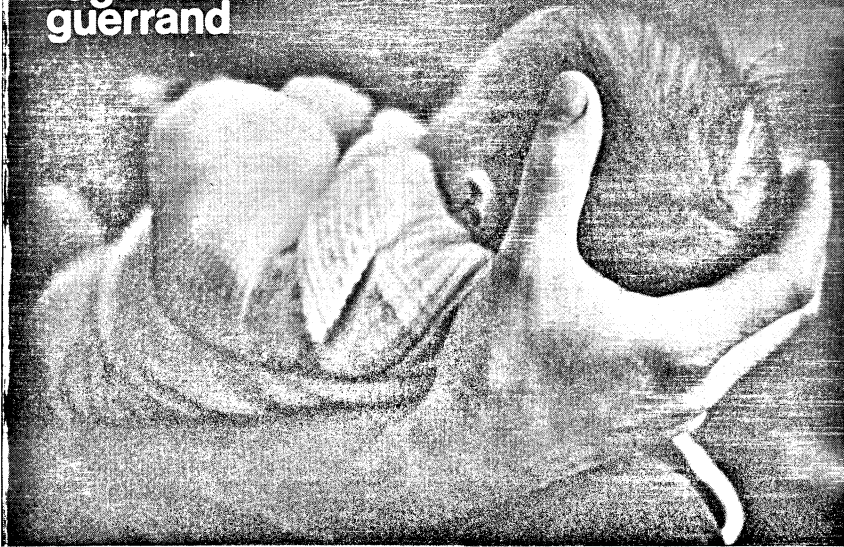


la libre maternité

roger-henri
guerrand



Le terrorisme antisexuel à la « Belle Epoque » - Un modèle d'innocence, la jeune fille bien élevée - Paul Robin lance le mouvement de la « génération consciente » - Après la loi de 1920 les « natalistes » traquent les partisans de la « libre maternité » - Vers la conscience sexuelle, de l'abbé Doms à Paul Chanson - Le Dr Weill-Hallé et le Planning Familial - La loi Neuwirth et la contraception

casterman
poche

via vie
affective
et sexuelle

DU MÊME AUTEUR

Mémoires du métro, La Table ronde, 1961.

La Conquête des vacances, Les Éditions ouvrières, 1963.

Le Prof ne rit pas, La Table ronde, 1964.

L'Art nouveau en Europe, Plon, 1965.

Les Origines du logement social en France, Les Éditions
ouvrières, 1966.

la libre
maternité
1896-1969

COLLECTION « VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE »
dirigée par Catherine Valabrègue

L'intérêt suscité par les problèmes touchant à la vie affective et sexuelle témoigne à la fois d'un besoin de réflexion à partir des données nouvelles de la science moderne et d'une plus grande exigence de bonheur.

Une équipe de spécialistes tente pour un large public de jeunes, de parents et d'éducateurs, de répondre à un désir d'informations précises qui permettent à chacun, seul ou en relation, de situer la vie affective et sexuelle parmi tous les facteurs d'épanouissement de l'individu.

La collection « Vie affective et sexuelle » ne publie que des inédits.

Parus :

1. D^r Jean COHEN, *Initiation à la physiologie sexuelle* (2^e édition).
2. Marianne ROLAND-MICHEL, *Attendre un enfant* (2^e édition).
3. D^r Jean DALSACE et M^e Anne-Marie DOURLEN-ROLLIER, *L'Avortement*.
4. D^r André BERGE, *La Sexualité aujourd'hui* (2^e édition).
5. D^r Bernard MULDWORF, *L'Adultère*.
6. D^r KOHLER et D^r AIMARD, *De l'enfance à l'adolescence*.
7. Jean ORMEZZANO, *Jeunesse à deux*.
8. D^r Jean COHEN, *Sexualité inhabituelle*.
9. Jean LIBMANN, *Le Divorce*.
10. Odette THIBAUT, *Le Couple aujourd'hui*.
11. Jean GONDONNEAU, *La Fidélité*.
12. D^r Michel LACOUR, *Sexualité du jeune adulte*.
13. Roger-H. GUERRAND, *La Libre maternité (1896-1969)*.

A paraître :

- D^r Roger GÉRARD, *La Psychologie de la jeune fille*.
D^r André MORALI-DANINOS, *L'Évolution de l'éthique sexuelle*.
D^r Bernard MULDWORF, *Le Métier du père*.

13 | la libre maternité
1896-1969

par Roger-H. Guerrand

Casterman

AVERTISSEMENT

Le Comité de direction de la collection « Vie affective et sexuelle » entend aborder dans les ouvrages qu'il publie les sujets les plus variés touchant précisément aux problèmes posés aujourd'hui par les relations affectives et sexuelles : certains de ces problèmes engagent les auteurs à prendre des positions éthiques et philosophiques qui peuvent ne pas correspondre entièrement à celles de chacun des membres du Comité. Mais ceux-ci ne s'en associent pas moins collectivement à une recherche et à une étude appelées à provoquer la réflexion à partir d'une information indiscutable.

Le Comité de direction de
« Vie affective et sexuelle ».

A la mémoire de Jeanne Humbert

© Casterman 1971

*Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.
Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite.
Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue
une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du
11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.*

I

LA VIE SEXUELLE
À LA « BELLE ÉPOQUE »

UNE FEMME HONNÊTE NE JOUIT PAS

La jeune fille bien élevée.

« La femme doit être sous la garde de ses parents pendant sa jeunesse, sous la garde de son mari pendant son âge mûr, sous la garde de ses fils pendant sa vieillesse, et jamais indépendante ». Cette sentence d'Aristophane, maintes fois citée au XIX^e siècle, exprime en effet le credo de cette époque. La femme y a subi un esclavage sans précédent dans l'histoire de l'Occident chrétien. Fille ou épouse, elle a connu les pires aliénations : il n'est pas étonnant qu'elle s'en ressente encore aujourd'hui.

Pendant cent ans et plus, toutes les autorités religieuses et sociales se sont liguées pour enseigner aux filles, dès l'enfance, qu'elles étaient inférieures à l'homme au service exclusif duquel elles devaient se vouer. Ainsi s'est formé cet idéal de la jeune fille « bien élevée », parfaite idiote dont il est normal que certains conserveront toujours la nostalgie. Un peu de français et d'histoire dans des cours privés, du piano et du dessin, surtout les devoirs de la bienfaisance, réunions et fêtes de charité. Les charges de marraine et de demoiselle d'honneur apparaissaient comme des occupations d'importance auxquelles on se préparait pendant plusieurs mois.

Avec les jeunes gens, comme le conseille la comtesse de Gencé dont le *Code mondain de la jeune fille* resta une bible jusqu'en 1914, il convenait de montrer « de la déférence pour leur savoir ainsi que de l'estime pour leurs manières ». Au hasard des conversations mondaines — seules permises — il fallait bien se garder de communiquer les heures où l'on se

rendait à des endroits précis : le monde eût vite fait de jaser et la pauvre innocente se fut trouvée « compromise ». C'est dans cette même perspective de méfiance qu'on doit placer la stricte interdiction, souvent renouvelée aux jeunes filles, d'écrire à un garçon n'appartenant pas à leur famille.

Ce petit ange qui n'avait rien vu, qui ne savait rien, ce véritable trésor d'ignorance, pour reprendre les termes mêmes d'un article d'E. About paru dans un journal appelé *Le Progrès*, un poème d'O. de Tréville nous semble le présenter mieux que n'importe quel commentaire. Nous savons, de bonne source, que ce touchant morceau a été un classique de l'enseignement secondaire féminin au moins jusqu'en 1939 :

Je la veux fraîche et pure, aimant la poésie,
Les fleurs de sa fenêtre et les oiseaux des bois,
Devant toute douleur, d'émotion saisie,
Joyeuse et priant Dieu, de l'amour dans la voix.

Mais je ne la veux point d'allures garçonnières ;
Les attraits empruntés sont bien souvent trompeurs ;
Je la veux féminine et d'exquises manières,
Avec des rêves bleus et de charmantes peurs.

Qu'elle n'ait point de honte à paraître sensible ;
Laissez-la pleurer même, en lisant, sur un rien.
Sa faiblesse est de force à pouvoir l'impossible ;
Si Dieu la fit ainsi, c'est qu'elle est ainsi bien.

Mgr Dupanloup et les femmes savantes.

Ce fut le grand mérite de Mgr Dupanloup de s'élever, l'un des premiers, dans son ouvrage *Femmes savantes et femmes studieuses*, paru en 1867, contre l'abaissement intellectuel des femmes de son temps. Répondant à J. de Maistre qui avait répandu à ce sujet, dans ses *Lettres à ses filles*, quelques

pitoyables insanités, l'évêque d'Orléans défendit hautement le droit des femmes à la culture intellectuelle. La femme savante, écrivait-il, n'est peut-être pas du goût des Français, mais elle est présente dans l'histoire : Mgr Dupanloup n'avait pas de peine à en évoquer de nombreux exemples tirés de l'Antiquité et du Moyen Age. Allant exactement au fond du problème, il déclarait que l'absorption excessive de sa personnalité par celle de son mari était inutile à la femme chrétienne : « Une femme supérieure oblige son mari à compter avec elle. Il est forcé de subir le contrôle d'un esprit intelligent, et il ne se sent pas libre de se livrer à tous les caprices. Et voilà pourquoi il fallait à ces maris vicieux des femmes ignorantes. » Admirables paroles, trop peu connues et qui ne rencontrèrent naturellement aucun écho.

Cependant, cette même année 1867, le ministre de l'Instruction publique, l'historien Victor Duruy, décidait de créer un embryon d'enseignement secondaire pour les jeunes filles. A vrai dire, il ne s'agissait que de conférences sur des sujets pris dans les programmes de l'enseignement secondaire spécial des garçons (la section sans latin mise sur pied par le ministre en 1865). Toujours dans le but de protéger les petits anges, cet enseignement présentait une disposition unique : les élèves ne pouvaient pas être interrogées à cause de l'intimité qui aurait pu naître avec le professeur.

Tous les évêques attaquèrent aussitôt cette innovation avec la dernière violence. Mgr Dupanloup lui-même, qui avait maintes fois critiqué les pensionnats tenus par des religieuses, s'emporta contre les projets en cours et fit marche arrière : « Ne forçons pas les jeunes filles, déclara-t-il, dans des examens publics faits par des hommes, à paraître en s'exaltant jusqu'à la hardiesse, en s'intimidant jusqu'au trouble et — cela s'est vu — jusqu'à l'évanouissement... Les jeunes filles sont élevées pour la vie privée, dans la vie privée ; je demande qu'elles ne soient pas conduites aux cours, aux examens, aux diplômes qui

préparent à la vie publique. Je demande qu'on ne forme pas pour l'avenir des libres penseuses. » Aussitôt, en manière d'encouragement, le pape Pie IX lui écrivit une lettre où il s'indignait « que le ministre de l'Instruction publique favorisât les desseins de l'impiété par des mesures nouvelles et inouïes et mît impudemment la dernière main à la ruine commencée de l'ordre social ».

Les lycées d'enseignement ménager.

L'expérience échoua et il fallut attendre le projet Camille Sée — adopté par la Chambre le 21 décembre 1880 — pour que l'enseignement secondaire des jeunes filles fût enfin institué. Il ne s'agissait, bien entendu, que d'un enseignement au rabais : personne n'avait envisagé de le faire déboucher sur le baccalauréat. Limité à cinq ans, la matière noble entre toutes, le latin, y figurait seulement en dernière année et à titre facultatif. Destiné à une clientèle bourgeoise, suivant les instructions expresses de Jules Ferry, il ne visait qu'à former de bonnes maîtresses de maison, pouvant comprendre leur mari et bien élever leurs enfants. Le vote de la loi ne fut pourtant pas acquis sans une rude bataille au Sénat : la droite invoqua Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette et autres héroïnes illettrées. Elle avait tort de s'inquiéter : en 1910, soit trente ans après le vote de la loi, l'enseignement secondaire féminin ne groupait que 35.446 élèves.

Surtout, l'atmosphère morale dans laquelle étaient élevées les premières élèves de nos lycées et collèges féminins avait de quoi enthousiasmer les tenants les plus traditionalistes de la famille bourgeoise. Une étude des discours de distribution de prix serait très révélatrice à cet égard. Citons un extrait de celui prononcé par l'avocat Victor Dubon le 28 juillet 1905 au lycée d'Amiens. Ce personnage, notons-le, est une sorte de chargé de mission officiel : il a toute la confiance de l'ex-président Casimir-Perier

et il parcourt la France en qualité de propagandiste de « l'Alliance d'hygiène sociale ». Voici, selon lui, quelle doit être l'attitude d'une jeune femme vis-à-vis de son mari :

« Il faut que sa maison soit correcte et bien tenue, que son service soit attentif et discret, que sa lingerie fleurisse bon, qu'il ne manque jamais un seul bouton à une seule de ses chemises, que sa table soit bien servie et sa cuisine finement faite, que vous sachiez vous taire quand il veut qu'on l'écoute, parler et l'intéresser quand il veut garder le silence ; s'il est fatigué, triste ou aigri, trouver le morceau de musique qui l'apaise, la fleur qui l'égouisse, le mot qui le ranime et la douce caresse qui le console. Il faut, par-dessus tout, qu'il ait l'impression d'être le maître impérial, absolu et naturellement sans partage, du cœur de Madame sa femme et Madame sa femme, pour tout dire et pour conclure, il faut qu'elle soit appétissante comme une friandise, embaumée comme une fleur, bonne comme le bon pain, fine comme une mouche et, par-dessus tout, pure comme ces eaux cristallines dont les pires tempêtes peuvent violer la surface mais ne troublent jamais la transparente limpidité. »

Admirable tableau dont tout commentaire affaiblirait la portée. Victor Dubon le complétera dans une conférence prononcée à Lille le 17 février 1907. Il s'adresse encore aux jeunes filles mais il lui est impossible de concevoir leur rôle en dehors de celui de leur futur maître :

« Qu'il soit fier de sa femme, qu'il sente qu'elle est brillante sans vouloir briller mais pour le satisfaire, pour lui faire honneur, pour contenter sa fierté d'homme qui voit, dans sa femme, une partie de lui-même et, dans les succès de sa femme, sa propre parure de gloire.

» Pour cela ne cherchez pas à en savoir plus que votre mari ; et, quand vous en saurez autant sur certains sujets, laissez-lui l'illusion d'en savoir davantage.

» Intéressez-vous aux choses du métier ou de la profession de votre mari ; non pas comme quelqu'un qui cherche à rivaliser ; mais comme une bonne élève avide d'initiation ; avec, pour récompense enviée, l'honneur de devenir une petite collaboratrice en sous-œuvre. »

A près d'un demi-siècle de distance, c'est exactement le même esprit qui animait Mgr Landriot parlant, en 1863, aux femmes du monde :

« Le mari verse dans l'âme de la femme l'intelligence, la lumière, la vigueur et le conseil. La femme, de son côté, ombrage la tête de son époux avec une couronne de fleurs gracieuses ; elle lui donne, comme un arbre fécond, la fraîcheur et les fruits de l'âme aimante. Elle le dédommage des peines de la vie, elle essuie ses larmes, elle glisse dans ses veines une huile de joie et de bonheur. »

Cette charmante idylle ne sera jamais plus précise et les augures avaient tout de suite prêté grande attention au programme prévu de sciences naturelles. Là-dessus, l'un des dirigeants de l'enseignement libre, M. Mascarel, avait tenu à donner son avis : « Il conviendrait, je crois, d'écarter du programme des sciences naturelles pour le cours de jeunes filles tout ce qui touche au problème de la vie, à la manière dont elle commence, dont elle se développe, dont elle se termine. Autant de questions qui risquent de flétrir cette fleur délicate que les pères et les mères s'appliquent à conserver avec un soin jaloux, craignant avec raison de la ternir par des clartés prématurées. »

Le clitoris est un organe nuisible.

Une jeune fille ne doit pas avoir de sexe, aucun éducateur conscient de cette époque n'oserait prétendre le contraire. Cependant, les théologiens n'ont pas d'illusion sur les prédispositions de la femme au mal : « Vous avez du divin en vous, mesdames, s'écrie Mgr Dupanloup, mais vous avez en même

temps cette faiblesse intime qui vous a été léguée par la faute de votre première mère, et qu'il vous faut surmonter au milieu de toutes les sollicitations qui cherchent à l'ébranler. » L'évêque d'Orléans, qui s'est très souvent adressé aux femmes, ne leur a jamais parlé des problèmes sexuels. Le Père Debreyne, dont le traité de *Moehbiologie* est destiné aux confesseurs, se permet d'être plus net. « La femme, écrit-il, toute pétrie de nerfs et de sensibilité, est l'être le plus impressionnable de la nature vivante. Trop souvent, chez elle, le sentiment érotique ne se borne pas au sens génital ; il saisit tout son corps, et domine tout son être physique et moral. De là, souvent, l'érotomanie ou plutôt la nymphomanie ou la fureur utérine. »

L'éminent casuiste, comme tous les spécialistes de son temps qui ont abondamment traité de l'onanisme féminin, sait que les filles d'Ève possèdent un organe fatal, source de toutes les tentations, c'est leur clitoris. A ce sujet, le Père Debreyne ne mâche pas ses mots. Pénis en réduction, le clitoris ne sert qu'à la volupté. Or le plaisir n'est nullement nécessaire à la procréation. En conséquence, si cet organe est une source d'excitation permanente, on doit le considérer comme malade et son ablation devient licite.

Une attitude aussi extrême, sans exemple croyons-nous dans la pensée chrétienne, n'est nullement isolée. La clitoridectomie a été préconisée en Europe au XIX^e siècle pour remédier à ce qu'on appelait « la trop grande lubricité des femmes » et les plus hautes sommités médicales l'ont pratiquée sans hésitation : nous possédons à cet égard le témoignage de Velpeau. On opérait avec le bistouri, les ciseaux ou le couteau galvano-caustique. Sans aller aussi loin, le D^r Pouillet, en 1894, conseille de cautériser avec le crayon de nitrate argentique toute la surface de la vulve. Après cette opération, n'importe quel frottement procure une très vive douleur. Ainsi la femme est-elle mise dans l'impossibilité de se « manuéliser ». Le bon docteur préconise également la camisole de force et lance un appel pour

l'invention d'une « ceinture contentive » : « un appareil léger et bien conditionné qui boucherait hermétiquement l'orifice vulvaire, tout en écartant un peu les cuisses, et en ménageant une petite ouverture pour le passage de l'urine et des menstrues, rendrait, je pense, un signalé service aux masturbatrices ».

Mais seuls quelques confesseurs avertis et des médecins de famille étaient au fait d'un « péché » qu'ils étaient tout aussi incapables d'expliquer que celui des garçons. En dehors des mesures répressives, le remède le plus indiqué était naturellement le mariage.

Le mariage, remède à la concupiscence.

Cette affaire était du ressort exclusif des parents, tous les guides des convenances sont formels. Eux seuls choisissent. Voici, d'après la comtesse de Gencé, comment un père doit annoncer sa décision : « Ma fille, tu es en âge de te marier ; on te trouve agréable. Nous avons songé à assurer ton bonheur. Parmi les jeunes gens que tu connais et dont la situation nous semble le mieux proportionnée à la tienne, nous avons pensé à monsieur X. Si, après réflexion, ce jeune homme ne te déplaisait pas, nous pourrions donner suite au projet dont il nous a été fait part en son nom. »

Pendant les fiançailles, les promis doivent se traiter avec déférence. Quelques baisers discrets — sur le front ou sur les joues — sont autorisés, mais les pressions de mains sont préférables. Il ne s'agit pas d'effaroucher la jeune fiancée, « frêle bouton qui n'a encore été caressé d'aucun zéphir et dont le sein fermé n'a reçu ni la goutte de pluie, ni la perle de rosée, chaste fleur qui ne déploie sa blanche robe que pour vous seul, beau lis à l'urne d'argent, où ne s'est abreuvé aucun désir et qui n'a été doré que par votre soleil, balancé que par votre souffle, arrosé que par votre main ». Une prose aussi frelatée

sent son vieux pornographe : elle a été en effet amoureusement mijotée par Théophile Gautier.

Sur le chapitre de la correspondance, grande prudence également. Ce sont les parents qui reçoivent à leur nom les lettres adressées à la jeune fille. Ils les lisent d'abord et jugent si le ton en convient à leur cher trésor. Dans ses réponses, elle saura garder l'expression de ses sentiments dans les limites du bon ton. Pas de familiarités et encore moins d'équivoques. « Mon cher X » ou « Mon cher fiancé » est une formule décente. Pour terminer, avec les compliments de ses parents, la jeune fille peut évoquer ses sentiments affectueux, sa fidèle affection ou même sa tendresse.

En tout cas, il est un mot qui ne doit jamais effleurer les lèvres d'une jeune fille, c'est le mot dot. Elle n'a pas à savoir son importance. Lorsqu'elle se rendra avec son fiancé devant le notaire de famille pour signer le contrat, elle devra s'acquitter de cette formalité avec toutes les apparences d'un sincère désintéressement. Guidée par son père et l'officier ministériel, elle signera les yeux fermés tout ce qu'on lui présentera. Y compris, comme ce fut souvent le cas, sa totale aliénation. Car, ainsi que le disait une fois le Père Monsabré, le mariage bourgeois de cette époque ne fut fréquemment « qu'une affaire d'argent, une satisfaction d'orgueil, un contrat sans dignité, un pacte déloyal ».

Que si, avant cette touchante réunion de famille chez le notaire, certaines jeunes filles curieuses avaient voulu savoir ce qui les attendait exactement dans ce nouvel état dont on leur promettait mille indéfinissables délices, elles eussent trouvé peu d'ouvrages capables de les renseigner avec précision. Dans le cas, par exemple, d'une consultation du livre d'Antonin Rondelet, *La vie dans le mariage* — 1885, 377 pages — aux deux chapitres portant sur le voyage de noces, les plus pointilleux ne pouvaient pas rencontrer une seule fois l'usage du mot sexe. Le titre suggestif de l'étude du D^r A. Coriveaud, *Le*

Lendemain du mariage, étude d'hygiène, n'était qu'un attrape-nigaud. Son deuxième chapitre, intitulé « La première nuit de noces », comportait neuf pages. Il était impossible d'en tirer quoi que ce fût de clair, à l'exception du leitmotiv : « Ayez confiance, vous êtes entre les mains d'un galant homme. »

Ne jamais bouger pendant le coït !

Il existait cependant un traité de la vie conjugale hautement recommandé par toutes les autorités pour la rigueur de son élévation morale et son absence de concessions aux ignobles réalités du corps : c'est celui du D^r Surbled, *La Vie à deux. Hygiène du mariage* (1896). Il a été plusieurs fois réédité, même après 1914. D'entrée de jeu, le docteur se situe dans la bonne doctrine : « Le mariage est un état de renoncement et de sacrifice. Vous sortez des bras de votre mère, mais c'est pour tomber dans ceux de votre époux. Vous échappez à la tutelle des parents, mais c'est pour vous mettre sous la protection et dans la dépendance du mari. »

C'est ce qu'écrivait déjà M^{lle} Roch dans *Ce que vaut une femme* (1888) : « Du jour où vous êtes mariée, votre existence cesse de vous appartenir et doit être entièrement consacrée au bonheur de celui dont vous portez le nom. » On composerait une anthologie avec des déclarations de ce genre.

Mais le D^r Surbled est l'un des rares théoriciens à descendre dans l'abjection des détails de la vie charnelle. Pour lui, comme pour tout le monde à cette époque, la virginité est le capital le plus précieux d'une jeune fille. Sa perte, que tant d'ennemis complotent sans cesse, serait irréparable. Écoutons-le célébrer cette tour d'ivoire : « Votre innocence est à la fois une parure et une défense. La pureté doit vous être précieuse, parce qu'elle fait votre force et votre honneur, parce qu'elle plaît au cœur de Dieu ; mais elle sera encore plus chère et précieuse au mari

que le ciel vous destine. Ce sera le plus riche, le plus beau cadeau de noces que vous pouvez lui faire, un cadeau royal. Il le désire, il l'attend, et il est sûr de vous posséder tout entière. Le cœur d'une vierge est sans prix : c'est le palpitant foyer d'un amour sans bornes et qui ne se donne qu'une fois et pour toujours. »

Ceci posé, passons à la *copulatio carnis*. Rien de plus simple pour l'épouse : « La femme, qui est en quelque sorte l'agent passif de l'opération commune, n'a qu'à se prêter à l'acte marital. » Qu'elle puisse éprouver quelque chose dans cette affaire, cela passe l'entendement du D^r Surbled : il n'écrit que pour les femmes honnêtes auxquelles il indique exactement leur rôle : « La femme doit s'efforcer, surtout quand elle est froide, de se montrer accueillante, chaleureuse, se gardant de toute action, de toute parole qui viendrait troubler son mari : elle doit surtout subir l'opération sans se laisser aller à des mouvements brusques qui pourraient rompre les relations ou blesser gravement l'organe viril en le tordant ou en le contusionnant. »

De toute manière, pour être obligatoire, cet acte n'en est pas moins profondément répugnant. Là encore, le D^r Surbled ne mâche pas ses mots : « L'acte est charnel, et sa préparation n'est pas plus élevée, pas plus spirituelle que sa nature : les consciences les plus délicates doivent céder le pas à l'instinct brutal. L'âme humaine s'abaisse alors ou plutôt semble éprouver une sorte d'éclipse. »

Quand une femme voudra écrire sur le même sujet, en 1912, (Françoise Harmel : *Une grave question de l'éducation des jeunes filles, la Chasteté*) elle s'exprimera dans des termes identiques : « Cependant, quelque respectable, quelque sainte même que soit la fonction génératrice, elle n'en comporte pas moins l'acte vital le plus profondément empreint de la flétrissure originelle. De par les profanations que lui fait subir l'homme déchu, il reste entaché de honte ; et, bien plus que tout autre

acte physiologique, si bas, si abject qu'on le suppose, il est soumis aux lois de la pudeur. »

Dépassant même le D^r Surbled, M^{me} Harmel décidera, qu'à moins d'un motif très sérieux, les époux ne doivent jamais s'entretenir d'un tel sujet. De récentes enquêtes — maternité de Grenoble 1963 — ont clairement prouvé qu'un tel enseignement avait porté ses fruits...

Puisque cet acte soulève de dégoût les âmes pures, il importe qu'il soit bref : « Le rapport vigoureux et court, affirme le D^r Surbled, est certainement le meilleur : il suffira à satisfaire les sens, à assurer la fin du mariage et est hygiénique. » C'était aussi l'opinion du Père Debreyne écrivant dans son *Traité* : « La délectation organique, quoique honnête et tolérable au point de vue théorique, est souvent pleine de danger dans la pratique, à moins qu'elle ne soit de très courte durée. » En fin de compte, d'ailleurs, dans un foyer chrétien, les occasions de rendre le devoir conjugal seront assez limitées. Ainsi le Père Debreyne déclare que l'usage du mariage pendant le flux menstruel est un péché véniel (pour saint Thomas, c'était un péché mortel). De même, dans l'état de grossesse, puisque l'acte est privé de sa fin légitime : « Le but d'éviter l'incontinence n'est qu'accessoire et secondaire. Il peut être atteint par d'autres moyens, tels que la prière, le jeûne, les macérations, des mortifications corporelles, des pratiques hygiéniques, etc. »

Ne jamais mesurer sa famille à ses revenus !

Le sexe féminin ne doit pas être considéré autrement que comme le point de passage obligé de l'enfant : « On peut même avancer qu'en général les femmes les plus ardentes et les plus libidineuses sont moins fécondes que celles qui ont de la répugnance pour le coït. » Pour le Père Debreyne, auteur de cette proposition singulière, la fin du mariage est essentiellement la procréation. Il n'est pas permis de refuser le devoir

pour cause de trop d'enfants : « Les époux chrétiens doivent se confier en Dieu. Il bénit les familles nombreuses quand elles attendent de sa bonté providentielle ce qu'elles ne peuvent obtenir par leur travail et leur honnête industrie. »

Le Père Monsabré sera dans la même ligne quand il tonnera contre ceux qui, obéissant à de « vaines craintes » ou à de « méprisables calculs », mesurent leur paternité à leurs revenus. Et d'évoquer, dans ses conférences du carême 1887, le bonheur des familles nombreuses : « Multipliez-vous, êtres charmants, remplissez de votre animation joyeuse et de vos cris la maison où vous êtes nés ! Dieu aime à vous voir et à vous entendre. Providence des petits oiseaux et des lys de la prairie, il veut être plus particulièrement le Dieu des nombreuses familles. Il tient en réserve pour elles ses meilleures bénédictions, et il leur donne je ne sais quels charmes provocants qui leur attirent la sympathie, la miséricorde et les largesses des cœurs bien faits. »

Tel fut le destin sexuel des femmes du XIX^e siècle, aliénées et mutilées au plus profond de leur être par de véritables esclavagistes : la seule excuse de la plupart d'entre eux est qu'ils restaient eux-mêmes asservis à un système social basé sur l'exploitation des faibles. Les enfants et les femmes ont été les grandes victimes du XIX^e siècle et ceci dans toutes les classes sociales. De la prostituée, soumise par la police à un régime qui a été considéré par tous les juristes comme la « quintessence de l'arbitraire », en passant par la misérable fille de brasserie obligée de boire une vingtaine de bocks par nuit pour gagner un maximum de quatre francs, l'ouvrière d'usine ou l'employée de magasin travaillant dix heures dans des conditions malsaines, jusqu'à la bourgeoise ou la femme de la plus haute société « n'ayant le droit de disposer ni de son temps, ni de ses opinions, ni de son argent »¹, toutes ont été sacrifiées à un « ordre » inhumain qualifié de « naturel » par les plus hautes

1. Comtesse Élisabeth de Gramont in *Au temps des équipages*.

autorités religieuses et sociales. « Qu'advierait-il dans notre pays, s'écriait M^{lle} Roch déjà citée, le jour où la femme se trouverait détournée de sa destination naturelle, où la jeune fille pourrait supposer qu'il existe autre chose pour elle que la mission noble et sainte d'être épouse et mère ? » Livrées à des maris aussi traumatisés qu'elles par leurs « éducateurs », il ne restait à ces malheureuses qu'à subir dans la honte la gesticulation maladroite apprise par les jeunes mâles auprès de quelque prostituée. Puisqu'on leur avait ordonné d'être passives, il restait une ressource aux épouses chrétiennes pendant l'épreuve : réciter le chapelet.

Ce ne sera pas un responsable mandaté par une Église ou une école scientifique mais un écrivain de second ordre qui osera, quelques années avant la Première Guerre mondiale, énoncer la vérité qui mettra encore près de cinquante ans à s'imposer. Dans *Les Révélées*, roman paru en 1909, une femme-médecin explique au mari de sa sœur ce qu'elle croit être la signification de leur vie sexuelle : « Chez la femme le sexe est un second cœur où, comme dans l'autre, la vie afflue, se ramasse et bat son grand rythme. Un second cœur, peut-être plus sensible que le premier, et dont les émotions, les maux, les joies, retentissent profondément sur les sentiments, le caractère, sur toute la femme. Un second cœur dont il faut aussi écouter les appels et combler les vœux. » Semblable abomination ne pouvait même pas être discutée...

CHAPITRE II

LES CRIMES D'ALCOVE

Quelques procédés d'onanisme conjugal.

L'esprit du *Traité de la concupiscence* (Bossuet, 1694) a donc régné longtemps en France. Interdisant à la vie sexuelle de se développer en plénitude, il ne pouvait supprimer les manifestations de l'instinct. Or il est certain que la conclusion naturelle des rapprochements conjugaux — réussis ou non — à savoir l'apparition de l'enfant, a posé de nombreux problèmes aux couples du XIX^e siècle. Dans la décennie qui précède 1900 et jusqu'en 1914, de nombreux romans — tous de médiocre qualité littéraire mais ils n'en sont que plus significatifs — portent témoignage de ces préoccupations. Nous en avons retrouvé quelques-uns mais une recherche complète en ce sens reste à entreprendre.

Dans *Féconde* de Daniel Riche (1899), un employé des postes, gendre d'un pharmacien qui refuse de l'aider à limiter le nombre de ses enfants, tremble chaque mois à l'idée que sa femme puisse être enceinte : il finit par mourir dans le dénuement. *Vénus*, de Michel Corday (1901), présente une galerie de femmes terrorisées à l'idée d'être mères. Parallèlement, le héros du livre, un écrivain, craint d'être contaminé par ses partenaires. Découvrant qu'il est atteint de syphilis, il se suicide. Le plus déprimant de la série est *L'ensemencée* de J. H. Caruchet (1904). Il s'agit d'un ménage d'intellectuels qui ne veut pas d'enfants. Mais une fille naît, puis un fils. Les époux-amants sont de plus en plus paralysés dans leurs étreintes. Un troisième enfant s'annonce et « l'ensemencée », pourtant décidée à l'avortement, ne peut convaincre son mari de cette

nécessité : elle se résigne à la fatalité qui ne fait d'elle qu'une génitrice.

A travers ces différents ouvrages, les « fraudes » possibles ne sont jamais évoquées de façon précise — à une époque où pourtant aucune loi ne l'interdisait — et il faut se référer à des publications médicales pour en avoir une idée. Le D^r Bergeret, dans son célèbre traité souvent réimprimé jusqu'à la fin du siècle : *Des fraudes dans l'accomplissement des fonctions génératrices* (1868), déclare nettement que, selon lui, ces « déplorables pratiques » sévissent dans toutes les classes de la société. Le *coïtus interruptus* ou retrait lui semble la méthode la plus couramment utilisée. Le peuple connaît peu le préservatif masculin, seulement pratiqué par les classes riches.

Sur ce sujet, on peut lire un curieux opuscule dû à deux médecins, les D^{rs} Bertherand et Duchesne. Intitulé *Des boyaux dits préservatifs*, il a paru à Lyon en 1877. On sait que le préservatif masculin en baudruche a fait son apparition en Europe à la fin du XVIII^e siècle après avoir été imaginé dès la Renaissance par le gynécologue Gabriel Fallope : le grand anatomiste, au chapitre 88 de son *De Morbo gallico* imprimé à Venise en 1565, avait suggéré un fourreau de toile qui aurait protégé les hommes des atteintes de la syphilis. Faussement attribuée à un médecin anglais nommé Condom — aucune trace de ce personnage n'a jamais été retrouvée — la « redingote anglaise » est utilisée en France par les libertins à la veille de la Révolution malgré — déjà ! — une condamnation solennelle de la Faculté de médecine. L'inventaire de la boîte d'un colporteur emprisonné à la Bastille et qui contient plusieurs de ces objets prouvent qu'ils atteignent une certaine diffusion.

Condamnée par l'Église en 1826 « parce qu'elle entrave les décrets de la Providence qui a voulu punir les créatures par où elles ont péché », cette « ressource préservatrice » ne semble pas non plus avoir eu la confiance des médecins, au

moins jusqu'à sa fabrication en caoutchouc. Après 1870, ce sont encore les « capotes », ou « rubans de sûreté », ou « gants d'amour » en boyau de mouton qui dominent le marché. Les fabricants français, d'après les deux médecins lyonnais, occupent environ 90 personnes. Ils produisent par jour environ 20.000 préservatifs qui sont vendus de 6 à 36 francs la grosse — il y a plusieurs qualités — et représentent un chiffre d'affaires total de 200.000 à 240.000 francs, soit environ 75 millions d'anciens francs.

La fabrication des préservatifs en caoutchouc est encore très artisanale dans les débuts de la III^e République. Il n'y a que huit ateliers en France employant à eux tous 20 à 25 ouvriers, hommes et femmes. Le chiffre d'affaires est dérisoire, 75.000 francs. Nos deux médecins estiment ces nouvelles « capotes anglaises » bien plus sûres que celles en boyau. Elles sont plus résistantes et peuvent être employées à sec. Alors que les autres doivent être mouillées préalablement. Ce sont les bandagistes et les fabricants d'instruments de chirurgie qui les livrent au public mais on aurait tort de croire que leur usage est répandu. Même les militaires, selon les médecins majors, ne les connaissent pas. A Paris, il semble que les maisons de tolérance en soient d'assez gros acheteurs.

Le D^r Lutaud, qui écrit en 1891, confirme l'observation de ses confrères sur l'emploi du préservatif : on s'en sert peu en France. C'est toujours le *coïtus interruptus* qui est la règle dans les ménages soucieux de ne pas être accablés d'enfants. Mais il décrit quelques autres procédés utilisés par les femmes. Il y a d'abord les irrigations vaginales *post-coïtum* : elles n'offrent aucune sûreté. Pas plus que de se fier à une prétendue période agénésique, mise en évidence par les travaux de Raciborski, Pouchet¹ et Négrier — donc très longtemps avant Ogino et Knaus — qui commencerait huit jours après les règles

1. Dès 1847 ce médecin avait émis l'hypothèse que la fécondation offre un rapport constant avec la menstruation ; que dans l'espèce

et se terminerait huit jours avant. (Cette méthode reçut déjà l'accueil le plus favorable de la part des théologiens catholiques.) Il existe aussi des moyens de préservation internes, par exemple le pessaire de caoutchouc en qui le D^r Lutaud n'a guère confiance, et les éponges dites de sûreté qu'il préfère de beaucoup. Antireligieux et malthusien, ce médecin parisien partage les préjugés de son temps sur les ravages que peuvent causer les « excès vénériens ». « L'homme sage, écrit-il, ne doit jamais répéter le coït sans avoir laissé entre chaque acte sexuel un intervalle dont la durée varie de un à plusieurs jours selon son âge et sa constitution. »

Le D^r Surbled, on s'en doute, avait son mot à dire sur « l'onanisme conjugal », qualifié déjà de « crime énorme » par le Père Debreyne. Dans son livre, *Le Vice conjugal*, il dénonce ces époux qui s'arrangent pour ruser avec la nature, au détriment de l'honneur. Il va de soi que l'usage du préservatif est condamné par la plus élémentaire morale : un honnête homme ne saurait jamais y avoir recours. D'ailleurs, cet objet infâme trahit souvent ceux qui le pratiquent : « Le sperme qu'on croyait réservé s'échappe furtivement par un pertuis microscopique, par une petite fissure et arrive à ses fins. La fécondation s'opère à la sourdine, alors qu'on avait pris toutes les dispositions pour l'empêcher. » Les pessaires aussi se déchirent et les fraudeuses se découvrent grosses malgré elles. Tant mieux ! A ceux qui ne veulent pas avoir d'enfants pour des motifs légitimes — ceux-ci sont très peu nombreux — une seule voie est ouverte, celle de la chasteté conjugale.

Il n'y avait donc guère de moyens sûrs, au XIX^e siècle, pour éviter la fécondation. Plus exactement, leurs utilisateurs éventuels, subissant pour la plupart une vie sexuelle unani-

humaine il est facile de préciser rigoureusement l'époque intermenstruelle où la conception est impossible, et celle où elle peut offrir quelque probabilité.

mement qualifiée de répugnante, n'étaient pas capables de tirer tout le parti possible de ceux mis à leur disposition. Alors, un jour ou l'autre, il leur fallait aller jusqu'à l'avortement, jusqu'à l'infanticide même.

Les faiseurs d'anges.

Il n'y a pas de rubrique de faits divers mieux fournie, à la fin du XIX^e siècle, que celle de la découverte de cadavres d'enfants nouveau-nés. *Le Journal* a ouvert une colonne spéciale intitulée « Mères coupables. » En voici un extrait tiré de la fin de l'année 1904 :

« A la station de Vincennes, les visiteurs du service des objets trouvés, au Métropolitain, ont découvert, sous la banquettes d'un wagon, le cadavre d'un nouveau-né du sexe masculin » (24 novembre 1904).

« Des agents de service, la nuit dernière, quai des Tuileries, ont trouvé dans une vespasienne un fœtus masculin » (2 décembre 1904).

« Dans un terrain vague de la rue Lasson, à Reuilly, des chiens affamés ont amené au jour un paquet informe de chiffons noirs, au milieu desquels les passants ont découvert le cadavre d'une fillette de quelques jours » (7 décembre 1904).

« Des égoutiers ont trouvé hier après-midi, dans un regard au coin de la rue Leclaire et du faubourg Saint-Jacques, le cadavre d'un nouveau-né du sexe féminin » (12 décembre 1904).

« Un cadavre d'enfant nouveau-né du sexe masculin, paraissant avoir été étranglé, a été découvert, hier matin, boulevard Bourdon » (20 décembre 1904).

L'avortement, depuis un édit de Henri II daté de 1556 et confirmé dans la suite par plusieurs ordonnances royales jusqu'à la Révolution, fut toujours en France considéré comme un

crime majeur. L'article 317 du Code pénal en confia la répression aux cours d'assises. Or, à la fin du XIX^e siècle, cette pratique était totalement entrée dans les mœurs. La lecture de la dernière page des journaux de grande diffusion le prouve :

« Sage-femme, 1^{re} classe, médaillée Maternité Paris, reçoit pensionnaires. Consultations tous les jours, 3 à 7. Place enfants. Prix modérés. Discretion absolue. »

« Sage-femme, reçoit pensionnaires à toute époque. Les neuf jours : 70 francs. Discretion M^{me} X. »

« Retards. Aucun cas ne résiste aux pilules du mois. Franco et discretion contre 5 francs. »

« Retard. Paiement après résultat. Succès garanti dans tous cas. Renseignements gratuits. Écrire à... »

« Retards. Toutes causes supprimées, même après plusieurs mois, par la Régléine. Succès sans précédent, aucun danger, aucune douleur. Envoi discret contre 5 francs adressés au directeur du laboratoire, 14 rue X..., à Paris. »

« Mesdames, si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance à Z. »

Le D^r Bertillon, dans son rapport présenté à la séance du 12 mars 1907 de la Société de médecine légale, déclara qu'à Paris certaines sages-femmes dépensaient en publicité des sommes allant de 2.000 à 8.000 francs par an. L'une d'elles avait même dépassé le chiffre de 13.000 francs, soit près de 4 millions d'anciens francs. Certes, beaucoup d'officines ne livraient que des produits et des instruments inoffensifs. Le directeur de la mieux achalandée se faisait 50.000 francs de bénéfice net par an — 15 millions d'anciens francs — en vendant les dragées du docteur X et les insufflateurs du docteur Y.

Mais les praticiens diplômés n'hésitaient pas à se prêter à de vrais avortements. D'après le professeur Tardieu, l'un des maîtres de la médecine légale à la fin du XIX^e siècle, de 1846 à 1850, 47 sages-femmes, 12 médecins et 2 pharmaciens furent

condamnés pour leur participation à des manœuvres abortives. De 1851 à 1865, parmi les 604 jugements prononcés en matière d'avortement, 148, c'est-à-dire près du quart, concernèrent des médecins ou des sages-femmes. En 1897, dans les 18 affaires instruites au cours de l'année, 4 docteurs en médecine et 7 sages-femmes étaient inculpés. Leur tarif n'était pas fixe. Il variait en fonction de la situation sociale des patientes. Certaines payaient 300 francs (100.000 anciens francs), d'autres dix francs (3.000 anciens francs). « L'avorteuse des Bati-gnolles », condamnée en 1891, descendait même jusqu'à 2 francs. « L'ogresse de la rue Tiquetonne », Léonie Charretier, arrêtée en 1906 sous l'inculpation d'avoir commis 1.500 avortements, pratiquait également des prix accessibles à toutes.

C'était une sage-femme de première classe, mais bien d'autres matrones sans diplôme — dont les rabatteuses étaient souvent des porteuses de pain très introduites dans les milieux populaires — rendaient aux femmes le même service sans se préoccuper outre mesure des plus élémentaires précautions d'asepsie : un coup de filet de la police découvrit 26 de ces « faiseuses d'anges » à Tourcoing, en 1908. Utilisant des tringles à rideaux, des aiguilles à tricoter, des épingles à cheveux ou même des plumes d'oie, il leur arrivait de temps à autre des « accidents ».

Scandaleuse indulgence des jurys.

D'où l'intervention des autorités judiciaires et la traduction des accusés en cours d'assises. De 1831 à 1880, 1.032 accusations d'avortement, soit une moyenne de 21 par an, ont été soumises au jury. « Ce chiffre, écrit un juriste, est loin de représenter le nombre réel des crimes commis parce qu'un très grand nombre, le plus grand nombre, échappe aux investigations de la justice... D'autre part, les verdicts du jury ne sont pas de nature à intimider les coupables et à prévenir les

crimes. Il y a acquittement en faveur de 40 % des accusés ; les circonstances atténuantes sont intervenues dans une proportion de 78 %. » Dans l'affaire de l'avorteuse des Batignolles, en 1891, les 49 accusées furent acquittées. Seuls furent condamnés la matrone, la femme Thomas, et son amant.

La statistique des années suivantes confirme la même indulgence des jurys :

| | | | |
|------|---------------|------------|------------------|
| 1897 | — 18 affaires | 49 accusés | 25 acquittements |
| 1903 | — 22 affaires | 48 accusés | 32 acquittements |
| 1904 | — 21 affaires | 49 accusés | 35 acquittements |
| 1905 | — 24 affaires | 54 accusés | 38 acquittements |
| 1906 | — 23 affaires | 56 accusés | 40 acquittements |
| 1907 | — 30 affaires | 63 accusés | 50 acquittements |
| 1908 | — 25 affaires | 66 accusés | 59 acquittements |

Les affaires d'infanticide, plus nombreuses à être décelées : 194 par an en moyenne, de 1876 à 1880, étaient traitées plus rigoureusement. En 1892, 148 affaires comprenant 163 accusés furent jugées. Il y eut 72 acquittements, 58 condamnations aux travaux forcés à temps, 17 à des peines de plus d'un an d'emprisonnement, 14 à moins d'un an. Selon les criminologues, les infanticides étaient, dans une proportion allant jusqu'à 75 %, commis à la campagne. Les avortements, d'après Allemane, étaient plutôt des crimes urbains dont aucune classe sociale ne pouvait être spécialement chargée.

En tout cas, il est absolument certain qu'il n'y avait aucune proportion entre le nombre des avortements commis et celui des accusés traduits en justice. En l'absence de toute statistique précise, les spécialistes de cette époque avancent généralement le chiffre de 100.000 avortements par an à Paris. Pour Lyon, le professeur Lacassagne parle de 10.000 en face de 8 à 9.000 naissances. Le nombre des femmes soignées dans les hôpitaux parisiens donne une information complémentaire. A l'hôpital Boucicaut, d'après une communication faite à la Société d'obsté-

trique, le 11 février 1905, la proportion des avortements est passée en sept ans de 7,7 à 17,7 ; à l'hôpital Saint-Antoine de 6,6 à 16,49. Cette progression serait la même à Tenon, Beaujon et Lariboisière.

Les catholiques condamnaient l'avortement sous toutes ses formes mais, le 10 février 1852, l'Académie de médecine accepta le principe de l'avortement provoqué pour sauver la mère : elle l'avait repoussé en 1827. Certains médecins demandèrent alors une consultation à Rome qui mit près de cinquante ans à répondre, en 1895, par la négative.

Le D^r Doléris, l'un des pontifes médicaux de la fin du XIX^e siècle, avait son siège fait sur les causes de l'avortement : « la passion de la littérature et du théâtre, le développement de l'esprit de prévoyance et l'avènement de l'asepsie ». D'autres accusaient le goût « moderne » du plaisir, l'égoïsme, l'affaiblissement des idées religieuses. « Seuls les hommes de haute valeur morale, écrivait l'un de ces censeurs, élevés dans une conception rigoureuse du devoir, se refusent à des calculs de prudence dont la corruption des mœurs se fait trop aisément complice. » Si les jurés ne punissaient pas ce crime, c'était qu'eux-mêmes, pénétrés de la « mentalité moderne », s'y livraient certainement sur la personne de leur femme, de leur maîtresse ou de leur fille.

La question de l'avortement.

Ces considérations, accompagnées généralement d'encouragements platoniques à la repopulation que nous allons examiner plus loin, n'étaient pas, il s'en faut, partagées par tous les représentants de l'opinion. La question de l'avortement a été l'une de celles qui ont suscité le plus de controverses à la fin du XIX^e siècle : de très nombreux romans à thèse en font foi et ils concluent tous à l'abrogation de l'article 317.

Nous croyons que le plus ancien de ces ouvrages a paru

en 1893 sous la signature d'un certain Alexandre Boutique. Intitulé *Les Malthusiennes*, il raconte l'histoire de M^{me} Vireloches, herboriste rue Myrrha et faiseuse d'anges à ses heures. Dans ce roman, censé se dérouler en 1883, on assiste à la conversation de deux médecins qui discutent de l'avortement mais ne le condamnent pas. Interrogée par un commissaire de police, l'avorteuse lui demande pourquoi, marié depuis quinze ans, il n'a encore qu'un enfant. Invoquant la nécessité sociale de l'interruption de grossesse, elle réclame un diplôme pour celles qui seraient capables de la pratiquer.

Le salon de madame Truphot, roman à clé de Fernand Kolney qui fit beaucoup de bruit dès sa parution en 1904, présente épisodiquement la figure du D^r Marinot, fils du peuple qui se fait gloire d'avorter gratuitement et désire un procès pour s'expliquer en public. La même année, Maurice Landay, auteur de *La Grippe*, trace le portrait d'un chirurgien qui, ayant perdu sa femme en couches, veut affranchir toutes les autres de la maternité. En conséquence, il pratique systématiquement l'ovariotomie sur ses patientes. M. Landay a placé dans son ouvrage un véritable cours sur l'avortement donné par son héros. Sa peinture des milieux populaires et bourgeois où il se pratique semble exacte.

Le neveu de George Sand, le jeune Ferri-Pisani, marchant sur les traces de sa tante, avait déjà scandalisé les bourgeois par son roman sur la vie de collègue intitulé *Les Perversis*. Il récidiva dans *Stérilité* (1906) où un médecin-avorteur tient la vedette. Traîné en cour d'assises, il exalte son rôle, relayé par son défenseur. Condamné à dix ans de travaux forcés, une manifestation populaire s'organise au départ du médecin pour le baigne. Dans la foule, des pancartes : « A bas l'article 317 ! » Toujours en 1906, Édouard Lepage, dans *Avortée*, expose la situation d'une femme syphilitique qui va avoir un enfant. Il faut la faire avorter, plaide l'auteur, et tout son livre est en faveur de cette nouvelle liberté à conquérir.

Au XIX^e siècle, l'audience du public se gagne surtout au théâtre qui fait figure de tribune où s'affrontent les thèses concernant les problèmes sociaux. Dans ce genre, le dernier des grands maîtres fut Eugène Brieux. Fils d'un menuisier du faubourg du Temple, autodidacte, le futur académicien s'est attaqué de bonne heure aux questions qui divisaient son époque. Avec *Maternité*, pièce en trois actes représentée pour la première fois au théâtre Antoine le 9 décembre 1903, Brieux se rangeait sans équivoque parmi ceux qui avaient compris les causes sociales de l'avortement.

Le sous-préfet Brignac — joué par Antoine lui-même —, marié depuis quatre ans, a déjà trois enfants : l'aîné a trois ans, le dernier deux mois. Sa femme, Lucie, se sent très fatiguée. D'autre part, elle sait que son mari la trompe pendant ses grossesses. Le sous-préfet veut attirer sur lui l'attention de ses supérieurs en se faisant le promoteur, dans son département, des ligues contre la dépopulation. Toute une scène, où différentes personnalités politiques donnent leur avis, est consacrée à ce problème. Or Annette, sœur de Lucie, lui annonce qu'elle est enceinte d'un garçon qu'elle considérait comme son fiancé. Le mariage ne peut se faire, les parents du jeune homme, des commerçants ambitieux, ont d'autres projets pour leur fils. Lucie raconte l'affaire à son mari : il propose d'envoyer sa belle-sœur à Paris pour faire ses couches clandestinement. Sa femme refuse. Elle avoue à Brignac qu'elle ne l'aime pas ! Son troisième enfant sera le dernier qu'il aura eu d'elle.

Le décor du dernier acte représente une salle de tribunal : la cour d'assises de la Seine est réunie pour juger plusieurs affaires d'avortement. Annette est venue à Paris se confier aux soins d'une matrone et elle est morte de ses manœuvres. Avec l'avorteuse — qui déclare avoir agi par pitié — comparaissent également deux de ses clientes. C'est pour Brieux l'occasion de dresser un tableau des conditions de vie des petits fonctionnaires et des ouvriers inspiré par une documentation sérieuse. Une

institutrice et son mari sont en effet inculpés. A eux deux, ils gagnent 116 francs par mois (50.000 anciens francs) pour quatre personnes. La naissance d'un troisième enfant eût été une catastrophe. L'ouvrier Tupin était déjà père de sept enfants quand il a conduit sa femme chez l'avorteuse. Son avocat lit le détail des dépenses annuelles d'une famille ouvrière prouvant le déficit inévitable. Lucie a demandé à être entendue comme témoin par la cour. Refusant les combinaisons sordides de son mari, elle l'a quitté avec Annette et ses trois enfants. Elle s'est mise à faire de la couture pour subsister, mais leur vie est devenue de plus en plus difficile. Annette, considérant qu'elle était la cause de cette déchéance, n'avait pas voulu imposer à sa sœur une charge de plus. C'est pourquoi elle avait pris la décision de l'avortement.

A la fin de la pièce, l'un des avocats évoque le moment où chaque femme pourra exercer son droit à la libre maternité :

« J'appelle l'heure libératrice où, grâce à la découverte de quelque savant, chacun pourra, sans hypocrite contrainte, comme sans profanation de l'amour, n'avoir que les enfants qu'il aura désirés. Oui, ce sera une conquête sur la nature, sur la nature féroce qui répand avec une profusion coupable la vie qu'elle voit disparaître avec indifférence. »

Des hommes et des femmes menaient déjà, depuis plusieurs années, un combat dans ce sens. Dépassant l'avortement, solution extrême, ils préconisaient les méthodes de préservation. Avant de les voir attelés à cette tâche dont nous avons montré les formidables obstacles psychologiques qui la paralysaient, une question se pose, à ne pas esquiver. Face aux prétentions des repopulateurs de la fin du XIX^e siècle, implacables ennemis des partisans de la liberté de la conception, quelle était la situation de la famille ouvrière ? Permettait-elle cet optimum de quatre enfants présenté comme l'idéal, ou bien, à cause de l'extrême précarité de son sort, la restriction de la natalité ne s'imposait-elle pas comme condition de sa survie ?

II

LES CROISÉS DU NÉO-MALTHUSIANISME

REPOPULONS POUR LA REVANCHE !

Ceux qui n'ont pas d'enfants sont des jouisseurs.

La condamnation de l'avortement s'assortissait toujours, dans les discours et les écrits des « élites » sociales de la « belle époque », de vibrants appels à la repopulation. De la dernière décennie du XIX^e siècle à la veille de 1914, elles n'ont cessé de vaticiner sur ce point, sans jamais, la plupart du temps, proposer les mesures réellement efficaces qui auraient permis aux masses rurales et ouvrières d'élever autant d'enfants qu'elles auraient pu le désirer.

Les classes dirigeantes, pour leur part, avaient depuis longtemps compris les avantages qu'elles pouvaient tirer de la restriction des naissances : il y a sur ce phénomène nombre de constatations chiffrées prouvant, qu'à cette époque, le nombre d'enfants était inversement proportionnel à la richesse et même à l'appartenance religieuse. Le D^r Lutaud, utilisant le recensement de 1886, aboutit, pour Paris, aux résultats suivants en comparant les deux arrondissements les plus éloignés par leur composition sociale. Sur 1.000 familles on compte :

| | dans le VIII ^e arrondissement | dans le XIX ^e arrondissement |
|-------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 3 enfants | 91 familles | 113 familles |
| 4 enfants | 40 familles | 64 familles |
| 5 enfants | 18 familles | 31 familles |
| 6 enfants | 6 familles | 16 familles |
| 7 enfants et plus | 4 familles | 11 familles |

Ayant fait lui-même une enquête sur 1.800 ménages de médecins parisiens, il aboutit à la moyenne de 1,5 enfant par famille. Comme l'écrivait ironiquement, dès 1857, le D^r Meyer (*Des rapports conjugaux considérés sous le triple point de vue de la population, de la santé et de la morale publique*) : « La grande dame aux chairs abondamment doublées de tissu adipeux, adonnée à la vie de boudoir, entourée de tous les délices du luxe, ne donne à son heureux époux qu'un ou deux héritiers, parfois même longtemps attendus. »

Pour sensibiliser l'opinion, les repopulateurs insistent essentiellement sur des arguments patriotiques, les plus propres, croient-ils, à soulever l'enthousiasme des masses. *Finis Galliae* ! s'écrient-ils tous avec emphase ; la conclusion de cet écart démographique sera la guerre. S'appuyant sur des textes menaçants — toujours les mêmes — émanant d'écrivains pangermanistes, les familistes voient dans la perte de l'Alsace-Lorraine la principale cause de la maladie de l'âme française. Pour avoir démontré cette vérité nationale, le mémoire d'A. Roguenant, *La Natalité et les Mœurs*, est couronné en 1910 par l'Académie des sciences morales et politiques qui avait mis au concours l'étude des causes de la diminution de la natalité. « L'Alsace-Lorraine, est-il écrit dans cet ouvrage, il aurait fallu y penser toujours et en parler souvent. A l'heure de la prière du soir, la mère aurait dû murmurer au petit blotti dans son giron une phrase simple, émue, toujours la même, évoquant le déni de justice... Car la France n'est entièrement et véritablement elle-même que dans la paix qu'elle impose, et sa valeur morale décroît sous la paix qu'elle subit. »

Pour combler les vides, nous allons être obligés de recourir à l'immigration et la France deviendra une nation de métis. C'est un dominicain, le Père Vuillermet, qui exprime cette crainte. Et dans une vibrante prosopopée « sa » France s'écrie : « J'ai besoin de bras pour cultiver ma terre si féconde, et j'ai mal quand je sens la sueur de l'étranger tomber dans mes

sillons. » L'ouvrage d'où est tiré cette citation inouïe s'intitulait *Le Suicide d'une race*. Paru en 1911, il eut un grand succès dans tous les milieux bellicistes.

Fernand Boverat, un grand nom dans le monde des ligues repopulatrices, tient un langage aussi énergique à la veille du conflit qu'il juge inévitable, un jour ou l'autre. Son livre, *Patriotisme et Paternité* (1913), est dédié aux patriotes de Verdun, Nancy et Belfort. Il leur donne une devise : « La dépopulation, c'est la guerre ! » Se soustraire au devoir de la paternité doit être considéré comme aussi déshonorant que de se dérober au devoir militaire. A ce théoricien qui s'avoue célibataire pour cause de maladie, il faut quatre enfants par famille : « Un Français qui n'a que trois enfants laisse dépérir la France et la condamne à succomber sous les coups de l'étranger. »

Et de lancer le couplet habituel des natalistes : les causes de la dépopulation présente de la France ne sont pas d'ordre économique, elles sont d'ordre moral : « La présence de quatre enfants par ménage ne constitue pour aucune classe de travailleurs une impossibilité d'améliorer sa condition matérielle : la population ouvrière de la France a vu, en effet, progresser son bien-être dans d'énormes proportions durant le siècle dernier. » Et quelle sécurité pour la vie morale de la femme ! Car une mère de famille est obligée de rester chez elle : elle échappe ainsi aux tentations de la richesse et de la luxure, ce qui lui donne toutes chances de rester vertueuse et de continuer à faire le bonheur de son époux. Les enfants sont la condition de la moralité des foyers populaires. A. Roguenant l'avait affirmé dans son mémoire : « l'exiguïté des ressources garde la famille de la dispersion. Les plaisirs qui lui sont permis sont peu coûteux et, en conséquence, le plus souvent moralisateurs. »

D'autant plus que, comme l'écrivait l'abbé Hoppenot dans son *Petit catéchisme du mariage* paru en 1908, ces chers petits se révèlent très vite une source appréciable de profits.

« Chacun sait, écrivait-il sans ironie, que de nombreux enfants sont une richesse pour une famille pauvre et rangée. Pendant quelques années, ils seront une charge pour la mère ; mais, dès l'âge de douze ans, les voilà qui commencent à gagner ; ils rapportent à la maison plus qu'ils n'ont coûté : autant d'enfants, autant de salaires, et, de pauvre qu'elle était, la famille devient aisée et heureuse. Voilà le fait que devra constater l'économiste impartial. »

L'avis des autorités sociales et politiques.

Un tel homme existait et il fut, pendant près d'un demi-siècle, l'oracle des classes dirigeantes françaises. Du haut de sa tribune du journal qu'il avait fondé, *L'Économiste français* — l'une des meilleures publications de cette époque — Paul Leroy-Beaulieu, grand-prêtre du libéralisme économique, énonçait des vérités sans concessions au socialisme ambiant. Auteur fécond, il n'avait pas hésité à consacrer lui aussi une étude au problème de la population. Il rejoignait le bon abbé Hoppenot en regrettant l'heureux temps où le manufacturier, roi dans son usine, pouvait employer des enfants à partir de leur huitième année. Mais l'esprit démocratique avait faussé toutes les valeurs : « Le désir excessif d'amélioration sociale se résout en dépeuplement. On prolonge beaucoup trop la période d'improductivité de l'adolescence et de la jeunesse. La prolongation générale de la période scolaire au-delà de 13-14 ans est tout à fait abusive. »

Le philosophe Alfred Fouillée, interrogé au cours d'une enquête en 1910, avait déjà mis en cause cette funeste « capillarité sociale » si prônée par les démagogues à la fin du XIX^e siècle. Et son collègue de la Sorbonne, l'ineffable Lanson, si porté d'habitude à l'hyperintellectualisme, avait conseillé l'abandon aux forces instinctives. « On ne sera assuré contre la dépopulation, avait-il osé déclarer, que quand ce sera

l'instinct qui peuplera. Il faut donc, surtout, ôter les causes qui neutralisent l'instinct ou qui le dévient. »

Les Pères Lapins n'en étaient pas à une sottise près. Le D^r Jacques Bertillon — frère de l'inventeur de l'anthropométrie — fournissait de statistiques leur vaillante brigade, tandis que le sénateur Edme Piot — père de deux enfants — multipliait les « graves avertissements » devant la Chambre haute. Ce personnage, l'un des plus riches entrepreneurs de la seconde moitié du XIX^e siècle, aurait pu consacrer son immense fortune à fonder une œuvre en faveur de la famille ouvrière. Mais alors, les femmes n'étaient pas électrices. Aussi bien, le sénateur de la Côte-d'Or préférait-il venir personnellement en aide à presque toutes les municipalités de son département. Chaque vendredi, dans sa propriété de Saint-Mandé, il distribuait des secours à cent cinquante pauvres.

Semblable « philanthrope » ne comprenait évidemment rien au fond du problème mais d'autres, pourtant plus proches des réalités, étaient trop pénétrés des préjugés sociaux et religieux ambiants pour ne pas se payer de mots. Ainsi, en 1910, le professeur Lannelongue rédige-t-il une proposition de loi tendant à soumettre les célibataires de 29 ans à des obligations militaires supplémentaires et à défendre l'accès aux fonctions publiques à ceux qui ne seraient pas mariés à 25 ans. Il demande qu'un mobilier national soit offert à chaque nouveau couple et que le père de famille ait autant de voix qu'il a d'enfants (cette revendication sera très longtemps inscrite au programme des ligues natalistes). Certaines « autorités » préconisent une police technique, composée de médecins et de sages-femmes qui seraient chargés de surveiller les grossesses. Mais aucun des repopulateurs ne s'étonne que la France soit l'un des rares pays européens dépourvus d'une législation protectrice de la femme enceinte. Ne sont-ils pas de la même famille d'esprits que le député Deloncle qui, le 2 février 1891, déclarera à la Chambre : « Je ne veux pas qu'on protège la

femme après ses couches parce que je suis partisan de la liberté du travail » ?

La charité pour les mères !

Ces femmes n'avaient pourtant pas mis leurs enfants au monde dans les meilleures conditions, malgré les observations des médecins accoucheurs : dès la fin du XIX^e siècle, ils avaient enseigné qu'un repos de quatre semaines était impérativement nécessaire à une parturiente avant de reprendre ses occupations. En 1890, au congrès de Berlin réuni par Guillaume II pour jeter les bases d'une législation internationale du travail, Jules Simon avait fait adopter par quinze nations le vœu que les nouvelles accouchées ne fussent plus admises au travail que quatre semaines après leurs couches. Depuis cette date, tous les États européens, sauf la France, la Russie et la Turquie, avaient inscrit dans leur législation ce progrès dans l'amélioration du sort de la femme. Le congrès national d'hygiène ouvrière — le premier du genre — réuni à Lyon en 1894, formula la même exigence.

Mais les assemblées avaient sans doute d'autres sujets à débattre. Le comte Albert de Mun, coutumier de ces actes de « trahison » et de « mauvais goût », avait alerté ses collègues dès 1886. Ensuite ce furent les ténors du parti ouvrier, Paul Lafargue en 1892, Jules Guesde en 1895. Puis Paul Strauss, inlassable propagandiste de toutes les questions concernant l'hygiène publique en 1899. Tous demandaient pour l'accouchée, avec des modalités diverses, l'obligation du repos et une allocation afin que l'ouvrière pût en profiter.

« L'assistance médicale gratuite » date de 1893. Assimilant les femmes en couches aux malades, elle leur assure la gratuité des soins médicaux, mais rien de plus. Or, pour une moyenne annuelle d'environ 50.000 naissances à Paris entre 1899 et 1909, les hôpitaux de cette ville disposaient d'un peu plus de

1.000 lits destinés à recevoir de futures accouchées. Cette même année 1893, il est vrai, la préfecture de la Seine avait ouvert rue de Tolbiac, en plein XIII^e arrondissement, un asile qui recevait les femmes à sept mois et demi de grossesse : il comprenait 200 lits. Après leur accouchement, quelques privilégiées pouvaient aller se reposer dans une propriété du département : elle était équipée de 50 lits. Les autres, généralement au bout de neuf jours, rentraient à leur domicile pour reprendre leur place à l'atelier ou à l'usine. Sous certaines conditions, les plus déshéritées touchaient quinze francs (5.000 anciens francs) et une layette à la sortie de l'hôpital.

L'initiative privée avait essayé, dès la naissance du mouvement mutualiste, de pallier les insuffisances officielles dans la protection des mères. Il existait, en 1885, 83 sociétés de charité maternelle réparties en 54 départements. La « Mutualité maternelle » de Paris, fondée en 1891, assurait à ses sociétaires 12 francs par semaine (4.000 anciens francs) pendant quatre semaines, à la condition expresse de ne pas travailler. (Le salaire moyen de l'ouvrière à Paris était alors de 2 francs à 2,50 francs, toujours la moitié de celui de l'homme.) Certes, des compagnies de chemins de fer, certains grands magasins, quelques usines, accordaient à leur personnel féminin, durant un laps de temps plus ou moins variable, l'intégralité de leur salaire au moment de leur accouchement. Mais cet avantage était loin d'être répandu. Il faudra la loi du 26 novembre 1909 pour garantir aux femmes en couches leur emploi dans l'industrie. La loi du 15 mars 1910 accordera aux institutrices un congé de maternité de deux mois, moitié avant, moitié après l'accouchement. Cette loi intéresse 61.000 femmes. Longtemps, elles n'oseront pas en profiter : « Désorganisant » le service, celles qui en usent sont mal notées par les inspecteurs.

L'APOSTOLAT DE PAUL ROBIN

La ligue de la régénération humaine.

« La doctrine du malthusianisme s'est épanouie en France dans toute sa hideur et c'est l'un des signes les plus certains de notre irrémédiable décomposition. Le long de nos rues, les hommes, les femmes sont assaillis de prospectus infâmes ; l'art de tuer le pays est devenu une exploitation régulière. » Ainsi s'exprimait l'abbé Ract, farouche repopulateur, dans un ouvrage paru en 1901. Il vise quelqu'un, il appelle de ses vœux les sanctions pénales qui devraient frapper le seul réformateur social — avec Fourier — ayant compris tous les problèmes des femmes de son temps, le professeur révoqué Paul Robin.

En décembre 1896, paraissait à Paris une modeste feuille intitulée *Régénération*. Elle se présentait comme l'organe de la Ligue de la régénération humaine fondée le 30 août de la même année. Le président d'honneur en était le D^r Drysdale, animateur de la ligue malthusienne anglaise. Le responsable du mouvement français était un certain Paul Robin. Sa ligne d'action se résumait en deux formules : Bonne naissance — Éducation intégrale. Ce numéro-programme resta isolé jusqu'en avril 1900, date historique du démarrage du journal. Dans l'intervalle, Robin avait été malade. Mais ses idées n'étaient pas ignorées de quelques-uns. Dans un roman de Daniel Riche, *Stérile*, paru en 1898 — le premier ouvrage de fiction, croyons-nous, à être consacré au néo-malthusianisme en France — l'action est centrée sur un avocat, arriviste qui veut utiliser les théories de Bobelin, grand-prêtre de la procréation

libre, pour séduire l'électorat populaire. Mélodramatique à souhait — avec l'inévitable personnage de l'avorteuse — ce livre est cependant un document social qui s'ajoute à ceux que nous avons déjà cités.

Le premier numéro de *Régénération*, sorti en avril 1900, contenait un texte de Robin indiquant le sens de son action. Intitulé *Femmes, sœurs bien-aimées*, il sera plusieurs fois de suite répandu sous forme de tract :

« Si vous jugez que votre santé, votre situation matérielle et les autres circonstances ne vous permettent pas actuellement d'avoir un enfant dans de bonnes conditions de naissance, de lui donner les soins de toute nature et l'éducation attentive dont il aurait besoin, vous avez le droit et le devoir de vous abstenir d'être mère.

» Si vous avez déjà des enfants, vous pourrez les nourrir, les élever beaucoup mieux qu'en augmentant imprudemment leur nombre.

» Si vous n'en avez pas encore, choisissez sagement, pour en avoir, le moment où votre conjoint et vous, vous trouverez dans les bonnes conditions probables de santé, de bien-être et de sécurité.

» Cela dépend entièrement de vous, *vous êtes absolument maîtresses de votre destinée*. Il ne faut pas que vous ignoriez, ni vous, ni vos compagnes de souffrance que la science vous a émancipées de l'épouvantable fatalité d'être mères contre votre volonté.

» La Ligue de la régénération humaine a pour but d'enseigner ces conquêtes scientifiques à celles qui les ignorent. »

Paul Robin, Malthusien français.

Quel était donc cet homme qui osait, le premier, poser la question de la libération de la femme sur son véritable terrain ? Né le 3 avril 1837 à Toulon, Paul Robin appartenait à la

bourgeoisie catholique. Fils d'un haut fonctionnaire de la Marine, un de ses oncles était amiral, un autre chanoine. Destiné d'abord à l'École navale, il prépare finalement l'École normale supérieure — section des sciences — où il est reçu en 1858 : c'est l'époque où il abandonne le catholicisme. Admissible à l'agrégation, il ne peut passer l'oral à cause d'une laryngite et il ne se représentera pas. Son premier poste dans l'enseignement secondaire est le lycée de La Roche-sur-Yon où il est nommé en 1861. Déjà, il se fait remarquer en organisant des travaux pratiques et des excursions. Muté à Brest, Paul Robin se lance dans l'éducation populaire. Hostile à l'Empire, il démissionne en 1865.

Le voici en Belgique, installé à Bruxelles où il vit de leçons. Converti au socialisme, il devient l'un des animateurs du mouvement belge. Expulsé en 1869 pour avoir protesté contre la répression d'une grève, Paul Robin gagne Genève où Bakounine l'accueille chaleureusement. Rentré à Paris en 1870, il a le temps de militer dans le petit groupe de l'Internationale dont son ami Varlin est la cheville ouvrière. Arrêté par la police impériale, la proclamation de la République, le 6 septembre 1870, le fera sortir de prison. Ayant rejoint aussitôt sa famille, alors à Brest, Robin n'est pas mêlé à la tragédie de la Commune.

Un événement décisif va alors se produire, son départ à Londres où nombre de réfugiés politiques français ont pu s'installer. Grâce à Stuart Mill et à Marx, il peut trouver des leçons. Mais il va bientôt se séparer du maître : élu à l'unanimité membre du conseil de l'Internationale, il en est expulsé comme fidèle à Bakounine. Cependant, sa situation matérielle s'améliore. Nommé, en 1876, professeur adjoint de français à l'École militaire de Woolwich, Robin sera ensuite appelé à enseigner les mathématiques à l'Université de Londres.

Son premier contact avec les malthusiens anglais doit dater de cette période. Depuis le début du XIX^e siècle, les questions de natalité étaient vivement agitées en Angleterre sur le plan

pratique. Dès 1823, un petit tailleur de Londres, Francis Place, partisan de Malthus, avait dépassé le maître en préconisant la limitation artificielle des naissances. Il avait lui-même rédigé un texte explicatif qu'il répandait sous forme de prospectus. « L'objet de ce tract, était-il précisé dans ses premières lignes, n'est pas d'encourager le vice et la débauche, mais de prévenir la misère. Il ne tend pas à détruire les enfants une fois conçus comme beaucoup de couples le font, mais il tend à prévenir des conceptions mauvaises ou non désirées dans les cas où les rapports sexuels restent désirables. » Le D^r Drysdale, reprenant cette idée, avait fondé la « Ligue néo-malthusienne » en 1877. Ce mouvement connu aussitôt le succès grâce aux efforts d'une femme-écrivain, Annie Besant, et de l'ouvrier Charles Bradlaugh qui furent d'ailleurs poursuivis devant les tribunaux.

Convaincu de la nécessité, pour l'émancipation prolétarienne et humaine, de limiter les naissances, Robin tente d'amener les socialistes à son point de vue. Dès 1878, il publie une première brochure, *La Question sexuelle*, à la fois théorique et pratique. Elle débute ainsi : « O vous qu'on appelle prolétaires (c'est-à-dire faiseur d'enfants), vous qu'écrase l'excès de travail, vous qui êtes mal logés, mal vêtus, mal nourris, si vous sentez vos maux, si vous aspirez à des biens dont la possession vous permettrait de lutter contre la tyrannie si bien organisée de vos oppresseurs, ne vous encombrez pas d'un grand nombre d'êtres plus faibles, plus impuissants que vous ! Ne vous encombrez pas d'enfants !... Cette prudence est aussi désirable dans la bataille industrielle quotidienne que pour la lutte violente au jour, très prochain j'espère, de la révolution sociale. »

Le congrès socialiste de Marseille, tenu dans cette ville en octobre 1879, marque la date d'un nouveau départ pour le mouvement ouvrier français, écrasé par la répression qui suivit la Commune. En juin, Robin avait fait adopter par la ligue du D^r Drysdale l'envoi aux congressistes d'une adresse appelant leur attention sur l'importance, pour la lutte sociale, de la

limitation volontaire des naissances : elle ne fut même pas discutée. De la gauche à la droite, comme Robin l'écrira plus tard, la question sexuelle est immorale, innommable. Puisqu'il persiste à l'évoquer, même son vieux camarade de lutte, Kropotkine, pape de l'anarchie, le considérera comme un adversaire. Dans ses mémoires, il n'aura pas un mot pour Robin.

L'expérience de Cempuis.

Tout « déviant » et anarchiste qu'il fût, Robin avait conservé des relations bourgeoises : il ne faut pas oublier que c'était un « archicube » de la rue d'Ulm et nombre de ses anciens camarades le tenaient en haute estime. En 1879, Ferdinand Buisson le nomme inspecteur de l'enseignement primaire en résidence à Blois. Tout de suite, c'est le scandale : Robin se déplace à bicyclette — un haut fonctionnaire ! — prêche la nécessité d'une pédagogie ayant le sens du concret, veut que les classes soient mixtes. Il est douteux que de telles initiatives eussent été longtemps tolérées.

Or, en 1880, le département de la Seine entre en possession d'un legs. Il s'agit d'une propriété sise à Cempuis, dans l'Oise, destinée par un ancien négociant à abriter un internat mixte. L'affaire enthousiasme Robin : il est nommé directeur et ne dépendra que du préfet de la Seine.

Robin a précédé Freinet dans ce qu'on appellera plus tard les « méthodes actives ». Disposant de toute l'initiative pédagogique, il a pu inventer un type d'enseignement primaire et professionnel où la vie de plein air, la gymnastique — aucun élève ne quitta Cempuis sans savoir nager — les travaux pratiques, avaient une part prépondérante. Soucieux de la santé des enfants, Robin fait dresser la fiche sanitaire de chacun. En 1882, il les emmène quinze jours à la mer. C'est l'une des premières colonies de vacances qui aient existé en France.

Du monde entier on vint visiter Cempuis : Francisco Ferrer,

le grand pédagogue catalan, consulta Robin plusieurs fois. Des établissements furent fondés sur le modèle de son internat mixte. En 1894, il comptait deux cents élèves et trente maîtres. Mais une expérience aussi « choquante » troublait nombre de bonnes âmes. Robin, malgré ses idées, n'avait pas osé faire des cours d'éducation sexuelle à ses élèves : des plumitifs aux ordres affirmèrent le contraire en inventant de toutes pièces les détails les plus scabreux. Il est certain cependant que les internes de Cempuis connaissaient par cœur la *Marseillaise de la paix*. Il n'en fallait pas plus pour accuser Robin — dont le lourd passé socialiste n'était pas ignoré — de former des « bacheliers ès-sciences anarchistes ». Le 31 août 1894, Robin était révoqué par le ministre de l'Instruction publique d'alors, le trop fameux Georges Leygues, l'un des plus abjects personnages que la démocratie parlementaire ait jamais secrété. « L'enquête avait révélé des faits graves au point de vue de la surveillance intérieure, de l'administration, de la direction morale de l'enseignement, du recrutement du personnel et des doctrines internationalistes » (*sic*). Beaucoup plus tard, Freinet se verra dans l'obligation de démissionner de l'enseignement public pour prévenir une mise en demeure de le faire pour les mêmes raisons. Ceux qui adopteront ses méthodes sauront ce qu'il en coûte d'avoir, en France, le goût des innovations pédagogiques.

Premiers combats.

On n'avait pas osé se débarrasser de Robin sans lui donner une pension. Grâce à elle, il pourra vivre désormais dans l'indépendance et se consacrer entièrement à son but essentiel, la réforme sexuelle. Très occupé par la direction de son établissement, Robin avait cependant continué à combattre dans le même sens. En 1889, prenant part au Congrès international de l'enseignement primaire réuni à l'occasion de l'exposition universelle de Paris, il présente la proposition suivante, repoussée

à l'unanimité : « Le Congrès émet le vœu : que, sans aucune exception, toutes les fonctions de l'enseignement soient accessibles à tous les êtres humains, sans distinction de sexe ; que l'on travaille graduellement, avec prudence si l'on veut, mais sincèrement et activement, à rendre à tous les degrés, toutes les écoles, tous les cours mixtes. » La même année, selon les dires de son gendre, Gabriel Giroud, dont nous aurons à reparler, il aurait installé à Paris un dispensaire où les femmes du peuple pouvaient obtenir des conseils et surtout des objets de « préservation sexuelle » à bas prix.

En 1891, Robin tente de faire passer un important article dans les journaux socialistes et anarchistes (il le publiera plus tard en brochure sous le titre *Pain, loisir, amour*). Successivement, Benoît Malon, directeur de la *Revue socialiste* et Élisée Reclus, pour *La Révolte*, le lui refusent. Robin y demandait la proclamation de la liberté sexuelle de la femme. C'était à elle qu'il appartenait de décider si « l'échange de la volupté » devait lui apporter les charges de la maternité. La procréation pouvait être réfléchie car la force d'un groupe dépend plus de la vigueur de ses membres que de leur nombre. Mettre à la disposition de tous ceux qui voulaient vivre une sexualité libre les moyens qu'indique la science était le plus grand bien qu'on pût faire à ses semblables.

Les socialistes et les anarchistes français n'en étaient pas encore là. Dans l'impossibilité de s'adresser aux militants, qu'il voulait d'abord convaincre, puisque leurs journaux lui étaient interdits, Robin tentait de communiquer avec ceux qui auraient pu manifester des opinions proches des siennes. C'est ainsi qu'il fut amené à faire la connaissance de Marie Huot (1846-1930 ?), poétesse symboliste très connue à Paris à la fin du XIX^e siècle pour son action « antivivisectionniste ». Animatrice de la Ligue populaire contre la vivisection, elle n'hésitait pas à aller jusqu'au scandale. C'est ainsi qu'elle avait frappé à coups d'ombrelle le professeur Brown-Séquard qui opérait au Collège

de France sur des lapins vivants. Amie des anarchistes auxquels elle portait des colis quand ils étaient emprisonnés, le plus bel exploit de Marie Huot fut une conférence qu'elle prononça en septembre 1892 dans la salle de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain. Comme elle l'écrira plus tard : « ce jour-là, j'ai prêché la grève des ventres ». Cette conférence historique est en effet la première qui ait jamais été faite publiquement en France sur le droit des femmes à la libre maternité. Le geste de Marie Huot était une protestation solitaire : il plut à Robin qui écrivit à son auteur pour le féliciter. Par la suite, Marie Huot devait l'aider dans son action. Elle méritait, historiquement, de rester comme la première femme française ayant osé protester contre l'esclavage sexuel.

En 1895, au Congrès universel de la libre pensée, malgré une violente opposition, Robin parvient à faire voter la mise à l'étude des problèmes soulevés par la doctrine de Malthus. C'est l'année où la Ligue néo-malthusienne de Hollande est reconnue d'utilité publique. Fondée en 1884, elle s'était rapidement développée et son président, Samuel Van Houten, était devenu ministre de l'Intérieur. Peut-être encouragé par ce succès, Robin se décide à constituer la ligue française. Aussitôt, l'affaire est évoquée devant l'Académie de médecine par le D^r Javal, un Alsacien ancien député. Cet adversaire loyal, l'un des fondateurs de l'Alliance nationale contre la dépopulation, fera l'éloge de Robin en termes qui doivent être connus : « M. Robin, le promoteur de cette ligue, déclare-t-il, ne saurait être combattu ni ses doctrines discutées, sans qu'il convienne de rendre hommage à la pureté de cœur et au désintéressement de ce philanthrope qui, aux dépens de sa bonne renommée, avec la persévérance qui fait les apôtres, avec un rare et infatigable courage, a toujours fait ce qu'il croyait utile en faveur des déshérités. »

On ne saurait mieux dire. Mais Robin devra bientôt s'habituer à ce qu'on le couvre de boue. Après le lancement

du numéro-programme de *Régénération*, Robin, malade, part à l'étranger. En 1898 il est en Nouvelle-Zélande où il reste près d'un an. Avant son départ, il avait publié un petit opuscule de quatre pages, *La Santé de la femme*, qui contenait les lignes suivantes : « Les femmes du peuple, écrasées par les grossesses non désirées, par les besognes de l'élevage et du ménage, par la mortalité de leurs enfants, n'ont ni temps, ni cerveau à consacrer aux spéculations philosophiques, aux considérations de physiologie, de sociologie. Ce qu'elles demandent, c'est de ne pas avoir encore un enfant qui ajoutera à leur misère et en souffrira lui-même. Il ne s'agit donc pas de les sermonner, mais de leur indiquer le procédé qui leur convient le mieux, suivant les circonstances, sans craindre les détails, de leur donner la leçon pratique qui leur permettra d'en user à coup sûr. »

Esprit scientifique, Robin refusait tous les dogmes mais il avait adopté la doctrine de Malthus et il l'a toujours soutenue dans les brochures et les conférences d'où il faut extraire les grandes lignes de sa pensée. La fameuse loi de Malthus a été exprimée par son auteur dans les termes suivants :

« Nous pouvons tenir pour certain que lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croît de période en période selon une progression géométrique... Nous sommes en état de prononcer, en partant de l'état actuel de la terre habitable, que les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique. » (*Essai sur le principe de la population*, 1798).

Si Robin était d'accord avec le pasteur anglais pour prêcher une juste proportion entre naissances et subsistances, il ne le suivait pas dans son recours à la chasteté pour atteindre ce but. Selon lui, l'exercice de la sexualité est indispensable à l'équilibre et il n'hésite pas à encourager les jeunes filles à se prêter aux expériences pré-maritales. La faute, c'est de créer à l'aventure

des enfants dont l'entretien et l'éducation ne sont rien moins qu'assurés. Or il n'y a pas deux mariages sur mille qui réalisent les vœux des fiancés. L'enfant naît au hasard ; élevé par des parents incapables, il deviendra pire qu'eux-mêmes. Que les femmes réfléchissent donc à ces questions ! Des esprits libres leur proposent des solutions pratiques :

« De même que Jenner nous a appris à supprimer le fléau de la petite vérole en faisant une insignifiante piqûre au bras des petits enfants, les néo-malthusiens ont préconisé contre le fléau de la surpopulation, des naissances non désirées, de petits procédés d'hygiène intime que seuls les attardés dans les ornières religieuses peuvent prétendre contraires à la morale. »

Nelly Roussel et Sébastien Faure.

Dès l'année 1900, la Ligue de la régénération humaine est favorablement accueillie par les intellectuels « progressistes ». Le député Eugène Fournière, Alfred Naquet donnent leur adhésion. Cinq semaines durant, en novembre-décembre, Octave Mirbeau expose, dans *Le Journal*, les calamités résultant des naissances de hasard et il présente l'action de la ligue. Jean-Baptiste Clément, le chansonnier révolutionnaire, l'auteur célèbre du *Temps des Cerises*, apporte son concours en écrivant une chanson intitulée « *Ne me fais plus d'enfants* ». En voici le refrain :

Ça va venir dans la semaine
J'ai mal dans les reins et partout.
Sans espoir tu meurs à la peine,
Et quant à moi, je suis à bout.
Nous sommes déjà six à table
A vivre sur tes quatre francs
Allons, mon vieux, sois raisonnable,
Ne me fais plus d'enfants.

A partir du numéro 8 (janvier 1902) on peut lire sur la couverture de *Régénération* — qui paraît une fois par mois — le nom de l'imprimeur-gérant : c'est Eugène Humbert, le futur successeur de Robin, l'un des responsables historiques du néo-malthusianisme français. L'année suivante, en 1903, un autre nom qui sera l'un des plus respectés du mouvement féministe signe un article. Nelly Roussel (1878-1922) entre en scène. Née dans un milieu bourgeois et catholique, elle avait épousé à vingt ans un libre-penseur, le sculpteur Henri Godet. Mère de trois enfants, elle participera avec son mari à tous les mouvements d'émancipation du début du xx^e siècle : universités populaires, campagnes pour le vote des femmes. Elle sera surtout l'une des plus actives militantes de la ligue de Robin, parcourant la France de 1903 à 1913, allant en Suisse, en Belgique, jusqu'en Hongrie. Douée d'une diction parfaite, très jolie, elle fascinera ses auditoires. Un journaliste l'a décrite : « Toute mince et fragile, elle ressemble à une liane habillée d'un fourreau de velours noir. Sur ce fourreau, une tête fine émerge, très pâle, et sur le front découvert s'élèvent hardiment les cheveux noirs. »

Le 16 novembre 1903, Nelly Roussel parle pour la première fois dans une réunion publique, à l'Hôtel des sociétés savantes. Dépassant les milieux populaires auxquels ils se sont déjà adressés, les dirigeants de la ligue veulent maintenant atteindre un public plus large. Rien n'a été négligé pour l'attirer : affiches, invitations, annonces dans la presse. Surtout la présence assurée de l'un des ténors de l'anarchie, le célèbre compagnon Sébastien Faure (1858-1942). Cet ancien novice jésuite, fils d'un négociant en rubans de Saint-Étienne, avait d'abord été l'un des fidèles de Jules Guesde avant de rallier l'anarchie. En 1895, il fonde *Le Libéraire* avec Louise Michel. Dans son ouvrage *La Douleur universelle* (1895), prenant position contre Malthus, il avait tenté de démontrer que le monde peut jouir de l'abondance et répartir le bien-être sans s'inquiéter de la

multiplication des hommes. Robin le rencontra et les deux fougueux polémistes eurent plusieurs discussions sans résultat. C'est Humbert qui convertit « Sébast » : dans cette réunion du 16 novembre 1903, celui-ci reconnut son erreur et déclara qu'il se ralliait désormais aux thèses défendues par la ligue néo-malthusienne. Marie Huot participait également à cette réunion. Toujours en pointe, elle prit la parole en faveur de l'avortement.

Près de quinze cents personnes avaient assisté à la conférence du 16 novembre et un tel rassemblement prouvait une réelle sensibilisation de l'opinion. Robin disposait d'une équipe solide, un nouveau roman le mettait en scène en présentant son action sous le jour le plus favorable. Dans *Sésame ou la maternité consentie* — dédié à Brioux — Michel Corday, anticipant sur cinquante années de recherches, imaginait un médecin ayant découvert une potion qui rendait la femme stérile jusqu'à ses prochaines règles. Il devait confier cette invention à son vieil ami Pierre Acquin — c'est Paul Robin — mais avant de mourir, pris de scrupules, il l'avait léguée à son fils, un ingénieur. Celui-ci, bien qu'admirateur d'Acquin, n'osera pas lui donner l'élixir : les hommes n'en sont pas encore dignes.

Les socialistes devant les problèmes sexuels.

L'attitude de cet ingénieur, son effroi devant la vie sexuelle est bien celle de toutes les « élites » de la fin du XIX^e siècle. Et, au premier chef, des socialistes français. Certes, Robin communique avec les milieux populaires. Il a parlé à la Bourse du travail de Paris et plusieurs syndicats approuvent son action. Dans *La Voix du peuple*, organe de la C.G.T., on peut lire, en mai 1903, la phrase suivante : « Ayez peu d'enfants. Il ne faut plus créer pour la misère, la servitude ou la mort. » Mais les doctrinaires du Parti ouvrier français sont hostiles au malthusianisme.

Les deux prophètes du « Grand Soir », Guesde et Lafargue, savaient que Marx s'était prononcé contre Malthus. « *L'Essai sur le principe de la population* n'est qu'une déclamation d'écolier sur des textes empruntés », avait-il déclaré. (Plus tard, dans *Le Capital*, il attaquera le principe même de la loi de Malthus.) Mais ils n'ignoraient pas non plus que Robin, fidèle de Bakounine, s'était violemment séparé du maître. Ses doctrines ne pouvaient qu'être suspectes *a priori* puisqu'il s'était éloigné de la vérité marxiste. Nous croyons cependant que c'est bien plus dans leur volonté de ne faire aucune concession au « révisionnisme » et d'exaspérer les conflits entre possédants et prolétaires qu'ils se sont prononcés contre Robin. Cette préoccupation est clairement exprimée dans la conférence prononcée à Montpellier, en 1909, par un de leurs militants, le D^r Vargas :

« Nous ne voulons pas un prolétariat plus heureux, des familles ouvrières mieux tenues, vivant plus hygiéniquement, des enfants soustraits aux promiscuités dangereuses, des femmes du peuple qui ne soient plus exposées aux dangers des avortements répétés : nous voulons la suppression du prolétariat, de la possibilité même d'une existence antihygiénique pour certaines familles ; nous voulons que le dilemme atroce : « ou ne pas procréer, ou exposer ses enfants à la faim, à la misère et la maladie » ne puisse même plus se poser. Et toute théorie qui nous propose des améliorations à un état de choses que nous voulons supprimer et non améliorer n'a droit qu'à notre hostilité. »

Un tel propos est exactement dans la ligne dure qui fut longtemps celle du Parti ouvrier français : elle se marqua, par exemple, dans l'hostilité à la construction d'habitations à bon marché par les communes. En conclusion, le D^r Vargas reconnaissait que la doctrine néo-malthusienne prenait trop d'importance dans les préoccupations des révolutionnaires — ce qui commence à être vrai à cette date — et qu'il fallait extirper

cette « tumeur maligne ». Les pratiques contraceptives ne répondaient qu'à des « cas très spéciaux » (*sic*) et ne méritaient pas qu'on leur prêtât attention.

Une telle opinion ne ralliait pas tous les théoriciens du socialisme, et en particulier les Allemands. Kautsky — qui n'était pas encore le « renégat » dénoncé plus tard par Lénine — attachait à la question de la population une grande importance. Dans son ouvrage *Der Einfluss der Volksvermehrung* (1880) — jamais traduit en français — il avait pris des positions « pratiques » sans équivoque. Pour lui, le célibat avait une influence pernicieuse sur le développement physique, intellectuel et moral de l'homme : rien ne s'avérait plus nuisible que l'abstinence sexuelle. Mais l'accroissement de la population était aussi un mal. Il était donc nécessaire que les couples usassent de moyens anticonceptionnels. Dans l'état social de la fin du XIX^e siècle, la limitation de la fécondité conjugale constituait une arme aux mains des travailleurs.

August Bebel, président du Parti social-démocrate allemand, se révélait encore plus proche de Robin qui semble l'avoir ignoré car il n'en parle jamais. (L'ouvrage de Bebel, *Die Frau und der Sozialismus* — 1883 — a été traduit en français en 1891 sous le titre *La Femme dans le passé, le présent et l'avenir.*) Adoptant une position de psychologue, il déclarait que la satisfaction de l'instinct sexuel et la procréation sont deux choses différentes. Une fois libérée, la femme saurait régler elle-même le nombre de ses enfants : « Dans la société nouvelle, la situation de la femme sera complètement changée, elle ne sera pas disposée à donner le jour à un grand nombre d'enfants, comme pour obéir à un décret de la providence. Elle voudra jouir de son indépendance et de sa liberté et non passer la moitié ou les trois-quarts de ses belles années en état de grossesse ou avec des enfants au sein. »

Ces considérations sont peut-être passées inaperçues des socialistes français. Elles auraient eu plus de chance de séduire les

anarchistes individualistes : ils ont tout de suite suivi Robin en se faisant beaucoup d'illusions sur la possibilité de résoudre la question sociale par la planification sexuelle, comme l'écrivait le compagnon F. Lucchesi dans *Le Libertaire* en 1906 :

« Quand les prolétaires auront soumis à la raison l'acte procréateur, limité leur progéniture, quand ils auront bien élevé, instruit et éduqué les rejetons qu'ils auront volontairement appelés à la vie, la révolution sociale sera possible, proche et fatale. La concurrence des bras et des cerveaux sera disparue ; les salaires seront meilleurs ; les sans-travail n'existeront plus ; l'entente et la solidarité pour l'action seront possibles ; et la lutte antipatronale, antimilitariste et antiétatiste sera victorieuse. La révolution sociale, alors, sera un fait accompli. »

Tous les anarchistes n'étaient d'ailleurs pas favorables à Robin. Tel Jean Grave, le porte-parole de Kropotkine — qui avait rompu avec Robin justement à propos du malthusianisme — et dont l'incompréhension s'affirma souvent à l'égard des militants de *Régénération*. Tels aussi les francs-maçons, malgré une légende tenace. Certaines loges ont pu prêter leur appui au frère Robin, mais la franc-maçonnerie en tant que corps, jamais.

Robin se retire.

Dans les années 1905, l'audience de Robin et de l'équipe groupée autour de lui ne cesse de croître. Les milieux médicaux eux-mêmes commencent à sortir de leur réserve. *La Chronique médicale* lance une enquête, la première du genre, auprès de ses lecteurs médecins :

1) Admettez-vous ou rejetez-vous la prophylaxie anticonceptionnelle ?

2) Si vous l'admettez en principe, limitez-vous son application

aux cas médicaux ; ou, au contraire, pensez-vous que des raisons sociales ou simplement individuelles puissent la justifier ?

3) Dans le cas où vous n'en seriez pas partisan, nous vous serions reconnaissant de formuler les motifs qui vous la font rejeter.

Toutes les réponses sont publiées ; une majorité s'affirme en faveur des pratiques anti-conceptionnelles.

A la dernière page de *Régénération*, on trouve une liste des praticiens agréés par la ligue : consultations sur les moyens d'éviter la grossesse, préservation sexuelle. Il est précisé qu'il ne sera pas répondu aux demandes d'avortement. Pour Paris, il y a deux médecins, un herboriste et E. Humbert ; deux autres adresses sont situées dans la Seine, trois en province. Au siège même du journal — 27, rue de la Duée, sur les hauteurs de Ménilmontant — Humbert s'occupe spécialement de la vente des « objets de préservation ». Il détient plusieurs sortes de préservatifs en caoutchouc et en baudruche (les moins chers valent un franc la douzaine) et des pessaires Mensinga qui coûtent un franc pièce. Pour cet appareil, il y a trois tailles : femmes n'ayant pas eu d'enfant, femme ayant eu un enfant, femmes ayant eu deux enfants et plus.

Nelly Roussel et une nouvelle militante dont le nom reviendra souvent ensuite dans l'histoire du mouvement, Jeanne Dubois, partent faire des conférences en provinces. Les militants répandent des tracts ou collent un peu partout de petites étiquettes (il y en a vingt-quatre différentes) dans le genre de celles-ci :

L'avortement est dangereux
La prévention de la grossesse
est facile et sans danger
Ayons peu d'enfants

Avoir peu d'enfants
sains et heureux
plutôt que beaucoup
malades et misérables !
Ayons peu d'enfants

Les femmes doivent savoir
se préserver elles-mêmes
de la Grossesse et avoir
peu d'enfants

Plus de filles-mères abandonnées
si les femmes savent
n'être mères qu'à leur gré

Robin multiplie les brochures et s'adresse de plus en plus à des auditoires ouvriers. Mais il vieillit — en 1907 il aura 70 ans — et son caractère devient difficile à supporter pour ses collaborateurs immédiats. Bouillonnant d'idées, il voudrait qu'on les mette aussitôt à exécution, aussi bien la création d'une agence pour les unions libres qu'un syndicat pour les prostituées auxquelles il s'est soudainement intéressé. En mars 1908, Robin annonce qu'il a reçu la démission d'Humbert : celui-ci n'est plus le gérant de la revue. En mai, il fait appel à ses amis pour la constitution d'un groupe qui prendrait en main les destinées de *Régénération*. Et il accuse Humbert d'être devenu un commerçant. Heureusement, personne ne voudra le croire. Mais aucun de ses fidèles n'aura non plus le courage de polémiquer avec lui. En novembre 1908, Robin fait part à ses lecteurs de sa décision d'abandonner la lutte. Il déclare qu'il n'a pu constituer un nouveau comité directeur capable de reprendre la revue. *Régénération* disparaît, Robin reste seul.

En 1910, *Les Hommes du jour*, la revue de Victor Méric, lui consacre plusieurs pages avec son portrait en couverture : c'est presque un article nécrologique. Anachorète de tempérament,

végétarien, antialcoolique et non-fumeur, Robin vivait désormais avec ses souvenirs, la photographie de Varlin toujours sur sa table de travail en bois blanc. Rencontrant un de ses anciens camarades de l'École normale au mois de juillet 1912, il lui avait confié son intention prochaine de se suicider. Ce qu'il fit en s'empoisonnant le 1^{er} septembre. Paul Robin fut incinéré au columbarium du Père-Lachaise. Après avoir pris sa décision de mourir volontairement, il avait distribué ses livres et ses appareils à des groupements capables d'en profiter : la C.G.T. hérita d'une édition de *L'Encyclopédie* de Diderot et Sébastien Faure d'une petite imprimerie pour les enfants qu'il avait recueillis dans sa fondation de « La Ruche ».

Comme l'a écrit son gendre, Gabriel Giroud, Robin fut « le premier parmi les socialistes et les libertaires de toutes les écoles qui ait indiqué aux prolétaires la valeur émancipatrice, révolutionnaire et pacifique à la fois, d'un contrôle sur la natalité ». Homme d'action, il a toujours su être didactique et pratique : Margaret Sanger, qui libérera les femmes américaines, saura tirer profit de son exemple.

Le « docteur » Robin — ainsi que le nommaient les natalistes dont aucun n'avait osé l'approcher — était donc mort. Mais ceux qui ne l'avaient jamais renié — même quand ils avaient dû prendre leurs distances — pouvaient assurer la relève de son combat. Ils méritent, eux aussi, que justice leur soit rendue.

EUGÈNE HUMBERT ET SON GROUPE

Un nouveau démarrage.

Dès le 15 avril 1908 — sa rupture officielle avec Robin datait de mars — Eugène Humbert, administrateur démissionnaire de *Régénération*, lançait sa propre feuille. Intitulée *Génération consciente*, elle coûtait dix centimes et devait paraître deux fois par mois. La vie d'Humbert a été racontée par sa femme, Jeanne, ardente militante malthusienne de l'entre-deux guerres. Fondé par un bourgeois, le mouvement de Robin était continué par un ouvrier.

Fils naturel d'une cigarière illettrée et d'un officier de l'armée de Bazaine, Eugène Humbert était né le 6 mars 1870, pendant le siège de Metz. Son enfance fut misérable et il travailla tôt dans un atelier de cordonnerie auprès d'un oncle. Jeune ouvrier, il fait la connaissance d'un certain Lapique, correspondant de Jean Grave à Nancy, et devient anarchiste. En 1891, il fonde même un journal, *L'Indépendant*, organe des travailleurs. Pendant son service militaire, il étudie les penseurs socialistes. A son retour, Eugène Humbert décide de quitter Nancy. En 1896, il est représentant en chaussures à Paris. Il prend contact avec Jean Grave, alors installé rue Mouffetard, et on le rencontre dans tous les milieux anarchistes. Autodidacte passionné, c'est un assidu de la boutique de livres que tenait Jean-Baptiste Clément sur le boulevard de Clichy. A Nancy, il s'était abonné à *L'Éducation intégrale*, bulletin que publiait Robin lorsqu'il dirigeait Cempuis. A son arrivée à Paris, il se

présente au maître, suit ses conférences. Robin ne pouvait faire de meilleur choix en lui proposant d'être le gérant de sa revue : sans la régularité de ses efforts, elle n'aurait certainement duré que peu de temps.

A partir du huitième numéro de *Régénération* — janvier 1902 — Eugène Humbert fut donc la cheville ouvrière du mouvement malthusien français. Propagandiste méthodique, presque chaque soir il part, chargé de brochures, faire une causerie dans un quartier populaire de Paris ou de la banlieue. Il a installé chez lui un petit dispensaire où sa compagne enseigne aux femmes à poser un pessaire. Tous les ouvrages traitant des questions sexuelles et de la population sont en vente dans son bureau de *Régénération* : le futur premier président de la République chinoise, Sun Yat-sen, le fréquentera souvent. Déjà, il voulait faire traduire une brochure qui lui paraissait vitale pour l'avenir de son pays. Elle s'intitulait *Moyens d'éviter les grandes familles*.

Quelques mois après le départ d'Humbert, celui qui l'avait remplacé, un certain Albert Gros, entrait à son tour en dissidence et fondait son propre journal, *Le Malthusien*. Ce personnage, qui avait capté la confiance de Robin, s'appropriait le matériel de *Régénération* et n'hésita pas à calomnier le maître de la façon la plus outrageante. Il y a là un épisode mal connu de l'histoire du malthusianisme français. En tous cas, on relève les mêmes signatures dans la feuille d'Humbert et dans celle de Gros qui ne fera plus parler de lui après 1914.

Restent groupés autour d'Humbert les militants qui avaient œuvré dès le début avec Robin. Les anarchistes, représentés par Sébastien Faure et Liard-Courtois à son retour du bagne ; des médecins comme les docteurs Klotz-Forest, Jean Marestan et Sicard de Plauzoles ; des personnalités indépendantes, le pacifiste Manuel Devaldès — il mourra en 1957 après plus d'un demi-siècle de vie militante —, le poète symboliste Paul-Napoléon Roinard ; des femmes enfin, l'infatigable Nelly

Roussel, Jeanne Dubois, la doctoresse Pelletier qui luttera surtout pour la liberté de l'avortement.

La lutte antipornographique du sénateur Bérenger.

Dès le début de son action, Robin avait été violemment attaqué par les natalistes de tout poil. Lui et ses amis formaient une bande de pornographes particulièrement habiles qu'il convenait de châtier avec la dernière rigueur. Mais il manquait un chef d'orchestre à ce combat pour les bonnes mœurs. Il se présenta enfin en la personne du sénateur inamovible de la Drôme, ancien avocat général à la cour impériale de Lyon, René Bérenger (1830-1915). Réformateur du Code pénal, ce grand juriste a été l'inventeur du sursis et de la libération conditionnelle. A ce titre, il fut l'un des hommes les plus progressistes de son temps. Ses réformes sont devenues des éléments essentiels dans la réintégration sociale des délinquants.

Mais le sénateur Bérenger, catholique étroit, aurait volontiers condamné aux travaux forcés tous ceux qui avaient, sur la vie sexuelle, des opinions contraires aux siennes. animateur de la Ligue contre la licence des rues, il pourchassa, avec une ardeur suspecte, toutes les manifestations de « l'immoralité sexuelle ». Sa rage répressive ne connaissait plus de bornes — elle lui vaudra d'être l'un des hommes les plus chansonnés de France — et le conduisit à fouler aux pieds les principes fondamentaux du droit français : il aurait souhaité que les sociétés antipornographiques fussent investies du droit de poursuivre elles-mêmes les auteurs des faits qu'elles combattaient statutairement. Il déposa un projet de loi dans ce sens mais personne ne voulut suivre sur ce terrain le « fou de la rue Pasquier », comme l'appelaient ses ennemis.

Alors les « antipornographes » se rabattirent sur la loi du 2 août 1882 réprimant les outrages aux bonnes mœurs. C'est par ce biais qu'ils parvinrent à faire traîner les néo-malthusiens

devant les tribunaux. Mais la Cour de cassation annula tous les jugements concluant ces affaires. Si la propagande visée ne présentait pas en effet un caractère d'obscénité ou de luxure — élément essentiel du délit — elle ne pouvait entrer dans les prévisions de la loi de 1882 et échappait à toute sanction. Dans chacun de ses arrêts, la Cour précisa qu'il était impossible de considérer comme contenant des descriptions obscènes l'imprimé qui ne renfermait que des prescriptions d'ordre physiologique.

Il n'empêche que les « bons esprits » ne pouvaient tolérer une propagande néfaste qui faisait perdre à la France « un corps d'armée tous les cinq ans ». Ils dénonçaient les lacunes de la loi et ne manquèrent jamais de signaler à la police les criminels agissements de l'infâme Robin et de sa bande de voyous. Humbert fera trois mois de prison à la Santé en 1911 : il y donnera deux causeries sur le malthusianisme auxquelles assistèrent des gardiens dont plusieurs s'abonnèrent aussitôt à *Génération consciente*.

E. Humbert, fournisseur d'objets de préservation.

De précieux encouragements continuent d'arriver rue de la Duée, réchauffant l'ardeur des militants critiqués par toutes les familles spirituelles et politiques considérées comme représentatives. En 1909, *Génération consciente* lance une enquête. Une seule question : « Le néo-malthusianisme est-il moral ? » Les réponses affluent. Naquet, l'homme du divorce, un autre « fléau » responsable de la dénatalité, a approuvé Robin dès le début. Il ne croit pas que le néo-malthusianisme soit un moyen de résoudre la question sociale, mais il est persuadé de la haute portée morale d'une procréation rationnelle. « J'estime, répond-il, que la maternité doit être consciente, voulue, et qu'il est contraire à toute idée d'une civilisation saine que l'acte le plus important de tous, celui qui renouvelle l'espèce, soit livré au

hasard, alors que des actes secondaires sont le fruit de la réflexion. » Léon Frapié, le célèbre auteur de *La Maternelle*, parle dans le même sens : « C'est un devoir de haute morale et de haute charité, écrit-il, que d'enseigner aux malheureux à ne pas engendrer involontairement des malheureux. » Salomon Reinach, enfin : « La propagande néo-malthusienne a pour but de substituer la réflexion à l'instinct, la prévoyance à l'insouciance, l'*homo sapiens* à la brute. Ceux qui l'accusent de favoriser le vice, de prêcher l'avortement, sont des ignorants ou altèrent sciemment la vérité. On peut condamner Paul Robin ; mais sa condamnation sera inscrite sur la statue que lui réserve l'avenir. »

Sur le plan de l'aide pratique aux couples, l'action d'Humbert et de ses amis ne cesse de prendre de nouveaux développements. Le groupe publie un catalogue d'appareils d'hygiène sexuelle et de « préservation de la grossesse ». Il a été établi par Humbert qui a déjà inséré dans le journal une note (avec figures) sur le placement des pessaires. Mais c'est surtout la parution d'un livre de G. Giroud — publié sous le pseudonyme de Georges Hardy — qui attire le plus l'attention du grand public. Intitulé sans hypocrisie *Moyens d'éviter la grossesse* (1909), il contient, en 96 pages, tous les renseignements sur les moyens anticonceptionnels connus à cette époque, et la façon de s'en servir (de nombreux croquis accompagnent le texte). Un chapitre entier est consacré aux pessaires de caoutchouc, alors d'un usage beaucoup plus fréquent qu'on ne se l'imagine actuellement. Georges Hardy ne dissimule nullement qu'il est le porte-parole d'une école de pensée dont Malthus et Robin sont les maîtres. Il rappelle l'action de son beau-père et invite ses lecteurs à rejoindre les rangs des néo-malthusiens. Étant donné la modicité du prix des objets de préservation sexuelle, on peut les considérer comme à la portée de presque toutes les bourses. Et Georges Hardy estime que les organisations ouvrières devraient en assurer la vente au

détail à leurs adhérents. Son petit manuel, très clair, devait être acquis par des milliers de personnes. Il fut plusieurs fois réimprimé jusqu'en 1914.

L'année suivante, Nelly Roussel publie en volume quelques-uns de ses articles et de ses conférences. Son titre : *Quelques lances rompues pour nos libertés*. Il ne s'agit pas seulement de la liberté sexuelle de la femme. Nelly Roussel a toujours combattu en même temps pour sa liberté politique et économique, totalement niée à cette époque, et pour laquelle elle milite aux côtés de Marguerite Durand, chef de file du féminisme français. Complétant le précis de Georges Hardy, le D' Jean Marestan fait paraître, en 1910, un véritable traité d'éducation sexuelle. Deux chapitres y sont consacrés à la prudence procréatrice. Marestan expose la doctrine des néo-malthusiens et ne manque pas de compléter ses considérations théoriques d'un cours sur les moyens scientifiques et pratiques d'éviter les grossesses non désirées. Encore un livre bien accueilli.

Léon Blum, socialiste décadent.

A côté de ces œuvres solides et pleines de bon sens, les raffinements décadents d'un Léon Blum dans son ouvrage intitulé *Du Mariage* (1907) font figure de divertissement pour esthètes fatigués. Éloigné des masses et de leurs réelles préoccupations, le futur « gérant loyal » de la société capitaliste est trop homme de bonne compagnie pour prononcer le mot de « sexe ». Il veut la liberté sexuelle pour les jeunes filles mais ne dit rien sur la façon pratique d'en assumer les conséquences. Les enfants ? On n'en aura pas, bien sûr. Comment ? Ne parlons pas de ces choses. Le futur chef « socialiste » ignorait sans doute l'existence de la ligue de Robin : il a deux lignes à son endroit au sujet de Cempuis. On aurait pu attendre davantage

de précisions de la part d'un socialiste « humaniste » attaché à faire le bonheur du peuple.

Mais l'article que lui consacra Jules Lemaître dans *La Revue latine* est tout aussi révélateur de la mentalité d'une certaine bourgeoisie. Le charmant critique, le salonnard que toutes les maîtresses de maison s'arrachent, a comme ses pareils le mépris de la femme, créature inférieure et veule mais heureusement enfermée dans la fidélité à son maître. C'est pourquoi ce fin exégète du théâtre de boulevard ne peut pas adhérer aux thèses de Blum. Contre le papillonnage, il a un argument-massue qu'on croirait tiré de Ponson du Terrail ou de Georges Ohnet : « La preuve de cette monogamie foncière de la femme, c'est « l'empreinte », c'est le premier amant ou époux éternellement aimé, aimé physiologiquement, aimé par les entrailles mêmes de la femme, à tel point que les enfants d'un successeur lui ressemblent, j'entends ressemblent à « monsieur le premier ». » Cela ne s'invente pas. Et Jules Lemaître traite Blum de farceur ! Impertinent et cynique, le futur chef d'un gouvernement de gauche serait plein de pitié pour quelqu'un qui prendrait son livre au sérieux et le discuterait gravement. Les deux compères étaient de la même boutique, ils ne pouvaient se faire que des agaceries. Devant Robin et ses pareils, Jules Lemaître jettera bas le faux nez de l'humaniste : en prison, et tout de suite !

Du côté des socialistes, on sent toujours un climat de réticences. La base bouge mais les instances supérieures bloquent à chaque fois le mouvement. En 1910, le congrès de la Fédération socialiste du Doubs vote une résolution favorable à la propagande néo-malthusienne. Utilisant ce prétexte, Humbert envoie un questionnaire aux autres fédérations : elles ne répondent pas. En 1912, au congrès de la Fédération du bâtiment (C.G.T.), quelques militants peuvent faire passer une motion attirant l'attention sur la trop grande natalité, « cause de chômage, de misère et de dégénérescence ». Mais, cette même année, un des oracles de la C.G.T., E. Rosmer, se prononce

contre le malthusianisme dans *La Voix ouvrière*. Le 1^{er} juin 1914, dans l'un des derniers numéros de *Génération consciente*, Eugène Humbert publiait encore une *Lettre ouverte aux élus socialistes sur le droit à la libre maternité*.

A la fin de l'année précédente, un bilan avait été dressé des efforts accomplis pendant les douze derniers mois : une centaine de conférences données en France, plus de 40.000 exemplaires du journal envoyés à des non-abonnés. Le 1^{er} août 1914, le 77^e et dernier numéro de *Génération consciente* parut quand même. Humbert ne se faisait depuis longtemps aucune illusion sur la capacité de résistance des socialistes aux séductions du « joujou patriotisme », comme le disait Remy de Gourmont, autre fidèle de Robin. Tous les braillards de la « crosse en l'air » et du « sabotage de la mobilisation » entonnèrent le péan de « l'Union sacrée », y compris Gustave Hervé, l'ancien prêtre de *La Guerre sociale*, désormais jusqu'au-boutiste du sang des autres.

Fidèles à leur idéal anarchiste d'insoumission, Manuel Devaldès passa en Angleterre et Humbert en Espagne. Ce dernier se réfugia à Barcelone où sa jeune femme vint plus tard le rejoindre. Dans cette ville, ils rencontrèrent quelques futurs surréalistes, en particulier Francis Picabia qui publiait une revue dont le titre était 391. Arthur Cravan, le boxeur-poète neveu d'Oscar Wilde, était là aussi et il disputa plusieurs combats sur les rings de la capitale catalane.

Pendant ce temps, resté à Paris, Georges Hardy reprenait la lutte. En novembre 1916, il parvient à faire paraître une petite feuille intitulée *Le Néo-malthusien* où il développe à nouveau ses thèmes : la question sociale se confond avec la question sexuelle ; il faut dévoiler aux prolétaires les procédés de préservation utilisés depuis longtemps par les hautes classes ; l'article 317 doit être abrogé. Au troisième numéro, le journal est interdit. Hardy est convoqué à la censure, on perquisitionne chez lui et ses brochures sont saisies. Tenace, pour prouver aux

militants qu'il n'a pas abdiqué, il publie *La Grande question* : un numéro, et l'interdiction de continuer est signifiée à l'impudent qui ose saper le moral de l'arrière. Réparaît alors *Le Néomalthusien* que les ciseaux d'Anastasie lacèrent sans tarder. Hardy n'était pas de ceux qu'on fait taire : il sera du dernier combat, dès la signature de la paix jusqu'au vote de la loi de 1920.

III

SOUS LA LOI DE 1920

LA VICTOIRE DES PÈRES LAPINS

Les natalistes attaquent.

Le 4 janvier 1917, on pouvait lire dans *Le Temps* les lignes suivantes : « L'heure de l'apéritif, l'heure du malthusianisme, l'heure du théâtre pornographique sont autant d'heures à rayer de gré ou de force de notre cadran. » Les industriels qui fabriquaient nos excellentes boissons alcoolisées, gloire de la France — l'absinthe en particulier, « hygiénique, bienfaisante, oxygénée », comme l'affirmait la publicité — durent apprécier médiocrement cette diatribe. A l'heure où il fallait plus que jamais remonter le moral des combattants, le « pinard », c'était sacré.

Pour le malthusianisme, évidemment, aucune indulgence. D'ailleurs, les « autorités spirituelles et sociales » l'ont bien compris. Elles redonnent de la voix avec une vigueur nouvelle. Monseigneur Gibier, l'un des premiers, dans *Les Berceaux vides* (1917), où la doctrine traditionnelle de l'Église est proclamée avec force. La fécondité est la loi, l'enseignement des pontifes et des docteurs n'a jamais varié sur ce point. La famille est la base granitique du monde : « La femme sera sauvée par la naissance de ses enfants », a dit saint Paul. La dénatalité qui a failli nous conduire aux abîmes a essentiellement trois causes : la perversion des lois, celle des mœurs, celle des consciences. Le mouvement néo-malthusien les reflète. Sa propagande publique, méthodique et active a donné des résultats terrifiants. L'État a fermé les yeux, il n'a rien fait pour la répression des mauvaises mœurs.

Le Père Gillet — futur général des dominicains — est encore

plus violent dans les conférences qu'il donne à l'Institut catholique de Paris pendant le premier trimestre de 1917. Se laissant aller jusqu'à injurier Robin, il dénonce ce néomalthusianisme criminel « dont les idées antisociales, anti-nationales et antireligieuses se sont peu à peu frayé un chemin jusque dans les consciences catholiques, et en même temps qu'elles y portaient atteinte aux bonnes mœurs, y déracinaient aussi les croyances, ou les empêchaient de gouverner la volonté ».

Ainsi les catholiques eux-mêmes avaient été touchés par la propagande de Robin et de ses amis ? Certains auraient osé se risquer dans les « bazars secrets d'immoralité » — pour parler comme le Révérend Père — tenus par les cyniques malthusiens ? L'aveu est de taille. Le fougueux dominicain prête décidément beaucoup à ses adversaires. Selon lui, les titres des pièces offertes au public depuis vingt ans expriment toutes les idées lancées en France par les membres de la Ligue de la régénération humaine, sous l'œil indulgent de la police. De telles outrances sentent la provocation délibérée.

Le D^r Doléris — de l'Académie de médecine — reste dans la bonne tradition du XIX^e siècle quand il voue la femme à l'enfantement perpétuel, l'année même de l'armistice. Si ce grand professeur affirme qu'une femme saine et robuste peut engendrer et conduire à bien dix ou douze enfants jusqu'à l'âge de 45 ans, ne faut-il pas le croire ? Écoutons-le et apprécions son lyrisme convaincant :

« Quel est le grand devoir de la femme ? Enfanter, encore enfanter, toujours enfanter ! Que la femme se refuse à la maternité, qu'elle la limite, qu'elle la supprime, et la femme ne mérite plus ses droits ; la femme n'est plus rien... Volontairement stérile, elle retombe au rang de la prostituée, de la fille de joie dont les organes ne sont que des instruments, des jouets obscènes au lieu de rester le moule auguste, vénérable de tous les siècles futurs. »

Mais les autorités économiques préfèrent des arguments plus concrets et le D^r Jacques Bertillon, toujours prêt à militer en faveur des nobles causes, s'empresse de les leur fournir. S'adressant aux industriels, il écrit les lignes suivantes qui le révèlent (président de l'Alliance pour l'accroissement de la population, il est à noter que cet éminent statisticien n'avait qu'un seul enfant en 1914) : « D'ailleurs, un relèvement de la natalité aurait pour vous des avantages immédiats ; rien ne peut mieux contribuer à supprimer les grèves politiques ou les suspensions de travail injustifiées. Les fomenteurs de troubles et les excitateurs à la grève sont, dans neuf cas sur dix, des célibataires ou des hommes sans enfants, et la plupart de ceux qui les suivent sont dans le même cas. Les pères de famille nombreuse ne se mettent pas en grève sans des raisons majeures et il est rare qu'ils ne soient pas prêts à accepter une transaction raisonnable. »

Avant l'hallali qui se prépare dans la coulisse, un stupéfiant hommage sera rendu à Robin par l'un de ses adversaires les plus acharnés, le professeur Paul Bureau : au deuxième congrès de la Fédération française des sociétés antipornographiques, en 1912, ce maître éminent de l'Institut catholique, ami du sénateur Bérenger, avait traité de la répression de la propagande néomalthusienne. Or, dans son grand ouvrage, *L'Indiscipline des mœurs* — écrit en 1919 — la description des tentatives de Robin et de ses amis est la plus impartiale qui soit jamais tombée d'une plume catholique. Avec ce sociologue, pas d'injures, mais une analyse objective. Et la reconnaissance de la vérité du principe de Malthus ! Et l'aveu qu'une fécondité incontrôlée est dangereuse !

« Sur cent ménages normaux, il n'y en a pas quinze qui soient en mesure de suivre ingénument les voies de la nature. Pour plus de quatre-vingt-cinq, les fatigues de l'épouse ou le défaut de ressources du ménage imposeront, au bout de quelques années, l'emploi de moyens limitatifs, si l'on veut éviter les

pires catastrophes. » Il y a trente ans que Robin, Humbert, Devaldès tiennent de tels propos.

Mieux encore, Paul Bureau, dans son chapitre intitulé, *La Famille ouvrière et la natalité*, établit lui aussi la liaison entre l'émancipation prolétarienne et le freinage des naissances : « Il n'est pas impossible, il faut le reconnaître loyalement, que les pratiques néo-malthusiennes aient pu, pendant deux ou trois décades, servir la cause des salariés, en leur fournissant une arme nouvelle dans la lutte toujours si âpre qu'ils doivent soutenir pour l'amélioration des conditions de travail. » Semblable constat — venant d'une telle autorité — eût enchanté Robin. Mais il n'aurait pas suivi le militant catholique dans sa conclusion : la continence des époux est le seul moyen de corriger l'excessive fécondité et, en dehors de ce moyen, toute précaution et toute mesure anticonceptionnelle doivent être condamnées.

En mars 1919, Georges Hardy relance son *Néo-malthusien* et, en décembre, il fait placarder, à des milliers d'exemplaires, une affiche dans Paris. « Ayez peu d'enfants, prolétaires ! » y est-il proclamé. N'est-ce pas la meilleure leçon à tirer de la catastrophe que nous venons de subir ? Votre bonheur dépend de votre prudence familiale. L'abbé Viollet — plus tard chanoine, l'un des grands spécialistes du « mariage chrétien » — à la tête d'équipes de « pères de famille », lacère l'affiche. *Le Figaro* dénonce ce placard « immonde », ces raisonnements d'aliénés. *La Croix*, sous la signature de Jean Guiraud, en appelle au bras séculier : « Tolérer l'expression de certaines pensées, écrit ce nouvel inquisiteur, c'est donner toute latitude à la préparation des pires attentats. C'est inadmissible. » D'autres enfin n'hésitent pas à lancer l'accusation qui ne pardonne pas, celle qui conduit droit au poteau d'exécution : les rédacteurs de cette affiche sont payés par les Boches.

Mais l'offensive est déjà en train. Dans l'avant-dernier numéro du *Néo-malthusien* — mai 1920 — paraît un manifeste

relatif aux projets de loi concernant le relèvement de la natalité. Il est signé Nelly Roussel, Léon Frapié, Georges Hardy et s'adresse à tous les députés. Son contenu est prophétique. « Ces lois seraient antirépublicaines, affirment les auteurs du manifeste, puisque la liberté d'opinion et de discussion existe en France. Elles seraient, de plus, inefficaces et dangereuses parce que, incapables de remédier à la misère, ni d'inciter à la procréation les femmes résolues à s'y refuser, elles n'aboutiraient en fait qu'à la multiplication des avortements clandestins, dont les procédés populaires ne sont plus à enseigner, et qui sont dictés par des motifs trop graves, des nécessités trop impérieuses pour que la menace d'une sanction quelconque ait la faculté d'y mettre obstacle. » Que tous les socialistes et les démocrates fassent échec à cette loi ! concluent les auteurs du manifeste.

La loi scélérate.

Il est trop tard. La Chambre « bleu horizon » est en pleine crise de « repopulation ». Au cours de la séance du 23 juillet 1920, le président annonce qu'il a reçu de M. Edouard Ignace, député de la Seine — sous-secrétaire d'État à la Justice militaire durant la guerre — et de plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à réprimer la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle. Ignace prend aussitôt la parole. Cette ignoble propagande, dangereuse pour le pays, a une origine qui n'est pas française, affirme — sans preuves, et pour cause — ce député qui ignore visiblement tout de la question. Et il poursuit : « Au lendemain d'une guerre, où près de 1.500.000 Français ont sacrifié leur vie pour que la France ait le droit de vivre dans l'indépendance et dans l'honneur, il ne saurait être toléré que d'autres Français aient le droit de tirer d'importants revenus de la multiplication des avortements et de la propagande malthusienne. »

Le garde des sceaux ne peut résister à un « faux patriotique » de cette qualité : il l'approuve sans réserves. Seul M. Berthon, socialiste, se dresse à son banc pour s'opposer à la discussion immédiate de cette proposition de loi qui contient des lacunes. Ici, il faut citer une phrase sublime du garde des sceaux d'un gouvernement « démocratique » : « Nous la mettrons au point après, si besoin est. Votez-la toujours. » On lut les articles de la loi et c'est à ce moment que se place l'intervention du professeur Pinard, souvent citée depuis : « Laissez-moi vous dire que vous avez une illusion en croyant que les articles de la loi que vous venez de lire contribueront à accroître la natalité française... Si vous nous apportiez la certitude d'augmenter notre natalité en quantité et en qualité, je voterais des deux mains votre proposition, mais vous n'apportez que l'ombre d'une répression ; en fait, vous ne nous apportez rien. » Le D^r Berthon demanda vainement l'ajournement du débat. Il y eut vote : Pour 81, contre : 500.

On passa à la discussion des articles et le D^r Morucci, un autre socialiste, relayait son collègue Berthon. « Si l'on veut des nourrissons, déclara-t-il, il faut que la femme n'envisage pas la grossesse comme une catastrophe ; que le public n'attache plus aucune idée de réprobation aux naissances hors mariage et que l'État prépare le berceau avant de réclamer l'enfant. » Il défendit les malheureuses contraintes de se faire avorter, et, à cette occasion, évoqua la mémoire de Robin : « Ce n'est pas l'école de Paul Robin qui a inventé les recettes populaires de l'avortement criminel ; ce n'est pas elle qui pousse à la volupté pour elle-même, qui entraîne à l'imperfection de l'acte conjugal. Ses véritables élèves n'ont jamais conduit les femmes à l'infanticide, ni monté, par lucre, ces maisons clandestines où se pratiquent les manœuvres abortives. »

M. Duval-Arnould dit alors : « Il y a deux morales en présence et l'une est le contraire de l'autre. » A quoi répondit le D^r Berthon : « Votre morale peut se résumer en cette

phrase : toute liberté pour la bourgeoisie, mais pour le peuple, des enfants, afin de les opprimer ! » On passa au vote. 500 voix pour, 53 contre (chiffres rectifiés conformément à la liste de scrutin). La loi de 1920 entrera dans l'histoire. Il est intéressant de relever la position des ténors des différents partis, elle éclaire bien des événements ultérieurs. Parmi les opposants, on notait : Vincent Auriol, Léon Blum, Marcel Cachin, Marcel Sembat, Paul Vaillant-Couturier. Parmi les natalistes : Aristide Briand, Maurice Barrès, général de Castelnau, Camille Chautemps, Édouard Daladier, Léon Daudet, Édouard Herriot, E. Le Troquer, Marc Sangnier, Paul Reynaud, Robert Schumann.

Quelques inquisiteurs du sexe.

Ce débat passa complètement inaperçu de l'opinion. Il n'y eut aucune réaction. L'ombre s'étendait à nouveau sur tout ce qui avait trait à la sexualité — mais non sur la pornographie, plus florissante que jamais. Quelques pontifes, en quête de prébendes ou de distinctions honorifiques, prêtèrent aussitôt leur concours à l'œuvre « d'assainissement national » entreprise par le gouvernement. Tel le professeur Balthazard, dans son cours à la Faculté de médecine du 13 décembre 1920 (reproduit l'année suivante dans *le Progrès médical*). Après les calomnies traditionnelles contre Robin qui « avait entrepris une expérience d'éducation mixte des sexes, terminée par un scandale, aux frais du Conseil municipal de Paris », on entre dans le vif du sujet. La cause la plus importante de la dénatalité, affirme le savant professeur, c'est la propagande malthusienne. L'un de ses agents les plus actifs est Madame Lévy Rousset — il s'agit sans doute de Nelly Roussel, le maître n'a pas eu le temps de vérifier ses sources — et les procédés anticonceptionnels décrits avec un « luxe de détails » (*sic*) dans les brochures du mouvement sont ignobles. Il ne s'agit rien moins

que du coït interrompu terminé par « une masturbation réciproque ». On croit rêver devant un tel délire mais il n'était même plus permis de polémiquer avec le professeur Balthazard. Allons jusqu'au bout, suivons encore le subtil rédacteur de la loi de 1920. D'après lui, aucun procédé anticonceptionnel n'était certain. Alors, on en arrive à l'avortement. L'augmentation de ce fléau a été considérable pendant la période où la propagande de Robin et de ses complices a pu s'exercer impunément. La loi de 1920 est insuffisante. Il faut maintenant correctionnaliser l'avortement. On va bientôt donner satisfaction au bon maître : par la loi du 27 mars 1923, l'avortement ne sera plus un crime, justiciable de la Cour d'assises, mais un délit relevant des tribunaux correctionnels. Plus d'indulgence des jurys à craindre !

La loi de 1920 — contrairement à ce que certains croient encore — avait été étudiée dans tous ses détails, avec la complicité des plus « hautes sommités médicales ». Le Conseil supérieur d'hygiène publique désigna une commission pour déterminer quels étaient les appareils anticonceptionnels tombant sous le coup de l'article 3 de la loi. Le docteur Louis Cruveilhier, de l'Institut Pasteur, en fut le rapporteur. Il fut d'accord avec ses collègues pour l'interdiction totale des « pessaires, capuchons utérins en caoutchouc ou métalliques, éponges de sûreté et tous autres appareils du même genre susceptibles d'empêcher l'accès du col de l'utérus aux spermatozoïdes ». Du jour au lendemain, recherchés par la police, ces objets disparurent des pharmacies françaises. Ne subsistèrent plus que les préservatifs masculins qui continuèrent à être vendus, « même sans ordonnance », sous le prétexte qu'ils réduisaient les risques de contamination vénérienne. L'homme devait rester le maître du jeu.

Il ne faudrait pas s'imaginer non plus que les autorités sociales et judiciaires se désintéressent de l'application de leur « loi de salut public ». Une étude détaillée serait à entreprendre

sur ce point. D'après le docteur Louise Blanchier, enquêtant pour l'Association française des femmes médecins en vue du congrès de Stockholm devant se tenir en 1934, les chiffres des poursuites sont les suivants, pour une décennie : « Les parquets de la France métropolitaine ont exercé, en application de la loi du 31 juillet 1920, depuis la mise en vigueur de cette loi, jusqu'au 30 juin 1930, c'est-à-dire pendant une période de dix ans environ, 978 poursuites comprenant 666 inculpés, dont 186 ont bénéficié d'un non-lieu, 98 ont été acquittés, 327 condamnés à l'emprisonnement avec ou sans amende et 55 à l'amende seulement ».

L'affaire Alquier.

Une retentissante affaire devait d'ailleurs prouver combien la vigilance des hommes libres pouvait faire échec aux manœuvres d'intimidation des inquisiteurs du sexe, ce fut le procès Alquier. Le *Bulletin des groupes féministes de l'enseignement laïque* — supplément à *l'École émancipée* — de février 1927, était entièrement occupé par un article signé Henriette Alquier, institutrice dans l'Hérault, et intitulé : *La Maternité, fonction sociale*. Elle y évoquait la détresse des familles ouvrières, ignorant tout de l'éducation sexuelle et des procédés néo-malthusiens. Dans ces milieux, les tentatives pour restreindre la natalité se bornaient obligatoirement à des avortements alors qu'elles auraient pu être anticonceptionnelles. M^{me} Alquier présentait un programme d'enseignement sexuel et pré-nuptial : « La jeunesse devra savoir qu'il faut limiter les proportions de la famille aux moyens d'existence, à l'état de santé de la mère et à son libre consentement. La femme sera libre de s'imposer ou non les souffrances inévitables de la maternité. L'enseignement des procédés néo-malthusiens pourra se faire au grand jour. »

Ce texte n'était que la reproduction du rapport adopté en

1926, au congrès de Grenoble, par les groupes féministes de l'enseignement laïque. Peut-être n'avait-il pas été imprimé à ce moment. Il le fut à Saumur et M^{me} Alquier citée à comparaître devant le tribunal correctionnel de cette ville.

L'affaire fut aussitôt évoquée à la Chambre par les natalistes. Dans la séance du 27 mai, M. Pernot, mandaté par un « groupe de défense de la famille et de la natalité », obtint la parole pour poser au ministre de l'Instruction publique une question sur les mesures qu'il comptait prendre pour mettre fin à la propagande anticonceptionnelle à laquelle se livraient sans vergogne certaines institutrices publiques. Détachant du rapport les quelques phrases ayant trait à la contraception, M. Pernot dénonça ceux qui avaient approuvé ce texte à l'unanimité. Il voulait espérer que cette affaire n'engageait qu'un petit nombre de femmes égarées. Mais l'article venait d'être édité sous forme de tract. « Est-il destiné aux instituteurs et aux institutrices ? s'écria l'honorable parlementaire. Si oui, je dénonce la gravité du danger. Est-il destiné à être distribué aux enfants ? Alors, j'ai le droit d'exiger du gouvernement que l'âme de nos enfants ne soit pas empoisonnée ! »

M. Pernot pouvait faire confiance à un ministre qui avait voté la loi de 1920. Au risque de décevoir certains naïfs, nous ne pouvons, hélas, dissimuler son nom : il s'agissait d'Édouard Herriot, président du Parti radical depuis 1919. Ce grand humaniste laïque — qui mourra, il est vrai, dans les bras d'un cardinal — doit sa popularité, si l'on en croit le *Larousse encyclopédique du XX^e siècle*, à son « sens de l'humain ». Ce jour-là, on put en toucher les limites. Dès que l'article incriminé a été porté à sa connaissance par les soins de M. Pernot, le maire de Lyon a ressenti les mêmes sentiments de réprobation. Il s'agit de bravades inadmissibles, intolérables, d'une véritable provocation à l'immoralité. Le Garde des Sceaux a été saisi il y a déjà deux mois. On ne peut tolérer une désobéissance à la loi, une propagande qui va directement à

l'encontre de la loi. La justice devait être saisie. Elle l'était. Le D^r Berthon, toujours là, se dressa alors à son banc : « La loi de 1920 doit être abrogée » lança-t-il. Herriot continua : les enseignants ne devaient pas être soupçonnés de complicité. Le groupement visé n'était qu'un groupuscule, la cent cinquantième partie du personnel féminin de l'enseignement primaire. Heureusement, « notre école publique est peuplée d'admirables mères de famille qui toutes, en donnant l'enseignement aux enfants du peuple, savent être dans nos villes, dans nos villages, des mères modèles ».

A ce lamentable spectacle répondait la digne attitude de quelques esprits libres. Toute la presse féministe, Victor Margueritte, Victor Basch, soutenaient M^{me} Alquier. La Ligue des droits de l'homme vota un ordre du jour demandant « que la loi du 31 juillet 1920 soit révisée ; que toutes les dispositions contraires à la libre manifestation des opinions en soient effacées ; et qu'en particulier le paragraphe 2 de l'article 3, visant la propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité, soit supprimé ». Le Parti communiste et les groupes anarchistes se rangèrent également aux côtés de la courageuse institutrice. Mais la plupart des journaux de « grande information » se turent, ainsi que presque tous les représentants qualifiés des partis politiques.

M^{me} Alquier comparut le 10 décembre 1927 devant le tribunal correctionnel de Saumur. De nombreux témoins l'assistaient, en particulier Georges Cogniot et Maurice Dommanget qui déclara voir dans cette affaire un épisode de la lutte des cléricaux contre l'école laïque. Le procureur demanda une peine d'amende pour le principe ; l'avocat fit le procès de la loi de 1920. Le jugement fut rendu le 17, M^{me} Alquier était acquittée. Elle avait été solidement défendue. L'idéal de Robin animait encore quelques militants. Il faut les voir à l'œuvre.

QUELQUES MAINTENEURS

Les irréductibles.

Humbert était rentré clandestinement en France en 1920. Il ne fut pas d'abord poursuivi, bien que très connu de tous les services de police. Mais après le vote de la loi, il n'avait plus d'indulgence à attendre. Il y eut une perquisition dans les locaux de *Génération consciente* en mars 1921, puis chez Georges Hardy. C'est devant les juges du premier conseil de guerre de Paris qu'Humbert comparut le 4 mai 1921. Le capitaine rapporteur tonna contre les malthusiens et accusa Humbert d'avoir enlevé des bataillons à la France. Il réclamait contre lui — et il l'obtint — la peine maximum de cinq ans de prison. Jeanne, également prévenue, fut condamnée à deux ans : elle fit treize mois à Saint-Lazare. Séverine soutint leur action dans *L'Humanité* et Humbert, grâce à l'intervention de ses amis, fut libéré en janvier 1924. Il devait payer de lourdes amendes que réglèrent en partie les groupes malthusiens des États-Unis et d'Angleterre.

Pour vivre, Humbert accepta un emploi de représentant. Fort à propos, Eugène Merle, le fondateur du *Merle blanc*, lui confia la direction de la Librairie du progrès, 144 rue Montmartre. Humbert n'avait pas abjuré ses « erreurs » : en 1927, l'année du procès d'Henriette Alquier que Jeanne défend dans la presse féministe, il prend la parole au « Club du faubourg » contre la loi de 1920. Les militants se regroupent, ils sont derrière le cercueil de Nelly Roussel qui meurt le

18 décembre 1922, à peine âgée de quarante-cinq ans. Devant sa tombe, Marguerite Durand dit le magnifique combattant qu'avait été cette frêle jeune femme luttant jusqu'à la limite de ses forces pour l'émancipation totale de ses sœurs.

Manuel Devaldès, qui connaît bien l'Angleterre où il vient de passer plusieurs années, présente l'action du D' Marie Stopes en faveur de ce que l'on appelle là-bas le Birth Control. Son livre, *La Maternité consciente* — un titre évocateur pour ceux qui ont de la mémoire — paraît en 1927, sans grand succès, il faut le dire. Le D' Sicard de Plauzoles, autre survivant de la première équipe de Robin, milite désormais au sein de la *Ligue des droits de l'homme*. C'est sous son impulsion que ce groupement a demandé la révision de la loi de 1920. Au sujet de ce texte, le vieux militant ne mâche pas ses mots. Dans un article publié en 1929 dans les *Cahiers des droits de l'homme*, il dénonce le dogme d'État qu'il est interdit de discuter et de contredire : « Il n'est pas permis de conseiller la limitation des naissances au nom de la liberté des parents ; il n'est pas permis de conseiller la limitation des naissances dans l'intérêt des enfants ; il n'est pas permis de conseiller aux parents de mesurer le nombre de leurs enfants aux ressources qu'ils ont pour les élever convenablement ; il n'est pas permis de dire que l'accroissement de la population peut déterminer la misère des individus et la guerre entre les peuples ; il est interdit de dire qu'il est évident que la terre ne peut nourrir un nombre indéfini d'habitants ».

Un renfort nouveau s'annonce du côté des libres-penseurs — si distants naguère — grâce à l'action d'André Lorulot, animateur de *L'Idée libre*, pamphlets qu'il lance chaque mois de Conflans-Sainte Honorine. Dès 1924, sous la signature de Job (?), l'un des cahiers s'est intitulé *La Vérité sur la question de la population*. Son auteur voit dans la loi de 1920 une véritable loi de classe : elle ne frappera que les milieux populaires. Les femmes riches ne sont jamais impliquées dans des

affaires d'avortement bien que la natalité soit beaucoup moins élevée chez elles. Car les bourgeoises ne se contentent qu'à des mains expertes, elles en ont les moyens, le temps, et elles peuvent faire appel au complaisant médecin de famille. La loi retombera sur les petites bonnes engrössées par les fils de ces dames.

On peut considérer que vers 1930 l'idée malthusienne renaît. Humbert décide de relancer un journal. C'est *La Grande Réforme*, qui se présente à nouveau comme l'organe de la Ligue de la régénération humaine. Son programme : culture individuelle — réforme sexuelle — transformation sociale. La lutte et la propagande reprennent. Jeanne, relayant Nelly Roussel et Jeanne Dubois, part en province faire des conférences où maintenant l'idée de surpeuplement est liée à celle de la guerre ; Humbert diffuse les ouvrages d'Havelock Ellis, de Freud, du D^r Hesnard.

Un nouveau nom dans l'équipe, celui d'une femme, M^{me} Bertie Albrecht. Née à Marseille dans une famille protestante, épouse d'un banquier, Bertie Albrecht vient de la haute bourgeoisie. C'est à travers les problèmes sexuels qu'elle a été amenée à s'intéresser aux questions sociales. Agée de plus de 40 ans, elle entre à l'École des surintendantes d'usines pour obtenir le diplôme qui lui permettra de pénétrer dans le monde du travail. Elle occupera divers postes dans plusieurs usines. A partir de 1932, Bertie Albrecht tient dans le mouvement malthusien et féministe français la place de Nelly Roussel. C'est à son initiative que se déroule à Paris, au siège de la Ligue des droits de l'homme, le 18 décembre 1932, l'assemblée de la Ligue mondiale pour la réforme sexuelle, fondée en 1928 par Havelock Ellis et Magnus Hirschfeld, et dont le président d'honneur fut Victor Margueritte. Sicard de Plauzoles est là avec un confrère qui commence à se faire connaître dans les milieux qui luttent pour l'abrogation de la loi de 1920, le D^r Jean Dalsace. Également cette même année,

au mois d'août, avait eu lieu le congrès mondial contre la guerre réuni à l'appel de Romain Rolland et Henri Barbusse. Humbert demanda — sans succès — à ses participants de voter une résolution en faveur du contrôle des naissances, de la limitation volontaire et consciente des populations.

La volupté dans le mariage d'après le D^r Van de Velde.

Ces années 1930-1932 sont particulièrement riches en événements touchant la vie sexuelle des populations de l'Europe occidentale. Plusieurs faits essentiels ont lieu qui engagent l'avenir. D'abord, la découverte d'Ogino et Knaus : elle enthousiasme les médecins catholiques. Au congrès catholique de la natalité tenu à Bruxelles, le D^r de Bruyne déclare : « En s'adaptant au rythme naturel de la vie organique avec ses périodes de fécondité et de stérilité, les époux ne renonceront ni aux avantages indéniables de l'amour conjugal, ni au courage sans lequel toute vie normale est impossible : il faut savoir courir de beaux risques. » Dans la revue *Pour les parents*, organe de l'Association du mariage chrétien, le D^r Laduron écrit : « La formule proposée respecte les lois naturelles et divines du mariage, elle est plus compatible (que la continence) avec la faiblesse humaine... C'est à nous, médecins chrétiens, à la faire connaître à ces ménages — et ils sont nombreux — tiraillés entre les soucis du devoir et les exigences d'une nature déchue. »

Cette nature « déchue », il semble bien que des catholiques soient décidés à lui octroyer désormais une part singulière. Le témoignage le plus important de ce nouvel état d'esprit est l'ouvrage du D^r H. Van de Velde, ancien directeur de la clinique gynécologique de Harlem, dont l'ouvrage : *Le Mariage parfait, étude sur sa physiologie et sa technique* — première édition en hollandais, 1930 — éclate comme une bombe. Ce livre courageux, son auteur, un catholique, ne s'est pas décidé

à le publier sans de longues hésitations. Il sait qu'il lui attirera beaucoup d'ennuis. De fait, l'ouvrage sera rapidement mis à l'index. C'est en effet un traité de volupté à l'usage des époux : toutes les étapes de l'orgasme et les meilleures façons d'y parvenir sont minutieusement décrites dans ce *Kama-Soutra* occidental. Un chapitre manque : celui concernant les pratiques anticonceptionnelles. Là-dessus, le D^r Van de Velde est formel : « L'idée directrice du mariage suprême — de donner au mariage une forme telle qu'il procure aux deux conjoints, même à la longue, une satisfaction entière, augmente leur amour mutuel et devienne la base d'une vie matrimoniale sans nuages — cette idée directrice n'a rien à voir avec des manœuvres anti-conceptionnelles. On peut même dire que ces manœuvres sont peu compatibles avec les exigences du mariage suprême : elles mettent une entrave à la copulation idéale, en diminuant les excitations, en empêchant l'évolution normale des réactions, en offensant les sentiments esthétiques et en interdisant un abandon total du moi ».

Les catholiques, puisque l'empêchement de la conception était exclu du champ de ses observations, devaient pouvoir, selon Van de Velde, lire son livre sans aucun trouble de conscience. Et il établissait l'équation : normal physiologique = voulu par Dieu = moral et bon = permis par l'Église. Mais beaucoup de fidèles — et surtout de leurs « autorités spirituelles » — rejetèrent avec indignation cette « pornographie catholique », expression dont se servit plus tard Pie XII pour dénoncer des émules de Van de Velde. Mais il avait ouvert une voie...

La nouvelle génération de militants d'action catholique qui s'était levée en Europe après 1920 avait cependant, du mariage, une autre idée que le Père Debreyne et ses trop nombreux successeurs. La valorisation de l'union conjugale — sur tous les plans — est un phénomène qui reste à étudier, mais on peut approximativement le dater des années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale. L'unité charnelle — féconde ou

non — n'est plus considérée comme un tribut exigé par la nature pécheresse : on la découvre chargée de spiritualité. Dans cette perspective, le théologien allemand Dietrich von Hildebrand, auteur d'un ouvrage aussitôt célèbre dans les milieux catholiques : *Die Ehe*, 1929 — traduit en français aux Éditions du Cerf, c'est-à-dire chez les Pères dominicains — inventait la subtile distinction entre le sens et la fin du mariage. La fin c'était les enfants, mais le sens, c'était la communauté d'amour et le sexe y jouait un noble rôle.

Les anathèmes de « Casti Connubii ».

C'est à cette époque également que Rome parla. Pie XI, le 31 décembre 1930, publiait l'encyclique *Casti Connubii*. Texte terrible car on peut se demander s'il est possible de revenir sur les condamnations qu'il prononce. Lisons ceci : « En conséquence, comme certains, s'écartant manifestement de la doctrine chrétienne telle qu'elle a été transmise depuis le commencement, et toujours fidèlement gardée, ont jugé bon, récemment, de prêcher d'une façon retentissante, sur ces pratiques, une autre doctrine, l'Église catholique, investie par Dieu même de la mission d'enseigner et de défendre l'intégrité des mœurs et l'honnêteté, l'Église catholique, debout au milieu de ces ruines morales, élève bien haut la voix par Notre bouche, en signe de sa divine mission, pour garder la chasteté du lien nuptial à l'abri de cette souillure, et elle promulgue de nouveau : que tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé, par l'artifice des hommes, de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle, et que ceux qui auront commis quelque chose de pareil se sont souillés d'une faute grave. »

Ces lignes visaient la résolution 15 de la conférence de Lambeth — assemblée de l'Église anglicane — qui venait

d'admettre le *Birth Control* par 193 voix contre 67. Aussitôt, tous les commentateurs autorisés insistaient sur l'importance de la riposte du pape. Le Père Charles, dans *La Vie catholique* du 24 janvier 1931, écrivait : « Alors que Lambeth n'est qu'un misérable compromis, l'encyclique de Pie XI parle un langage d'éternité. Il ne s'agit pas ici de plier les principes jusqu'à leur faire rejoindre la conduite vulgaire, mais d'élever toute la masse des chrétiens au niveau sublime que l'amour de Dieu leur a fixé. Le pape ne croit pas qu'il lui soit permis de diminuer la valeur de cet amour en réduisant ses exigences. » Et le jésuite ajoutait en conclusion : « En raison de la vigueur particulière des expressions employées dans ce passage de l'encyclique, de nombreux théologiens sont d'avis que le Pape a voulu donner une *définition infaillible* contre l'onanisme ; d'autres rejettent cette opinion. Mais tous reconnaissent que la doctrine est certaine et nettement fixée. Le devoir des catholiques est donc parfaitement tracé. »

La procréation restait un devoir pour les conjoints et de nombreux ouvrages s'employèrent à nouveau à démontrer cette « vérité éternelle ». Le D' Duval-Aumont l'écrivait en 1938 (*Le Contrôle des naissances au foyer chrétien*) : « Une femme qui n'est pas mère est toujours, en quelque point, une mutilée, une amputée, une inassouvie, une incomplète. » Tous moyens mécaniques, toutes injections chimiques en vue d'empêcher la fécondité native des relations conjugales étaient donc illicites et gravement coupables. Suivait l'effrayant tableau des dangers qui résultaient de l'usage des moyens anticonceptionnels. (Le D' J. Sédillot avait soi-disant détecté ce qu'il nommait le « syndrome des fraudeuses » : appauvrissement progressif des règles, exaltation croissante du nervosisme, tendance mélancolique et anxieuse). La méthode d'Osino n'était licite qu'en des circonstances morales et pour des mobiles moraux. Car il y a dans l'amour charnel, ajoutait le D' Duval-Aumont — dont l'ouvrage avait reçu l'approbation des censeurs ecclésiastiques

tiques — « une orientation facilement anti-spiritualiste et appesantissante ».

Un certain abbé Doms.

La grande nouveauté dans l'histoire de la pensée catholique de cette époque est que justement certains théologiens contestent cette vue : « Qu'on en finisse avec cette idée de l'ivresse de l'amour des fiancés, de l'ivresse du plaisir sexuel, selon laquelle l'amour et la délectation auraient été inventés par la nature, et donc par son auteur, pour tromper les humains par l'attrait du plaisir et pour les asservir à la conservation de l'espèce et aux charges accablantes qu'elle impose. Je me suis efforcé de montrer que le sens authentique de ces deux phénomènes est beaucoup plus profond, plus proche de la réalité perceptible aux époux : leur unité à deux et leur achèvement personnel, et je suis persuadé que la mise en valeur de ce sens par la théologie pastorale ne peut que tourner au bien de la vie conjugale et de la moralité. »

Celui qui parle ce langage inhabituel pour un catholique n'est pas un publiciste « sans mandat ». Ami du Père Hildebrand, c'est l'abbé Herbert Doms, professeur de théologie à l'Université de Breslau, capitale de la Silésie. Son livre *Vom Sinn und Zweck der Ehe* — traduit en français en 1937 sous le titre *Du Sens et de la fin du mariage* — avait eu un très vif succès en Allemagne. Il en fut de même en France, malgré l'abord austère de l'ouvrage.

Il s'agit en effet d'établir une nouvelle thèse, ou plutôt de découvrir qu'elle était déjà implicitement contenue dans le trésor doctrinal traditionnel. A la suite de saint Thomas d'Aquin, il a été longtemps de règle pour les catholiques de ne voir dans le mariage qu'une institution destinée à la procréation et à l'éducation des enfants. Mais d'autres docteurs,

tels que saint Bonaventure, saint Alphonse de Liguori, et même le catéchisme romain du concile de Trente, ont fortement insisté sur l'importance fondamentale de la communauté spirituelle et charnelle des époux.

Parlant en psychologue, avec son expérience de confesseur dans une grande ville, le Père Doms affirme que, lorsque l'homme et la femme s'unissent, ils dirigent leurs regards l'un sur l'autre et non sur un troisième, l'enfant : « Malgré tout ce qu'on peut dire, il est exceptionnel que le désir de l'enfant soit si fort que le lien avec un partenaire de l'autre sexe soit voulu pour l'enfant. Même dans ce cas, le désir porte sur l'accomplissement personnel et sa formule serait : « Je veux être mère » et non : « Il faut que l'espèce dure » ou « un enfant doit naître ». »

Dans cet accomplissement personnel, l'union des sexes joue un rôle indépendamment de la procréation : « L'aptitude à la conjonction sexuelle ne cessant pas dans l'être humain en même temps que la fonction des glandes sexuelles, on peut voir là une preuve que, par la volonté même du Créateur, la conjonction sexuelle joue chez l'homme un rôle important, non seulement en vue de l'enfant, mais par elle-même et indépendamment de la génération. » Les couples ont donc le droit de s'unir même sans vouloir l'enfant : « Par suite de conditions sanitaires, psychiques ou sociales, des cas se présentent où la procréation entraînerait un sacrifice héroïque et même ne saurait être envisagée que par des personnes dépourvues du sens de leurs responsabilités. Dans de tels cas, le devoir général d'engendrer cesse sans aucun doute, mais il n'y a pas de raisons de s'interdire l'acte conjugal, s'il peut être exercé sans être artificiellement falsifié. Il garde son sens originel fondé sur la relation immanente du mariage. »

A l'exception de l'avant-dernière ligne, un tel texte a paru cent fois dans les journaux néo-malthusiens. Naturellement, le Père Doms combat la « fraude » sous toutes ses formes — son

livre a été écrit après la parution de *Casti Connubii* — mais quel chemin parcouru depuis les Debreyne, les Gibier, les Gillet et autres natalistes obtus ! Il leur restait cependant des disciples : on le vit bien dans la plupart des articles qui furent très nombreux à commenter l'ouvrage de Doms. Prenons, par exemple, celui du Père Boigelot paru dans la *Nouvelle Revue théologique* de janvier 1939. Certes, le jésuite ne ménage pas ses compliments à ce nouveau traité du mariage : « C'est un livre loyal, enrichissant, qui remue et féconde l'esprit, et l'oblige, en un effort fructueux, à repenser ses positions acquises. »

Mais il fait un grave reproche à l'abbé Doms. Son étude contient un panégyrique trop exclusif de la sexualité. Or l'amour conjugal et sa réussite se basent plus sur l'intimité psychique que sur l'intimité physique, même entendue au sens très haut de M. Doms. Car l'heure de la continence sonne toujours dans les foyers et il faut s'y préparer. D'ailleurs, la femme honnête ne s'intéresse guère aux jouissances charnelles. Et le Père Boigelot d'entonner le vieux couplet : « Si M. Doms voulait interroger l'âme féminine, il verrait que le côté sexuel de l'amour n'a pas pour elle l'importance suprême qu'il lui donne, qu'au contraire les moments et faits d'intimité psychique ont souvent, au cœur féminin, une préférence et une valeur d'amour bien plus appréciée et épanouissante. » L'abbé Doms a une conception « édénique » de la sexualité. « Tous les auteurs, déclare le Père Boigelot avec presque les mêmes expressions que ses confrères du XIX^e siècle, sont d'accord pour décrire la part de vertige passionnel, d'oblitération de la conscience intellectuelle, qui est inhérente à l'acte sexuel. » C'était bien là, toujours, l'opinion des censeurs romains : un décret du Saint-Office en date du 1^{er} avril 1944 condamna formellement les thèses du Père Doms. Mais elles alimenteront un courant de pensée qui allait resurgir dès la fin de la guerre.

Bertie Albrecht et « Le problème sexuel ».

L'année 1933 est importante pour le mouvement de la Libre maternité — ce terme est désormais préférable, les préoccupations néo-malthusiennes n'intéressant plus certains militants — car elle voit la naissance d'une revue intitulée *Le Problème sexuel*. Son comité de rédaction comporte six noms : M^{me} Bertie Albrecht, les professeurs Victor Basch, Paul Langevin, le sexologue allemand Magnus Hirschfeld, les D^{rs} Jean Dalsace et Sicard de Plauzoles. En exergue du premier numéro figure la phrase suivante : « Nous voulons que toute existence soit voulue et que tous les enfants soient reçus avec amour, qu'ils soient les bienvenus au banquet de la vie. » Cette livraison contient un reportage sur la clinique de *Birth Control* de Varsovie et une étude sur le projet de loi présenté à la Chambre, au mois de mars, par le groupe communiste. Il ne s'agit rien moins que « d'organiser la protection sociale de la maternité et de l'enfance par la création de la Caisse nationale de la maternité, d'instituer l'éducation sexuelle, d'assurer le retour à la liberté en matière de propagande et de prophylaxie anticonceptionnelle, de réviser la législation de l'avortement ».

Les communistes prenaient donc une importante initiative et elle suscita le plus vif intérêt dans de nombreux milieux. Le 13 mai 1933, au cours d'une conférence du D^r Toulouse sur « Les Problèmes sexuels de notre époque », le député Bergery prenait la parole et attaquait la loi de 1920. *Le Problème sexuel* lançait une enquête sur la proposition communiste et publiait la réponse du professeur Robert Debré. Celui-ci ne croyait pas l'affaire encore mûre. Mais il lui paraissait convenable d'instituer l'éducation sexuelle et d'autoriser le *Birth Control* dans des conditions très strictes de surveillance. « Il me semble, écrivait-il, que tout ceci est immédiatement réalisable, sans bouleverser la société, et serait un très grand progrès qui en préparerait d'autres. » Dans *La Grande Réforme*, Jules Moch, alors député

S.F.I.O. de la Drôme, demande lui aussi l'abrogation de la loi de 1920. Freinet donne à la revue de Bertie Albrecht un grand article : *Le Problème sexuel et la pédagogie nouvelle*.

Mais beaucoup de résistances sont loin d'être vaincues. Ainsi l'association française des femmes-médecins questionne ses adhérentes sur le *Birth Control* : 15 répondent sur 300. Jeanne Humbert, dénoncée à la police à la suite d'une de ses « scandaleuses » conférences à Vire, est condamnée à trois mois de prison et à cent francs d'amende en 1934. Le Parti communiste lui-même fait marche arrière après son entrée dans le Rassemblement populaire. Selon Humbert, la direction de *L'Humanité* a contraint son service de publicité à refuser toute insertion, même payante, pour les ouvrages traitant de la question sexuelle. C'est un élément de la tactique électorale du parti de Thorez que les militants de *La Grande Réforme*, insoupçonnables de la moindre sympathie pour les staliniens, ne peuvent accepter.

La parution du *Problème sexuel* n'a pas dépassé juin 1935 et son sixième numéro. L'avant-dernier comportait un texte capital : la décision de la première assemblée du comité central exécutif de la République soviétique chinoise concernant le mariage. Datée du 28 janvier 1931, cette résolution historique est signée Mao Tsé-Doun¹. Elle établit juridiquement la libération de la femme chinoise qui peut désormais épouser l'homme de son choix, sans tenir compte des désirs de ses parents. La reconnaissance de millions de femmes allait devenir un puissant facteur révolutionnaire en Extrême-Orient...

L'un des membres de l'équipe de Bertie Albrecht, le D^r Jean Dalsace, a ouvert, en cette année 1935, la première consultation de *Birth Control* en France depuis les tentatives faites par les praticiens amis de Robin avant 1914. C'est à Suresnes, avec la

1. Cette graphie fut la première utilisée en Occident pour Mao Tsé-toung.

complicité de son maire socialiste, Henri Sellier, l'irréductible adversaire des maisons de tolérance, le créateur de la fameuse cité-jardin. Le D^r Dalsace se procure à l'étranger des diaphragmes, des capes, des pommades qu'il distribue gratuitement à des mères de familles nombreuses. Ses consultations durèrent jusqu'à la guerre mais ne purent être reprises à la Libération.

Deux martyrs.

Humbert et son groupe tirent leurs dernières cartouches. En avril 1937, les néo-malthusiens célèbrent le centenaire de la naissance de Robin. Le 2 février 1938, ils tiennent un meeting à Paris sous la présidence de Victor Margueritte. Le vieux Sébastien Faure — il a 80 ans — traite son sujet de toujours : « Le problème de la population et la question sociale », et Jeanne Humbert de « La maternité consciente ». Tous les orateurs, à leur suite, dénoncent la loi criminelle et imbécile de juillet 1920. Le 8 juillet 1939, un dîner rassemble les collaborateurs de *La Grande Réforme* pour fêter la parution de son centième numéro. Il marque aussi la fin de la deuxième et dernière époque du mouvement néo-malthusien en France.

Sébastien Faure mourra le premier, à Royan, le 14 juillet 1942. Bertie Albrecht avait rejoint le groupe « Combat » en zone sud. En octobre 1942, elle est condamnée à six mois de prison mais ses camarades la délivrent. L'année suivante, au mois de mai, elle est arrêtée à Mâcon par la Gestapo. Transférée à Fresnes, Bertie Albrecht sera fusillée dans les premiers jours de juin. Une décision du général de Gaulle, en date du 26 août 1943, l'a faite compagne de la Libération. Une rue de Paris, proche de l'Étoile, porte maintenant son nom. La résistante était connue, la militante de la Libre maternité ne devait pas rester plus longtemps dans l'ombre.

Certains représentants de la Justice avaient toujours eu l'œil

fixé sur Eugène Humbert. La « Révolution nationale », à laquelle ils adhèrent presque tous avec enthousiasme, allait leur permettre de sacrifier à la déesse « Famille » ceux qu'ils guettaient depuis longtemps. Le Code de la famille — décret-loi du 29 juillet 1939 — avait déjà, en matière d'avortement, étendu le domaine répressif et institué, au sein de chaque brigade de police mobile, des sections spéciales chargées de pourchasser les « faiseurs d'anges ». Par la loi du 15 février 1942, l'avortement devint un crime contre la sûreté de l'État, passible de la peine de mort : une avorteuse fut effectivement exécutée.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'arrestation, en décembre 1942, sur l'ordre du parquet de Vervins, d'Eugène Humbert. Son crime : complicité d'avortement. En fait, il s'était contenté d'indiquer le titre d'un ouvrage médical à un cultivateur. Le 11 mars 1943, il était condamné à dix-huit mois de prison et à six mille francs d'amende pour provocation à l'avortement et propagande anticonceptionnelle. De toute évidence, le militant était visé et on en eut bientôt la preuve. Comme il avait fait appel, la Cour d'Amiens lui infligea six mois de plus en précisant dans son arrêt que « le passé et les tendances d'Humbert, militant convaincu et actif du malthusianisme, ne permettaient pas même d'envisager la possibilité de le faire bénéficier d'une mesure d'indulgence dont il était particulièrement indigne ».

Interné à la prison d'Amiens, Eugène Humbert, gravement malade — il avait alors 74 ans — fut transporté à l'infirmerie en octobre 1943. Le 25 juin 1944, le bombardement de la prison par la Royal Air Force détruisit le bâtiment abritant l'infirmerie. Eugène Humbert mourut sous les décombres. Georges Hardy le suivit dans la tombe au mois de septembre. Il s'était écoulé presque exactement un demi-siècle depuis que Robin avait commencé en France le combat pour la maternité libre. Son meilleur disciple mourait en prison. Il ne lui avait

pas été donné de voir l'aube se lever sur une société rejetant les tabous qui l'étouffaient, mais les vérités qu'il avait défendues durant toute sa vie d'apôtre allaient, bientôt, s'imposer irrésistiblement.

CHAPITRE VIII

VERS LA CONSCIENCE SEXUELLE

Toujours plus d'avortements.

La loi du 27 mars 1923, qui avait correctionnalisé l'avortement, eut pour conséquence d'aggraver les peines auxquelles furent condamnés les prévenus de ce délit : si, de 1880 à 1910 la moyenne des acquittements atteignait 72 %, elle tomba à 19 % dans la période 1925-1934. Sous le régime de Vichy, la rage répressive des magistrats professionnels, pour la plupart catholiques et fidèles soutiens de « l'État français », atteignit une limite sans exemple dans l'histoire pénale de l'Occident.

Le 7 octobre 1942, une infirmière d'Arcachon est condamnée à vingt ans de travaux forcés ; le 14 novembre, une sage-femme de Montauban à dix ans ; le 17 décembre, une sage-femme de Trilport à perpétuité. La section de Paris du Tribunal spécial prononcera deux condamnations à mort : M^{me} G., blanchisseuse, responsable de vingt-six avortements, est guillotinée le 30 juillet 1943 ; Désirée P., accusée de trois avortements, récidiviste, est condamnée le 13 août. Sa peine ne recevra heureusement pas d'exécution. A Lyon, le 25 novembre 1943, un avorteur est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Pendant toute l'occupation, la police française traque sans désemparer les contrevenants à l'article 317 et le nombre des condamnations ne cesse d'augmenter.

| Année | Condamnations | Acquittements |
|-------|---------------|---------------|
| 1940 | 1.225 | 169 |
| 1941 | 2.135 | 255 |
| 1942 | 3.831 | 444 |
| 1943 | 4.055 | 500 |
| 1944 | 3.701 | 413 |

Seulement dans le département de la Seine, en 1943, on compte 1.300 enquêtes ayant abouti à 513 condamnations et à 237 relaxes.

Ces chiffres sont importants, mais ils sont infimes par rapport au nombre réel des « coupables ». On avorte plus que jamais, entre 1940 et 1944, et toujours de façon aussi primitive. Une enquête menée à cette époque dans la région de Lille le prouve. Elle constate que quatre grossistes en pharmacie délivrent annuellement des centaines de kilos d'armoise, d'apiol, de rue et de sabine qui sont considérés dans les classes populaires comme servant à fabriquer des tisanes abortives. Ces énormes quantités représentent environ 700.000 doses thérapeutiques journalières. Il faut y ajouter toutes les spécialités où ces produits interviennent ouvertement (1.550 boîtes par an) et nombre d'autres où ils sont dissimulés, sans parler des préparations locales mises au point par les pharmaciens détaillants. « A qui fera-t-on croire, demande l'enquêteur, qu'il existe dans la région de Lille un pourcentage aussi énorme d'aménorrhéiques simples en mal d'être soignées ? A moins que l'on n'y comprenne la cause la plus fréquente d'aménorrhée qui est la grossesse. »

Dans le Nord, les tisanes ont la vogue ; à Paris, c'est plutôt la sonde. 59 % des mille femmes interrogées par le D^r Sutter au cours de son enquête conduite en 1946 avouent avoir utilisé ce moyen. Pour la première fois, grâce à cette étude qui n'avait jamais été tentée, on peut se faire une idée des motivations qui poussent les femmes à l'avortement (il est à noter que 56 % de l'échantillon déclarent avoir agi seules) :

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Motif social (situation irrégulière, jeune fille dans sa famille, femme séparée ou en instance de divorce, prostituée, etc.) | 38 % |
| Motif économique (manque de ressources ou de logement) | 34 % |
| Motif d'ordre psychologique ou moral (ne veulent plus d'enfants, ne veulent pas d'enfants pour le moment, ne veulent aucun enfant) | 21 % |
| Autres motifs (maladie, mort du conjoint, etc.) | 7 % |
| | <hr/> |
| | 100 % |

Cette année 1946 est une année record pour la répression puisque 5.251 poursuites sont exercées. Effort insuffisant estime l'Union nationale des caisses d'allocations familiales qui publie, en 1947, une brochure toute inspirée de l'esprit de Vichy. L'abolition de la loi du 15 février 1942 est vivement regrettée par les sympathiques natalistes de l'U.N.C.A.F. Ils se réjouissent hautement que le rétablissement de la peine de mort contre les avorteurs soit encore demandé par la Société de médecine légale, par le professeur Léon Binet, doyen de la Faculté de médecine de Paris, ainsi que par de nombreux médecins et même des assistantes sociales. Toujours très enclins à la collaboration avec le bras séculier, ces vaillants défenseurs de la famille réclament une liaison plus étroite entre la police et le corps médical : ils proposent l'institution d'un réseau d'indicatrices. Trahissant leurs préoccupations confessionnelles, ils sont heureux de constater que la population française est dans une ignorance relative des procédés contraceptifs.

Un ouvrage du Dr Jenny Leclercq.

En cette deuxième après-guerre, l'esprit de la loi de 1920 était donc encore vivace chez les familistes. Mais les idées jetées par l'abbé Doms avaient germé dans certains milieux catholiques. Longtemps désavoués — condamnés même par la hiérarchie — leurs chefs de file joueront un rôle important dans la révolution sexuelle qui marquera la vie sociale en France dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Reprenant le flambeau des militantes malthusiennes d'avant 1939, le D^r Jenny Leclercq, médecin catholique, est la première à évoquer de nouveau le problème d'une vie conjugale vécue dans l'harmonie sexuelle. Son ouvrage (*Le Contrôle des naissances et le malaise conjugal*) paraît en 1946, simultanément à Bruxelles et à Paris. Pour ce praticien, les familles nombreuses ne sont pas à désirer et il faut aller plus loin que la méthode Ogino pour contrôler la fécondité des ménages. D'ailleurs, instinct sexuel et instinct de reproduction sont choses différentes et « on aurait tort de croire que la vertu la plus haute du mariage soit la continence. On se marie justement pour jouir d'une fonction naturelle, dont l'usage modéré ne doit pas être regardé comme une faute. »

Le D^r Leclercq considère « la disproportion évidente qui existe entre les milliards de germes contenus dans le liquide séminal et le nombre très restreint de descendants qu'un homme peut engendrer d'une seule femme. La loi de la nature c'est le gaspillage du sperme, libération nécessaire à l'équilibre physiologique... L'indication strictement finaliste conduirait à admettre la polygamie, à telle enseigne que l'homme puisse exercer l'acte sexuel assez souvent pour que des libérations involontaires ne se produisent plus. » Voilà qui sent le fagot et encore plus ce que Jenny Leclercq désigne pudiquement sous le terme « d'intervention positive », autrement dit « tout acte autre que le simple choix des périodes agénésiques et ayant pour but de stériliser

volontairement les rapports conjugaux ». Cette formulation est très claire : on ne s'étonnera pas que la conspiration du silence se soit faite autour du livre de M^{me} Leclercq. Le combat de la libre maternité reprenait, mené en même temps par Jeanne Humbert, à nouveau sur la brèche : retirée à Lisieux, elle relançait *La Grande Réforme* dont trente-deux numéros paraîtront jusqu'en 1949.

Paul Chanson et la pornographie chrétienne.

Un autre prophète surgit de la masse des militants catholiques dans les années 1950. Il s'agit de l'industriel Paul Chanson, ancien thuriféraire de la Révolution nationale, familiste et corporatiste dans la tradition de Le Play. Ce père de famille nombreuse, partisan de la procréation volontaire, n'ira jamais aussi loin que M^{me} Leclercq dans la voie de « l'intervention positive » — il inventera une méthode pour se dispenser d'aller jusque-là — mais il égalera Van de Velde dans ses descriptions de l'intimité charnelle des époux. Personne ne s'y était encore hasardé, tellement il était acquis qu'une condamnation du Saint-Office sanctionnerait immédiatement toute imprudence en ce domaine. Or le fait nouveau est que non seulement Chanson publia ses ouvrages dans des maisons d'édition catholiques, mais qu'il se trouva de nombreux prêtres et religieux — y compris des évêques — pour le soutenir dans cet apostolat sans précédent.

Dès 1943, dans *L'œuvre de chair* — imprimatur de Mgr Dutoit, évêque d'Arras — Chanson célèbre lyriquement « l'ineffable transcendance du baiser chrétien ». Le temps est venu d'intégrer l'œuvre de chair dans la spiritualité conjugale. L'Église ne reconnaît pas le mariage blanc et ceux qui ont la vocation virginale n'ont qu'à choisir le célibat sacerdotal. Dans un ménage, il faut bien convenir qu'on passe beaucoup de temps au lit : « Peut-être, écrit Chanson avec bon sens,

finira-t-on par découvrir que deux époux passent normalement huit heures sur vingt-quatre sous le signe jaloux de l'intimité nuptiale. » Il est certes délicat, pour des âmes sacerdotales, de s'attarder à des précisions de technique sexuelle (Chanson aurait-il ignoré les manuels des confesseurs ?). C'est pourquoi, réserve faite du contrôle hiérarchique, les écrivains chrétiens qui vivent dans le mariage devraient s'adonner davantage à l'étude et à la vulgarisation de ces questions.

Tel sera le terrain miné sur lequel Chanson va se lancer avec une incroyable audace. Son premier *Art d'aimer*, paru en 1949, est revêtu de l'*imprimatur* et du *Nihil obstat* des censeurs ecclésiastiques. « Expressément réservé aux hommes mariés ou à la veille de l'être », ce livre est absolument unique dans la littérature chrétienne consacrée au mariage. Ici, plus de circonlocutions embarrassées, de faux-fuyants et de demi-vérités. « Le vouloir-faire du chrétien ne suffit pas, écrit Chanson. Il faut le savoir-faire du technicien. » La vierge timide est maintenant avertie de ce qu'elle doit oser : ce n'est pas exactement ce qu'on lui avait dit dans l'institution religieuse où elle a peut-être passé quelques années dans l'attente du Prince charmant, bel archange asexué. Écoutons Chanson : « Chacun sait que, creusée en forme de coupe, la main retient volontiers la pelote de soie ou le fruit velouté qui flatte notre paume et que nos doigts enveloppent. De là les complaisances de la main féminine à la possession de l'organe marital ; de là ce que Verlaine a délicieusement appelé la « spontanéité craintive des caresses. » Se reprocher ces privautés de bon aloi, se les marchander, ou ce qui est pis encore, les marchander au mari, c'est manquer de simplicité et d'humilité, c'est offenser à la fois l'amour divin et l'amour humain. C'est oublier, encore une fois, que Dieu fait bien ce qu'Il fait. »

Réciproquement, le mari rendra hommage au clitoris de sa femme en l'excitant par « les attouchements les plus ingénieux et les plus persévérants ». Si besoin est, il pourra même aller

jusqu'au cunnilingue — que Chanson appelle le baiser *sui generis* — car l'excitation de la « chanterelle » féminine favorise l'introïssion. Certes, le chanoine Tiberghien a estimé que c'était là un geste contraire à la dignité humaine, mais il est des cas où il faut s'y résoudre : « Je sais pour ma part, écrit Chanson, telle épouse chrétienne qui n'est devenue maman qu'en s'y prêtant, et bien à regret. Fort loin de la mépriser, je m'incline avec respect devant l'héroïsme de sa conduite. » Seul un chrétien pouvait faire une telle remarque au sujet d'une pratique courante depuis plusieurs millénaires...

Dans *L'Accord charnel*, publié en 1950, Chanson reprend son thème de la volupté réciproque qui intéresse tout le corps. Pour le prélude, l'épouse doit perfectionner son jeu de doigts comme la musicienne consacre des heures à dégrossir son toucher musical. Et l'homme ne doit jamais être en reste : « Fort loin d'être un raffinement érotique, l'attouchement digital du sexe féminin conditionne la réciprocité du plaisir et par conséquent l'équité du commerce conjugal. » Si le partenaire est un ouvrier dont le travail émousse le doigté, il est normal qu'il ait recours au cunnilingue.

Mais, cette fois, Chanson, dialecticien subtil, va dévoiler le fond de sa pensée : « La procréation empirique, c'est la thèse initiale, la thèse nataliste. Son antithèse, c'est le néo-malthusianisme, la procréation volontaire mais corrompue par l'artifice anticonceptionnel. La synthèse à préconiser c'est le conjugalisme ; c'est le contrôle de la fonction procréatrice, c'est l'accession de la chair à la véritable liberté. » Pour cela, une seule méthode, l'étreinte réservée ou à l'orientale que Chanson va désormais passer le reste de sa vie — il mourra en 1965 — à diffuser en compagnie de son ami, le D^r Paul Chauchard.

Il s'agit de la conjonction sans orgasme — toujours la peur du sperme — bien connue des Orientaux et pratiquée dans la fameuse communauté de l'Oneida, aux États-Unis, au milieu du XIX^e siècle. Pour Chanson, cet exercice de yogi devient la

clé de l'accord charnel et des théologiens lui apportent leur caution puisque toute manœuvre contraceptive est absente de l'étreinte réservée, excellente technique de maîtrise de soi. Le chanoine Tiberghien écrit : « Dans le cas où des raisons sérieuses suggèrent, ou même imposent loyalement la limitation du nombre d'enfants, les époux peuvent et même doivent entretenir leur affection et leur intimité. Leurs gestes d'amour restent chastes, pourvu qu'ils ne cherchent pas volontairement la jouissance complète, en employant des moyens qui, comme le dit le pape Pie XI, priveraient l'acte conjugal de sa puissance naturelle de procréer la vie. »

S'il arrive des « accidents », la pureté d'intention interdira qu'on les considère comme des péchés. « Ce n'est rien de sentir, c'est tout de consentir » dit un vieil adage des casuistes. Dans cette perspective, un tract édité à Lille rassure à cette époque les foyers chrétiens qui appliquent la méthode Chanson : « Tant que les époux gardent une intention droite et ne cherchent vraiment, par leurs intimités échangées, qu'à se manifester leur mutuelle affection, ils ne doivent pas considérer comme des péchés les émotions, même complètes, qui peuvent survenir sans avoir été directement voulues et recherchées. »

Mais Chanson avait été dénoncé au Saint-Office. Le 18 septembre 1951, Pie XII, dans une allocution à une association de pères de famille venus de France, lance de terribles paroles que l'imprudent recevra le front dans la poussière. « On reste atterré, dit le Pontife suprême, en face de l'intolérable effronterie d'une telle littérature... Vraiment, c'est à se demander si la frontière est encore suffisamment marquée entre cette initiation, soi-disant catholique, et la presse ou l'illustration érotique et obscène, qui, de propos délibéré, vise la corruption ou exploite honteusement, par vil intérêt, les plus bas instincts de la nature déchue. »

Le mois suivant, le 29 octobre, Pie XII prononce son fameux discours aux sages-femmes, aussitôt commenté dans le monde

entier car chacun a senti que le pape avait voulu atteindre la masse des foyers chrétiens et l'ensemble de leurs conseillers éventuels. Pie XII rappelle la condamnation prononcée par son prédécesseur contre ceux qui utilisent les moyens anticonceptionnels : « Cette prescription est en pleine vigueur aujourd'hui comme hier, et elle sera encore telle demain et toujours parce qu'elle n'est pas un simple précepte de droit humain, mais l'expression d'une loi naturelle et divine. »

Puis les erreurs des « déviationnistes » sont à nouveau stigmatisées. D'abord Doms : « Le mariage, en vertu de la volonté du Créateur, a pour fin première et intime non le perfectionnement personnel des époux, mais la procréation et l'éducation de la nouvelle vie. Les autres fins lui sont essentiellement subordonnées. » Ensuite Chanson : « Certains voudraient soutenir que la félicité dans le mariage est en raison directe de la jouissance réciproque dans les rapports conjugaux. Non ; le bonheur dans le mariage est, au contraire, en raison directe du respect mutuel entre les époux, même dans leurs relations intimes. » Il faut chasser les écrits de Chanson des bibliothèques : les chrétiens doivent lutter énergiquement contre la diffusion d'une littérature qui se croit obligée de décrire en détail les intimités de la vie conjugale, sous le prétexte d'instruire, de diriger et de rassurer.

Rome avait parlé et Chanson n'était ni Luther ni Lamennais. Comme il avait des appuis — et à l'échelon le plus élevé — tout se passa sans scandale. Le Saint-Office ne mit pas à l'index *L'Art d'aimer* et *L'Accord charnel*. Il enjoignit à l'auteur de les retirer du commerce, ce qu'il fit, de son propre aveu, « sur-le-champ et sans question ». Mais Chanson croyait à sa mission et à l'excellence de sa méthode. Sa réponse à Rome fut la publication de témoignages, 292 exactement, émanant de ménages qui avaient retrouvé l'équilibre en pratiquant l'étreinte réservée. Rien n'est plus émouvant que les lettres de ces malheureux, pour la plupart militants d'action catholique, obsédés

depuis leur enfance par la faute charnelle, accablés d'enfants sans avoir jamais connu l'orgasme, et dont la qualité d'âme est prouvée par le courage qu'il leur avait fallu pour s'essayer aux acrobaties de l'étreinte à l'orientale. L'année suivante, hélas ! par un *monitum* spécial, le Saint-Office mettait en garde les fidèles contre cette méthode. « Son origine orientale et son emploi courant par les libertins doivent faire réfléchir », écrit le Père Carpentier, de la Compagnie de Jésus, dans un commentaire du *Monitum*.

La méthode du thermomètre.

Malgré le soutien de quelques évêques, de chanoines et d'éminents religieux, Chanson, comme avant lui Van de Velde — qu'il a lu attentivement et dont il parle souvent, ainsi que de Havelock Ellis — avait été sanctionné. Ce sont toujours les fils spirituels du Père Debreyne qui font la loi dans l'Église romaine et les théologiens français vont s'aligner, bon gré mal gré, sur les directives pontificales.

Au premier rang de cette nouvelle génération de casuistes — sexologues qui recherchent désormais les titres et les cautions de l'Université laïque car ils prétendent s'exprimer aussi en chercheurs scientifiques — apparaît l'abbé Marc Oraison. D'abord médecin, ancien interne des hôpitaux de Bordeaux, il est également docteur en théologie. Acceptant les théories de Freud — autre nouveauté dans l'Église quand on sait que les excommunications majeures s'abattirent avant 1939 sur les prêtres tentés de s'inspirer du freudisme — il s'est occupé des masturbateurs et des homosexuels dans un tout autre esprit que celui de ses prédécesseurs du XIX^e siècle. Il a réussi des guérisons spectaculaires et c'est un familier du groupe « Arcadie » qui réunit l'élite des homophiles français.

Cette compréhensive attitude envers les « bougres » que

l'Église livrait jadis sans hésiter à la flamme purificatrice des bûchers, ne signifie pas un relâchement sur la doctrine sexuelle définie par les actes des souverains pontifes. Dans *Vie chrétienne et problèmes de la sexualité*, paru en 1952, l'abbé Oraison ne cherche pas à finasser avec les exigences de la loi morale en matière de relations conjugales. Si un ménage doit envisager une limitation des naissances et que l'application de la méthode Ogino ne soit pas possible, il doit cesser toute vie sexuelle proprement dite, c'est-à-dire tout acte génital. Car il est inacceptable de dissocier les deux fins de la sexualité. Un acte dont on aurait volontairement éliminé le pouvoir fécondant par un procédé mécanique ou chimique est à dire vrai monstrueux. Certains cherchent actuellement une sorte de tierce perspective qui résoudrait l'alternative : ou l'enfant, ou l'abstention. Pour l'abbé Oraison, cette recherche apparaît comme illusoire et d'emblée vouée à l'échec. Il ne ménage pas Chanson et sa vision édénique de la sexualité qui ne tient pas compte du péché originel. De toute manière, le dilemme angoissant de la continence conjugale ne comporte pas de compromis : ou l'amour est tout entier ou il n'est pas.

Cette position inattaquable en bonne orthodoxie ne sauva pas l'abbé Oraison des foudres du Saint-Office. Se trouvant à Rome en 1953, il lui fut demandé de venir s'expliquer et il rencontra les cardinaux Pizzardo et Ottaviani. Le premier lui enseigna que, pour la formation de la pureté, seules une bonne alimentation et la peur du péché étaient efficaces. Par deux fois il répéta : « Pour la pureté : l'épouvante, les spaghetti et les haricots ». Le cardinal Ottaviani annonça à l'abbé Oraison que son livre était mis à l'index mais que la condamnation ne serait pas rendue publique. Un long combat débute pour le trop compréhensif sexologue : le Saint-Office a l'œil sur lui et ne ratera pas une occasion de l'abattre. L'échine étonnamment souple, l'abbé se soumettra à chaque fois avec des protestations d'obéissance qui rappellent celles des prêtres accusés de « mo-

dernisme » avant 1914. Mais il n'abandonnera jamais la lutte et nous le retrouverons.

On en revient donc toujours à Ogino puisque l'étreinte réservée est une pratique entachée de libertinage. Les foyers catholiques savent depuis longtemps combien la détermination des périodes stériles les a maintes fois trompés, mais un médecin va leur redonner confiance. Le D^r Guy Van der Stappen, un ancien chef scout, s'est installé à Nantes dans un quartier populaire qu'il a choisi exprès. Confident de ses clientes, il sait l'importance pour elles des grossesses plus espacées. En 1951, après le discours de Pie XII aux sages-femmes, il commence son action en faveur de la méthode des températures : elle individualise la méthode Ogino et lui apporte la précision dont elle manquait. Désormais, chaque femme, en prenant sa température au réveil, peut connaître exactement les différentes phases de son cycle et déterminer sa période stérile. « L'apôtre au thermomètre », comme l'appellera le D^r Chauchard, mourra épuisé — il était cardiaque et négligeait de se soigner — en 1960. Le thermomètre et la feuille de température constituent désormais la panoplie indispensable aux époux chrétiens. Tous autres objets de « préservation » leur restent rigoureusement interdits.

Le camarade Derogy n'avait pas lu Lénine.

Durant l'hiver 1955, un jeune journaliste jusqu'alors inconnu, membre du Parti communiste, publia dans *Libération* — quotidien lié au Parti communiste mais relativement indépendant à cause de la forte personnalité de son directeur, Emmanuel d'Astier de la Vigerie — une série d'articles qui firent quelque bruit. Au début de l'année suivante, ils parurent en volume sous le titre *Des enfants malgré nous ?* Une préface signée du nom d'un médecin dont bien peu de gens con-

naissaient toutes les activités, le docteur Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, accompagnait l'ouvrage.

Derogy présentait un tableau terrifiant de l'avortement et déclarait que la répression avait été totalement inopérante. La véritable solution résidait dans l'emploi des moyens contraceptifs tels qu'ils étaient autorisés à l'étranger. Dans ce but, il fallait réviser la loi de 1920. Le camarade Derogy n'avait pas consulté les augures du Parti avant de livrer son manuscrit à une maison d'édition bourgeoise. Il dut sentir le vent du boulet quand sortit — presque en même temps que le sien — le livre de Jean Fréville intitulé *L'Épouvantail malthusien*. Derogy avait parlé favorablement de Robin, et Fréville accusait le père du néo-malthusianisme d'avoir propagé les pires illusions parmi les ouvriers qu'il voulait détourner de la lutte de classe. Heureusement, « la classe ouvrière, éclairée par les batailles livrées au cours du XIX^e siècle, avait acquis une conscience et une maturité politiques suffisantes pour choisir les formes de lutte les plus efficaces. Créatrice de vie et génératrice de nouvelles conditions sociales, elle s'est détournée de cette forme de suicide que lui avait déjà prêchée Malthus ».

Ce saisissant raccourci historique est évidemment un article de foi qui n'a rien à voir avec les faits. Mais Lénine avait parlé, surtout dans ses entretiens avec Clara Zetkin en 1920, et il était clair qu'identifier l'émancipation sociale avec celle du cœur et celle de la chair, c'était introduire dans le communisme des conceptions prêchées par les écrivains de la bourgeoisie.

Derogy envoya pourtant son livre à Thorez avec une dédicace se terminant par ces mots : « avec le sentiment de contribuer modestement à la libération de la femme qui ne s'achèvera que dans le communisme ». Le secrétaire général du Parti communiste lui répondait le 30 avril 1956 ; sa lettre fut publiée dans *L'Humanité* du 2 mai. C'était la volée de bois vert. Après l'Église noire, l'Église rouge allait frapper ses déviants. Écrit

avec de bons sentiments, le livre de Derogy était des plus contestables, faute d'avoir médité les enseignements de Lénine. La pratique du *Birth Control* risquait d'aboutir à la réduction, puis à la suppression des allocations familiales et des avantages arrachées par la classe ouvrière en faveur de la mère et de l'enfant. S'appuyant sur Fréville, Thorez pourfendait à son tour Malthus. Cependant il concluait dans le même sens que Derogy, mais en ayant l'air de lui attribuer l'opinion contraire : « Il ne nous semble pas superflu de rappeler que le chemin de la libération de la femme passe par les réformes sociales, par la révolution sociale, et non par les cliniques d'avortement ».

Le Parti est en pleine préparation du XIV^e congrès et des tendances fâcheuses doivent se manifester ici et là car Thorez juge nécessaire de faire un sort aux « théories anarchisantes du néo-malthusianisme » devant le Comité central du 9 mai (intervention publiée dans *L'Humanité* du 11). Le secrétaire général déclare avoir reçu en tout et pour tout six lettres après la publication de celle adressée à Derogy. Elles proviennent de six membres du Parti — de condition sociale non prolétarienne — et Thorez a retenu celle d'une jeune étudiante qui se pose des questions à propos de la démocratie à l'intérieur du Parti communiste. Elle a demandé quelle cellule avait discuté de ces problèmes et qui a décidé de l'attitude à tenir. En ce qui concerne les principes, Marx et Lénine ont dit depuis longtemps la vérité sur le malthusianisme. Ils n'ont jamais varié sur ce point et le Parti, face aux néo-malthusiens, a agi dans la tradition de l'ancien parti socialiste d'avant 1914.

Mais le grand *leader* peut comprendre les difficultés d'une maman communiste qui l'a entretenu de sa fille : mariée depuis trois ans, elle a déjà trois enfants. C'est pour des cas de ce genre que le Parti a déposé une proposition de loi sur l'avortement thérapeutique aux frais de la Sécurité sociale. Il est réellement difficile d'avoir une vue plus courte de la question et Thorez a révélé ce jour-là, comme Herriot au

moment de l'affaire Alquier, l'exacte portée de l'humanisme dont il s'est toujours prétendu le porte-parole.

Il est vrai que le groupe communiste de la Chambre avait proposé naguère — en 1933 — une loi favorable à la limitation des naissances. C'était une faute grave. Le Congrès de Villeurbanne, en 1936, a rectifié cette erreur et, en novembre 1938, le Comité central s'est à nouveau occupé du problème. Et Thorez de conclure : « Le Parti ne peut adopter une théorie anarchisante au moment où il fait de grands pas en avant comme guide de la nation, en portant l'espoir de notre peuple ».

En même temps que le chef génial, son épouse donne de la voix. Femme légitime de Maurice Thorez depuis 1947, après lui avoir donné trois fils, Jeannette Vermeersch est une nataliste convaincue. Le 4 mai, elle prononce une conférence devant le groupe parlementaire du Parti communiste à l'Assemblée nationale. Son titre : « Contre le néo-malthusianisme réactionnaire, nous luttons pour le droit à la maternité ». Ce texte est aussitôt édité en brochure jointe comme supplément au numéro du 12 mai de l'hebdomadaire *France nouvelle*.

Une grande campagne est conduite actuellement en faveur de la limitation volontaire des naissances, feint de constater Jeannette Vermeersch. Rappelons ici que cette « campagne » est essentiellement menée — avec quelle pauvreté de moyens ! — par M^{me} Weill-Hallé et la vingtaine de femmes groupées autour d'elle. Dans cette affaire, les idéologues de la bourgeoisie décadente — J. Derogy et M^{me} Weill-Hallé ? — tentent de dévoyer le combat des masses populaires pour améliorer leur sort dans l'immédiat. Les théories malthusiennes sont mensongères. Si la France est trop peuplée, c'est seulement de capitalistes, de parasites, d'exploiteurs. Les causes de l'avortement sont purement économiques et l'avortement thérapeutique doit être autorisé. Quant au *Birth Control*, c'est un grave danger pour la nation. « Les femmes travailleuses, affirme J. Vermeersch,

ne réclament pas le droit d'accéder aux vices de la bourgeoisie. » Sans doute ne font-elles l'amour que pour avoir des enfants, ces braves militantes. Et la citation rituelle de Lénine « explique » tout : le néo-malthusianisme n'est rien d'autre que la pénétration des conceptions petites-bourgeoises dans la classe ouvrière.

Mais l'unanimité sur la façon outrageusement schématique avec laquelle le couple Thorez présentait la question du contrôle des naissances était loin de se faire au sein même du Parti. Le numéro du 2 juin de *France nouvelle* donne un écho des discussions qui ont dû se dérouler dans les sphères supérieures. Ouvrant la tribune de discussion pour le XIV^e congrès, l'écrivain Claude Morgan s'élève violemment contre le culte de la personnalité et il en voit une manifestation dans la façon dont Thorez a réglé le problème du *Birth Control* : il a agi seul, n'a pas posé la question sur son vrai terrain, les médecins du parti n'ont pas été consultés. A quoi Marcel Servin ne répond pas directement, c'est impossible. Mais le camarade Morgan se trompe en pensant que la campagne actuelle et le néo-malthusianisme sont des phénomènes distincts. Et c'est toujours la référence à l'autorité suprême qui ne peut ni se tromper ni nous tromper : « Les textes de Lénine sont pourtant clairs. La lutte pour le contrôle et la planification des naissances, non seulement débouche sur le néo-malthusianisme, mais elle est l'aspect actuel, modernisé, concrétisé de cette « philosophie ».

Tous les ténors doivent être sur la brèche et c'est au tour de François Billoux, dans le même numéro de *France nouvelle*, de monter au créneau. Dans un grand article intitulé « Le Droit à la maternité, élément d'une politique de grandeur nationale », il pratique à son tour l'amalgame des partisans du contrôle et des néo-malthusiens. Il remarque que la direction du Parti a donné de l'importance à cette question à la mode qui ne préoccupe pourtant guère les milieux ouvriers. L'aveu est de taille et illustre bien la coupure entre les masses et les bonzes

du Parti. François Billoux veut l'abrogation de la loi de 1920 car Lénine s'était élevé contre les lois de ce type dont ne sont victimes que les femmes du peuple, mais la disparition de l'avortement ne peut être envisagée qu'avec la disparition de ce qui l'engendre, le capitalisme. « Nous expliquons aux mères et futures mères que la solution de leurs difficultés n'est pas plus dans l'avortement clandestin d'aujourd'hui que dans un avortement légal de demain, qu'elle n'est pas davantage dans l'usage des moyens anticonceptionnels. » Mais alors, camarade, comment vivre avec son sexe ? Faut-il le mettre en dépôt au siège du Parti ?

Le congrès est tout proche — il doit avoir lieu au Havre en juillet — et les projets de thèses sont publiés dans *France nouvelle* (numéro du 16 juin). Le point sept concerne le contrôle des naissances : « (Plutôt que de porter atteinte au désordre économique et social) les classes régnautes préfèrent propager les doctrines inhumaines du néo-malthusianisme, dégradantes pour la personne, fatales pour le pays. Le néo-malthusianisme, conception ultra-réactionnaire, remise à la mode par les idéologues de l'impérialisme américain, est une arme aux mains de la bourgeoisie pour détourner les travailleurs de la lutte pour les revendications immédiates, pour le pain, pour le socialisme. » Le congrès adoptera cette thèse sans aucun amendement.

Dans ce numéro du 16 juin est publiée la lettre d'une militante, mère de trois enfants. Contrairement aux affirmations des hommes de l'appareil, elle déclare que le problème est très discuté par les femmes du Parti¹. Et elle se prononce en faveur du contrôle des naissances. « Il me semble, écrit-elle, que c'est nous sous-estimer de penser que des moyens anticonceptionnels

1. L'effectif féminin du Parti communiste a rarement dépassé 50.000 personnes. D'après le rapport de Jeannette Vermeersch au comité central, en 1961, il comprenait 49.490 membres en 1959.

risquent de nous faire perdre l'amour de la famille, la combativité pour une vie meilleure, et le sens de la grandeur de notre pays... La position du Parti, condamnant ce qu'on appelle le *Birth Control* et qui n'est que la possibilité de la conception volontaire, où je ne vois rien de dégradant, bien au contraire, est une position artificielle, qui ne tiendra pas devant la dialectique de la vie. »

Que voilà donc une admirable réponse aux élucubrations dogmatiques des dirigeants du Parti ! Mais pas plus que Rome ne se souciait des observations de ses meilleurs fidèles qui avaient suivi Chanson, le Parti communiste n'avait cure des difficultés « individuelles » de ses militants. De même que Jules Guesde et Paul Lafargue, soixante-quinze ans plus tôt, assuraient aux prolétaires que le problème du logement ne pouvait être résolu dans le cadre de la société capitaliste, Thorez et son équipe, méconnaissant les besoins et les aspirations des couples, rejetaient dans un avenir lointain tout espoir de « maternité volontaire et joyeuse ».

Madame le Dr Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé.

Dans le commentaire qu'il avait donné du discours de Pie XII aux sages-femmes, le Père de Lestapis, spécialiste des questions de sexologie familiale à l'Institut catholique de Paris, s'était imprudemment réjoui d'un fait : « Heureusement, avait-il écrit, la France ne connaît pas l'espèce d'évangile du *Birth Control* qui sévit en pays anglo-saxon, ni le réseau de cliniques d'initiation anticonceptionnelle que le *Family Planning Association* a répandues en Grande-Bretagne ». Or, en cette année 1956 qui avait vu les dirigeants du Parti communiste aussi fermés aux réalités sexuelles que les inquisiteurs les plus bornés du Saint-Office, vingt-cinq personnes réunies dans la salle à manger d'un médecin parisien, la veuve du pédiatre Weill-Hallé, se donnaient pour tâche d'ouvrir dans toute la

France ces « bazars secrets d'immoralité » déjà dénoncés par le révérendissime Père Gillet près d'un demi-siècle auparavant.

Le D^r Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé venait du catholicisme militant. Naguère inscrite à la Jeunesse étudiante chrétienne, c'était une ancienne fidèle du Père Riquet. Accomplissant son premier stage d'hôpital après la guerre, elle fut scandalisée d'assister à des curetages sans anesthésie « pour ôter à ces dames l'envie de recommencer », prétendaient ses confrères. En 1947, elle avait pris contact, à New York, avec les praticiens du *Birth Control* américain qui l'intéressèrent et la choquèrent à la fois.

En 1955, devant l'Académie des sciences morales et politiques, M^{me} Weill-Hallé présente l'observation d'un drame familial et insiste sur l'intérêt qu'il y aurait en France à promouvoir la maternité volontaire : les membres de l'Institut, où le conservatisme est pourtant de règle, l'écoutent favorablement. Il n'en est pas de même, l'année suivante, au premier congrès international de morale médicale. Que peut faire la femme d'un alcoolique pour laquelle le problème qui se pose est de sauvegarder sa vie conjugale tout en évitant d'être enceinte de peur de mettre au monde un enfant taré ? demande M^{me} Weill-Hallé. Quel contraceptif lui conseiller ? C'est le scandale parmi la délégation française où figure le Père Riquet.

L'ancienne militante jéciste pense qu'il est temps de passer au troisième terme de l'un des slogans favoris des mouvements d'Action catholique. Elle a vu, elle a jugé, il faut agir. Le 8 mars 1956, l'association dénommée « La Maternité heureuse » est officiellement déclarée. « En France, affirme son manifeste, l'expérience montre que, lorsque pour une raison majeure (santé, raison psychologique, sociale ou économique) un couple a atteint le seuil de saturation d'enfants qui est le sien — et qui peut être de grandeur variable selon le milieu, l'éducation et l'éthique morale — il recourt à n'importe quel moyen, à n'importe quoi pour éviter ou supprimer l'enfant. La chasteté

conjugale et la continence périodique n'ont pas pour autant et jusqu'à présent résolu le problème et sont souvent un facteur de déséquilibre et même de dissociation des ménages — tant il est vrai que, pour la plupart d'entre eux, la continence dans le mariage n'est pas envisagée comme un dépassement, mais comme un moyen contraceptif ».

Le Mouvement français pour le *Planning familial* — autre dénomination du groupement fondé par M^{me} Weill-Hallé — va donc informer les familles sur les méthodes d'espacement des naissances. Il se défend d'agir dans une perspective malthusienne. Ce qu'il désire, c'est développer la notion de l'enfant désiré, dans une famille prête à l'accueillir, pour laquelle il sera une source de joie et d'enrichissement.

Le programme de « La Maternité heureuse » est en contradiction formelle avec la loi de 1920 dont l'article 3 punit de prison et d'amende « quiconque aura décrit ou divulgué, ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse, ou encore à faciliter l'usage de ces procédés ». Mais, au grand scandale des associations familiales catholiques, aucun magistrat n'osera ouvrir une instruction contre « les dames du *Planning* » (le premier conseil d'administration du mouvement, composé de 21 membres, ne comprend qu'un seul homme, Monsieur Pascal, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble).

De toute manière, dès le mois d'avril 1956, dans *La Croix*, un article du Père Tesson, professeur à l'Institut catholique, a rappelé leur vrai devoir aux fidèles : « Il y a un point sur lequel l'Église est intransigeante. Elle proscriit toute manœuvre qui tendrait à enlever à l'acte d'union de l'homme et de la femme ses possibilités de fécondité. On a dit récemment qu'elle aurait varié en ce domaine, mais il n'en est rien. »

Divergences entre catholiques et protestants.

Les mères de famille catholiques devront donc se garder de fréquenter les « officines » du *Planning*. Mais les protestantes, au contraire, y sont encouragées. Dès 1956, le « Conseil national de l'Église réformée de France » admet la légitimité du contrôle des naissances. « Il y aurait dans une autre attitude, dit la résolution du Conseil, plus de facilité que de courage, plus d'hypocrisie que de vérité et plus d'aveuglement que de clairvoyance. »

Un *consensus* s'est en effet peu à peu affirmé dans les déclarations des Églises protestantes concernant la légitimité du contrôle des naissances, sans distinction de principe effectuée entre les diverses méthodes. La résolution 115 de la conférence de Lambeth, tenue en 1958, est adoptée à l'unanimité par les 310 évêques présents. Alors qu'en 1930 une forte minorité tenait encore pour l'interdiction des moyens anticonceptionnels. Les protestants, dit le pasteur Dumas, professeur de morale à la Faculté de théologie de Paris, ont évolué de ce qui fut appelé une « permission grincheuse » vers une pleine compréhension du nouveau principe de « parenté responsable ». Voici la conclusion, sans équivoque, de la résolution 115 : « La conférence croit que la responsabilité de décider du nombre et de la fréquence des enfants a été partout confiée par Dieu à la conscience des parents ; que ce *planning* selon des voies telles qu'elles soient mutuellement acceptables au mari et à l'épouse en conscience chrétienne, est un facteur juste et important dans la vie familiale chrétienne et qu'il doit être le résultat d'un choix positif devant Dieu. Une telle parenté responsable, bâtie sur l'obéissance à tous les devoirs du mariage, requiert une sage utilisation des ressources et des capacités de la famille, ainsi qu'une considération réfléchie des besoins variables de la population, des problèmes de la société et des demandes des futures générations. »

L'Église catholique, pour sa part, ne cède pas un pouce de ses interdictions traditionnelles. Le Père de Lestapis, dans son grand ouvrage sur *La Limitation des naissances* (1959), avec la même tactique que jadis Le Play se couvrant du pavillon de la sociologie puisque les « vérités théologiques » ne passaient plus, condamne les pratiques contraceptives en tant qu'homme de science : « Au nom de l'anthropologie et très particulièrement de la sociologie, déclare-t-il, la contraception et plus encore son officialisation sont une erreur. » Et, plus loin, « Il faut continuer à recommander aux époux chrétiens au moment où ils doivent éviter une nouvelle naissance, la continence périodique, si elle s'adapte au cas ». De même, l'abbé Oraison, l'année suivante, dans un court traité destiné aux milieux ouvriers, *L'Harmonie du couple humain*, n'a pas modifié le propos qu'il tenait près de dix ans plus tôt : engager l'acte sexuel en période féconde de manière anticonceptionnelle demeure pour lui un acte monstrueux. Pas de salut en dehors d'Ogino amélioré par le thermomètre.

A cette époque, un renfort venant du monde scientifique appuie de son autorité les vues traditionnelles des théologiens. Le docteur Paul Chauchard, père de six enfants, directeur du laboratoire de neurophysiologie de l'excitabilité à l'École des hautes études, vulgarisateur passionné — dix-sept volumes parus dans la collection « Que sais-je ? » — prend le relais de son ami Chanson dans le combat pour « la maîtrise sexuelle ». Prophète à la manière de Léon Bloy et de Bernanos, le D^r Chauchard dénonce sans cesse « le monde hypersexuel » où nous vivons, cette société déséquilibrée où tout est fait pour « le déchaînement sexuel », expression qui revient sans arrêt sous sa plume : elle révèle les obsessions personnelles de l'éminent neurophysiologiste, non la vérité des faits.

Mais le D^r Chauchard n'est pas nataliste et il s'en prend aux maris qui tuent leur femme sous des grossesses répétées. « L'Église, écrit-il, dans *La Maîtrise sexuelle* (1960), n'a jamais

soutenu un tel manque de maîtrise et de charité et ces hommes sont, à leur insu, dans le péché. » Pour être valable, cette affirmation sans précédent aurait besoin d'être appuyée par l'autorité de quelques théologiens irréfragables. Nous les attendons toujours... Pas trop d'enfants donc, et pourtant la vie sexuelle est nécessaire puisque, affirme encore le D^r Chauchard, « la continence ascétique est un enfer ». Or tous les procédés contraceptiques sont contraires à la « dignité sexuelle » : le docteur Chauchard va attaquer les dirigeants du *Planning* avec une passion et une violence de langage qui mériteraient une étude particulière.

Heureusement, grâce à Pavlov et à Chanson, nous savons que le principal organe sexuel de l'homme, c'est son cerveau. De même qu'on peut accoucher sans douleur, on peut se passer d'orgasme. Les ressources de notre organisme permettent, sans recourir à la contraception ou à une perturbation grave de l'acte sexuel, de s'assurer une sexualité « suffisante » (?) afin d'échapper à une continence contraire au bon équilibre du couple. Les joies austères de l'étreinte réservée ne sont pas l'apanage d'une élite. Avec un entraînement de la volonté, commencé dès l'enfance, elles sont à la portée de tous...

Pendant les conférences et les prises de position des « petites dames du *Planning* » commencent d'ébranler sérieusement les idées reçues. Quatre années après la fondation du mouvement, il n'est pas un périodique qui, à un moment ou l'autre, ne traite du problème.

La revue *Esprit*, organe mensuel du personnalisme chrétien, consacre, en novembre 1960, un numéro spécial à *La Sexualité*. L'un des rédacteurs note, qu'à part le Père de Lestapis — dont les positions sont connues — « nous n'avons rencontré aucun empressement de la part des spécialistes en théologie morale pour porter secours à l'enseignement traditionnel, alors que nous nous sommes trouvés en présence d'une résistance quasi-unanime de nos correspondants — catholiques en tête — à

cet enseignement, et cela non point au nom de quelque laxisme mais au nom de la noblesse et de la grandeur de la sexualité humaine. Il faudra bien que les théologiens prennent conscience de ce fait que l'axe du débat s'est déplacé : leur notion de « nature » n'est plus comprise aujourd'hui ; et si elle ne l'est plus, c'est parce que celle de « responsabilité » l'est mieux ; par choc en retour, leur recours au « naturel » paraît aux meilleurs un recours à l'infra-humain, un plaidoyer pour la reproduction animale ». En tout cas, si les hommes ergotent encore, les femmes, elles, ont choisi sans hésitation de suivre M^{me} Weill-Hallé : que ce soit Suzanne Guichard-Meili, Geneviève Texier, l'une des dirigeantes du *Planning*, ou Ménie Grégoire, elles répondent toutes à l'enquête d'*Esprit* que « la procréation volontaire leur a toujours paru un des plus nobles et des plus ambitieux désirs humains ».

Le magistère ne peut demeurer indifférent à ce remue-ménage qui trouble les consciences. Le 7 mars 1961, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France rend publique une déclaration qui est naturellement une condamnation de l'action du *Planning*. « L'Église n'est pas nataliste », affirme les prélats, passant sous silence ceux des leurs qui ont célébré à l'envi, depuis des siècles, la famille nombreuse, laboratoire des vertus cardinales, mais « doivent être réprochées toutes les manœuvres qui, par procédés contraceptifs ou produits stérilisants, ont pour but d'entraver artificiellement la venue au monde des enfants. Ces moyens, loin d'être une manière efficace de réduire la fréquence des manœuvres abortives, n'aboutissent, en fait, qu'à l'accroître en détruisant peu à peu le respect de la vie ». Le *Planning* ne laisse pas passer cette attaque. Il répond à Nos Seigneurs les Évêques : « Si la hiérarchie catholique a bien le droit de faire connaître à ses fidèles son point de vue, elle paraît outrepasser ses droits, quand, entendant se placer du point de vue de la nation, elle prétend imposer ainsi ses conceptions aux non-croyants, aux protestants, aux israélites,

enfin à tous ceux qui ne sont pas d'accord avec elle et qui représentent très probablement dans notre pays la majorité. »

Le pape Jean XXIII, dans son encyclique du 15 mai, *Mater et Magistra* est beaucoup plus ambigu que les évêques de France. Loin de répéter les condamnations formelles de Pie XII, il semble laisser une porte ouverte. Il écrit en effet : « La solution de base du problème ne doit pas être cherchée dans des expédients qui offensent l'ordre moral établi par Dieu et s'attaquent aux sources mêmes de la vie humaine, mais dans un nouvel effort scientifique de l'homme pour augmenter son emprise sur la nature. »

Plus tard, certains s'échineront à interpréter ce texte... Mais l'heure est grave et les catholiques doivent lutter sur le même terrain que les militants du *Planning*. Peu de temps après l'ouverture, à Grenoble, en juin 1961, du premier centre français où les couples peuvent s'informer des techniques contraceptives, une équipe, menée par le Père de Lestapis et le D^r Rendu, fonde à Paris le « Centre de liaison des équipes de recherche » (le C.L.E.R.) qui va diffuser la méthode du thermomètre.

Ses représentants, et eux seuls, travaillent dans l'esprit de l'Église. Les fidèles égarés par les sophismes du *Planning* n'auront pas d'excuses à les ignorer. Aussi bien le moment est-il venu d'une mise en garde solennelle contre toute collaboration avec ce mouvement satanique. Les douze évêques du Sud-Est se chargent de cette besogne purificatrice le 6 juin 1962. Voici un passage caractéristique de leur prose préconciliaire : « Sous le faux prétexte de lutter contre l'avortement clandestin et le surmenage maternel, le mouvement appelé « Planning familial » organise dans notre région une campagne dont le but est pratiquement de diffuser l'emploi de procédés contraceptifs souvent incompatibles avec la loi naturelle et la sainteté de l'union conjugale. Aussi les évêques du Sud-Est mettent particulièrement en garde les fidèles de leurs diocèses contre les

messages pernicieux d'une telle propagande. Ils proclament solennellement que les catholiques ne peuvent entrer dans cette organisation sans faute grave de scandale, même si certains des buts proposés sont en eux-mêmes louables. Ils ne servent, hélas ! qu'à dissimuler des buts intrinsèquement pervers et à tromper les personnes honnêtes. Les évêques rappellent qu'une légitime régulation des naissances dans le respect des lois naturelles comme dans le respect des personnes et de la vie est reconnue et recommandée par l'Église. »

La pratique sexuelle dans les années soixante.

A partir de 1961, on peut considérer qu'en dehors des organisations catholiques soumises aux directives de la hiérarchie mais dont un certain nombre de militants n'hésitent pas à recourir aux services du *Planning*, une large approbation s'établit autour du mouvement de M^{me} Weill-Hallé. Le 28 avril 1961, le groupe socialiste dépose à la Chambre une nouvelle proposition de loi tendant à l'abrogation du texte de 1920. « L'Association française des femmes médecins », dans son assemblée générale du 12 juin, réclame la même mesure par un vote unanime. Le 13 octobre, c'est la première émission télévisée sur le sujet que présentent Igor Barrère et Étienne Lalou.

Les sections locales du *Planning* s'ouvrent au cours de cette même année. Le Centre parisien — fondé en octobre — recevra 3.125 personnes en 1961-1962 ; 11.187 lettres lui ont été envoyées. En janvier 1963, le *Planning* compte 16.000 cotisants ; une trentaine de centres fonctionnent. Parmi les consultants, beaucoup de militants de la Ligue des droits de l'homme, de la Ligue de l'enseignement et du Syndicat national des instituteurs qui appuient totalement l'action du *Planning*. (La puissante Mutuelle générale de l'Éducation nationale a ouvert une consultation d'orthogénie en janvier 1962).

Ces chiffres sont évidemment dérisoires si on les met en relation avec le nombre d'individus des deux sexes aptes à mener une vie sexuelle normale en France à cette époque. Or, justement, quelques enquêtes, les premières du genre à être conduites par des spécialistes français, vont prouver que rien n'a changé, dans ce domaine, depuis le XIX^e siècle. La grande majorité des couples vivent en France une sexualité primitive qui ne peut leur apporter aucun épanouissement.

L'Institut national d'études démographiques a mené, au cours des années 1961-1962, deux enquêtes importantes, l'une à l'hôpital civil de Grenoble, l'autre à l'hôpital de la Grange-blanche à Lyon. Les deux échantillons analysés ne sont pas vraiment représentatifs : ils contiennent plus d'ouvrières et d'employées que dans la population globale. Mais, dans les deux établissements, la proportion des femmes ayant déclaré avoir utilisé des méthodes contraceptives est la même : 69 % à Grenoble, 64 % à Lyon. Les moyens employés sont les suivants :

| | Grenoble | Lyon |
|---------------------------------------------------|----------|------|
| Retrait | 61 % | 52 % |
| Ogino | 19 % | 16 % |
| Préservatif masculin, méthode des températures | 2 % | 5 % |

A Grenoble, une question avait été posée sur l'éducation sexuelle : 952 femmes sur 1.200 (79 % de l'échantillon) n'en avaient reçu aucune. 39 % n'avaient jamais discuté de problèmes sexuels avec leur mari ; pour 52 %, il n'était même pas question de parler de cette affaire personnelle à qui que ce fût.

A la campagne, grâce à une enquête faite par *Clair foyer*, mensuel catholique uniquement lu en milieu rural, on découvre que la situation est la même. Plus de la moitié des 3.000 réponses, 51,70 % citent le rapport interrompu. Un grand nombre, 41,90 % utilisent la méthode Ogino ou celle des températures

(il s'agit d'une enquête en milieu catholique). Les préservatifs divers ne sont mentionnés que dans 12,30 % des réponses.

L'arriération typiquement française en matière de sexualité qu'expriment ces trois enquêtes est recoupée par un travail récent ayant porté sur douze pays : on a demandé à 2.490 spécialistes en gynécologie — dont 93 français — quels étaient, selon leur expérience, les moyens contraceptifs employés par leurs patientes. Le classement est le suivant : pour le *coïtus interruptus*, Ogino et le condom, la France est en tête des pays utilisateurs, elle est la dernière pour le pessaire et la pilule.

Ce dernier procédé, largement utilisé aux États-Unis depuis les travaux de Pincus (1956), commence à passionner l'opinion française dans les années 1960 : le premier article que lui consacre M^{me} Weill-Hallé date de 1961. La contraception orale exige évidemment une surveillance médicale, mais il ne faudra pas compter sur l'aide des médecins français pour l'assumer. Le 13 janvier 1962, le Conseil de l'Ordre estimait que « les modifications de la loi de 1920 ne concernaient pas le corps médical et que celui-ci n'avait aucun rôle à jouer et aucune responsabilité à encourir dans l'application des moyens anti-conceptionnels ». Exactement ce même jour, par une surprenante coïncidence, le *Planning* tenait la première réunion du Collège médical qu'il venait de fonder : 120 médecins de Paris et de province étaient présents. L'année suivante, en novembre 1963, 400 médecins participaient, à Paris, à un colloque sur la contraception. Quelques mois plus tôt, la 16^e Chambre correctionnelle de la Seine distribuait 200 condamnations — dont deux de sept et huit ans de prison — aux prévenus d'une affaire d'avortement.

Les virages s'amorcent.

Le deuxième concile du Vatican s'ouvrit à Rome le 11 octobre 1962. Avant sa réunion, un médecin français, M^{me} le D^r Le

Sueur-Capelle, expert de l'officialité de Versailles, envoyait une supplique aux prélats pour leur exposer l'angoisse des époux catholiques en matière de régulation des naissances. Ce texte était précédé d'une lettre d'introduction de Mgr Renard. D'ardentes discussions s'engagent entre les Pères conciliaires autour du schéma 13 qui comprend un chapitre sur le mariage. On voit, peu à peu, que certains d'entre eux abandonnent complètement des positions qu'il était naguère obligatoire de tenir sous peine de péché mortel.

Tentative sans précédent, la base s'efforce de faire pression sur les Pères et les « adresses » à Rome se multiplient. C'est ainsi qu'en octobre 1964, 150 laïcs catholiques, médecins, psychiatres, psychothérapeutes, psychologues, gynécologues, professeurs de faculté, juristes, magistrats, avocats, etc. appartenant aux pays suivants : Belgique, Hollande, France (vingt-trois signataires), Allemagne, Autriche, Angleterre, Italie, États-Unis, Canada, Bolivie, Congo-Léopoldville, envoient au pape et aux Pères un texte très ferme demandant à l'Église romaine de réviser ses positions sur la régulation des naissances. « Dans le cadre des directives actuelles, écrivent ces fidèles qui sont aussi pour la plupart des représentants des sciences humaines, des millions de couples chrétiens de bonne volonté rencontrent de grandes difficultés à concilier les divers objectifs du mariage : procréation, éducation, amour conjugal. Il en résulte dans des cas innombrables des conflits, des déformations de conscience, l'abandon de l'Église, la rupture de l'unité conjugale. Il en est résulté aussi une pastorale qui s'est vue obligée d'introduire une distinction pénible entre la directive formelle et son application. » Et, plus loin : « On a pris conscience du caractère continu et exubérant de la spermatogénèse, processus permanent de création et de résorption de millions de spermatozoïdes... Même sur le plan physiologique, le lien entre l'acte sexuel et la procréation est beaucoup moins étroit qu'on ne l'avait longtemps pensé. Étant donné que la majorité des actes sexuels

sont aujourd'hui reconnus comme inféconds, il n'est plus possible de considérer la fécondité comme le but direct ou le sens immédiat de chaque acte particulier : ce qui est connu et ressenti comme impossible ne saurait être considéré comme but. »

Du 20 au 27 janvier 1965 se déroule à Paris la quatrième semaine de la pensée marxiste centrée autour du thème : « Les femmes dans la nation ». M^{me} Simone Iff, hôtesse protestante du *Planning*, y présente les thèses de son mouvement. Le sociologue Gilbert Mury lui répond en léniniste orthodoxe. « Nous avons à défendre une double liberté, dit-il, celle de n'avoir pas d'enfant et celle d'en avoir. La seconde semble actuellement plus menacée que la première. » Or la propagande en faveur des méthodes contraceptives devient malthusienne lorsqu'elle est séparée de la lutte pour l'augmentation des allocations familiales, pour des logements décents, pour la construction des écoles. C'est un palliatif, pas un remède définitif. Il est impensable que la femme soit abandonnée à la fécondité naturelle. Mais il est scandaleux qu'elle soit réduite à voir le nombre de ses enfants déterminé par son patron ou son mari. Le professeur Mury n'est plus au parti depuis 1966, il a maintenant pris la tête des fractionnistes prochinois. Peut-être son attitude, qui souleva de vigoureuses protestations dans l'assistance, était-elle déjà la preuve de son déviationnisme latent...

Jeannette Vermeersch, pour sa part, est en train de découvrir les joies du dialogue sous la houlette de Roger Garaudy, inlassable rassembleur de tous les communistes sans le savoir. En 1964, dans son rapport à la réunion des « responsables du travail parmi les femmes » intitulé « Pour la défense des droits sociaux de la femme et de l'enfant », elle n'a pas dit un seul mot du problème. Mais elle s'adressait à des militantes, tandis qu'ici il s'agit de séduire un auditoire mélangé. Aussi bien célèbre-t-elle le fait que « les avis sont presque unanimes, y compris ceux des partisans du *Planning familial*, pour consi-

dérer que la crainte de la maternité est due pour l'essentiel aux difficultés économiques et sociales ». « Luttons ensemble pour le droit à la libre maternité ! » s'écrie maintenant la veuve de Thorez. Les déclarations de son mari, comme celles de Lénine, ne font plus partie du rituel : pas une fois, ni elle, ni les autres orateurs communistes, n'y ont fait allusion.

Le virage est déjà bien dépassé. En décembre 1965, le Parti communiste dépose un projet de loi relatif à l'abrogation de la loi de 1920. Il prévoit que le corps médical et le ministre de la santé sont seuls habilités à déterminer les moyens de contraception, que la mise en vente de ces produits ne pourra avoir lieu qu'en pharmacie et sur ordonnance et que toute publicité d'ordre commercial en ce domaine est interdite. En outre, pour les femmes déjà mères de trois enfants ou les femmes seules dont l'état de santé est déficient ou qui constituent des cas sociaux, l'avortement thérapeutique sera légalisé.

La course à la présidence de la République est engagée depuis quelques mois et tous les candidats, François Mitterrand en tête, se prononcent en faveur de l'abrogation de la loi de 1920. Les trois prix Nobel français, François Jacob, André Lwoff et Jacques Monod acceptent la présidence du comité d'honneur du *Planning*. Le mouvement approche alors des cent mille adhérents ; cent centres et permanences sont ouverts au public ; 450 médecins prescrivent les contraceptifs étudiés par le collège médical qui fonctionne depuis trois ans.

Le D^r Chauchard doit se sentir bien seul, mais il n'est pas homme à abandonner le combat. Courageusement, il publie *La Dignité sexuelle et la folie contraceptive*, ouvrage dédié à la mémoire de Paul Chanson. « La France se remet tout juste d'une dénatalité malthusienne contraceptive dont elle a failli mourir, on l'oublie trop, écrit l'adversaire de M^{me} Weill-Hallé. Mais c'était en quelque sorte une contraception clandestine que seuls quelques libertins exaltaient et dont on comprenait intuitivement que « la morale » s'y opposait. » Le D^r Chauchard

a le tort de s'aventurer sans biscuit sur un terrain qui n'est pas le sien. On serait heureux de lire sous sa plume une étude sérieuse des idées « libertines » de M^{me} Bertie Albrecht et Jeanne Humbert, des D^{rs} Jean Dalsace et Sicard de Plauzoles. En tout cas, le vaillant coéquipier du Père de Lestapis — son censeur ecclésiastique — est maintenant très inquiet. Même au concile, des prélats sont en faveur du *Planning*. Il restera toujours au docteur la possibilité de jeter l'anathème sur la femme « bouchée ou pilulée » et de stigmatiser « l'amour stérile des drogués ». D'ailleurs, il a encore des disciples, les membres de la Confédération nationale des associations familiales catholiques, derniers défenseurs de la loi de 1920. En novembre 1965, dans un communiqué adressé à la presse, cette association a protesté « contre l'utilisation abusive faite par certains candidats à la présidence de la République, dans l'espoir de s'attribuer les suffrages féminins, d'un grave problème qui ne relève que de la conscience des époux, celui du contrôle des naissances ». Et elle a conclu, dans une formulation sans nuances : « L'abolition de la loi de 1920, en permettant à la propagande anticonceptionnelle de prendre encore plus d'ampleur, ne ferait qu'accentuer le climat d'érotisme dans lequel nous sommes plongés et qui est si nuisible à la jeunesse et à l'équilibre des foyers, sans rien diminuer des avortements clandestins, si l'on en juge par l'exemple des pays étrangers où la contraception est répandue. »

Or, dès octobre 1965, des membres du gouvernement ont laissé entendre officiellement que les problèmes posés par le contrôle des naissances entraînent dans le cadre de leurs préoccupations. Une commission de spécialistes est constituée. Elle ne comprend qu'un seul représentant des sciences humaines, le sociologue Paul-Henry Chombart de Lauwe. Ce chercheur de réputation mondiale, directeur d'un laboratoire du C.N.R.S., travaille depuis plusieurs années avec sa femme sur les problèmes de la famille et du couple. Il aurait voulu, d'abord, que

la commission ne fût pas exclusivement composée d'hommes et qu'ensuite elle élargît son champ de recherche. Sa mission est en effet limitée à l'étude strictement médicale des conséquences, pour les organismes féminins, des contraceptifs absorbés par voie buccale.

Paul-Henry Chombart de Lauwe juge donc inutile de donner, par sa présence, une sorte de caution au nouvel organisme, et il définit son attitude dans *Le Monde* du 13 avril 1966. « Dans la contraception, écrit-il, ce sont les images mêmes du couple, du mariage, de la famille, des rôles de l'homme et de la femme qui sont mises en cause et à travers elles l'image de la société d'aujourd'hui et de celle de demain... Donner à la femme la liberté de choisir le moment de la naissance des enfants, c'est modifier les rapports entre les sexes et permettre la véritable égalité dont tout le monde parle mais que peu d'hommes désirent vraiment. »

Le professeur Chombart de Lauwe sait aussi combien de femmes restent attachées aux clichés traditionnels que des générations d'éducateurs ont présentés comme des modèles éternels. L'enquête entreprise à cette époque par Fanny Deschamps, pour le journal *Elle*, auprès des femmes députés, le prouve. Sur huit, trois seulement — M^{me} Thome-Patenôtre et les deux communistes — se prononcent nettement pour l'abrogation de la loi de 1920. Les autres attendent le verdict du concile, tout en enveloppant leur incapacité à cerner le problème dans une phraséologie où surnage l'image de la femme avant tout vouée à la maternité et qu'il faut défendre contre les impulsions du libre arbitre. Dans le même esprit du XIX^e siècle, la rédaction de la revue du *Planning* reçoit, au cours de l'année 1965, des doléances sur la précision et le « manque de poésie » des informations parues dans certains articles. Une lectrice juge « pornographiques » les schémas illustrant un cours sur la physiologie de l'ovulation.

A Paris, en janvier 1966, une affaire d'avortement amène

plus de deux cents prévenus sur les bancs d'une chambre correctionnelle. Un infirmier est condamné à sept ans de prison. A Genève, un médecin comparait devant le tribunal cantonal sous l'inculpation d'avoir effectué 1.800 avortements clandestins. Il révèle que 92 % de ses clientes venaient de France et fait le procès de la loi de 1920. Il est acquitté aux applaudissements de la foule. La quatrième et dernière session du concile a pris fin le 8 décembre 1965. Le chapitre sur le mariage est resté inachevé quant aux conclusions pratiques : Paul VI a réuni une commission spéciale à cet effet et il prendra ensuite une décision.

L'abbé Oraison publie, au début de 1966, un nouvel ouvrage, *Le Mystère humain de la sexualité*, où il s'affirme toujours, dans sa conception de l'acte sexuel, comme un traditionaliste parfaitement orthodoxe. Pour lui, la « fraude » signifie encore « une absence de réflexion morale » ou bien « une insuffisance relative de maturité affective chez l'un ou les deux ». Les « fraudeurs » restent dans le domaine du « monstrueux », l'une des expressions favorites de l'abbé : « Dans une rencontre sexuelle contraceptive proprement dite, quelque chose est retranché de cet accueil total de l'autre dans toutes ses dimensions actuelles d'existence. »

Mais les censeurs romains n'ont pas apprécié ce nouvel ouvrage. Le cardinal Ottaviani demande aux autorités de l'épiscopat français de refuser l'*imprimatur* aux travaux de l'abbé Oraison qui portent sur la psychologie et s'inscrivent dans la ligne de son dernier livre, *Le Mystère humain de la sexualité*. On veut faire taire l'abbé : « La congrégation pour la doctrine de la Foi » — qui a remplacé le Saint-Office — écrit aux évêques de ne pas lui permettre de prendre la parole en matière de théologie morale devant les milieux ecclésiastiques. Fidèle à sa tactique, l'abbé se soumet aussitôt.

Lucien Neuwirth et sa pilule.

Le 16 juin 1966 était constituée une commission parlementaire chargée d'étudier une proposition de loi tendant à modifier les articles 3 et 4 de la loi de 1920 concernant la prophylaxie anticonceptionnelle. Son auteur l'avait déposée au mois de mai, c'était Lucien Neuwirth, député U.N.R. de la Loire. Ancien parachutiste des Forces françaises libres et vieux routier de la politique, il va mener son affaire rondement, soutenu par une opinion publique travaillée depuis dix ans.

La commission — 15 députés U.N.R., 4 socialistes, 3 Rassemblement démocratique, 3 Centre démocrate, 3 communistes et 2 républicains indépendants — commence ses auditions dès le 29 juin : elle les poursuivra jusqu'à la fin de novembre. Tous les spécialistes de la question comparaitront devant elle, aucune famille spirituelle ne sera exclue de la très large enquête menée avec conscience par les membres de la commission. Elle en tire un rapport de plus de deux cents pages rédigé par Lucien Neuwirth. Une proposition de loi y est annexée : elle est adoptée à l'unanimité par la Commission moins deux abstentions, celles de MM. Dubuis (Centre démocratique) et Mitterand (Rassemblement démocratique). Mais, avant d'être soumise au verdict de l'Assemblée nationale, la proposition Neuwirth devait parcourir les étapes d'un long chemin où se sont enlisés maintes fois tant de généreux projets. L'obstination du député de la Loire, qui réservera la majeure partie de son temps à ce qu'il considère comme une véritable mission et se fait photographier la pilule en main, finira par emporter tous les obstacles.

La tâche lui sera facilitée, il est vrai, par l'évolution de plus en plus rapide de l'opinion publique. Quelques jours après la remise de son rapport, le 12 décembre 1966, *Inter-Opinion*, l'émission hebdomadaire de France-Inter, est entièrement consacrée au problème de la régulation des naissances. La majorité

de ceux qui s'étaient croisés dans les couloirs de la commission se retrouvent ensemble devant le micro. Il y a là L. Neuwirth ; le D^r Simon, président du Collège médical du *Planning* ; le sociologue J. Cazeneuve, professeur à la Sorbonne ; le D^r Sutter, démographe ; le professeur Mathé, cancérologue ; le professeur Lwoff, Prix Nobel de médecine 1965 ; le R.P. Riquet, le pasteur A. Dumas, le rabbin Guggenheim ; un représentant des Associations familiales catholiques, Maître Louvet, et quelques autres personnalités.

La seule opposition marquée à l'abolition de la loi de 1920 vient, une fois de plus, des représentants des catholiques. Maître Louvet considère que cette loi est un frein et que son abolition n'aura aucune incidence sur la diminution du nombre des avortements. Quant au Père Riquet, il lui est impossible de sortir de la tradition : la légitimité de l'acte conjugal est liée au respect de sa fécondité possible. Ce qui est condamnable, c'est l'artifice dans l'exercice même de l'acte sexuel privé de sa fécondité normale. Si le couple ne maîtrise pas sa sexualité, on verra des désordres s'introduire.

En attendant Paul VI.

Le Père Riquet attend la décision de Paul VI : en juin 1966, la commission d'experts et la commission épiscopale qui lui a succédé ont terminé leurs travaux. Le Pape devait se prononcer à la fin de l'été et il est resté muet. En octobre, on annonce qu'il poursuit l'étude du dossier. Mais il y a des impatients qui n'hésitent pas, reniant leurs affirmations antérieures — ou alors fallait-il posséder une clé pour les déchiffrer ? — à soutenir maintenant le contraire de ce qu'ils avaient répété imperturbablement pendant des années. Le 12 janvier 1967, *Le Monde* reproduit une déclaration de l'abbé Oraison : « L'être humain étant un être de projet qui vit dans la durée, l'acte sexuel peut être volontairement infécond sur le plan génital sans cesser

d'être orienté à la fécondité d'un autre acte sexuel, passé ou futur. Encore faut-il qu'il exprime la signification d'échange et de progrès propre à la sexualité humaine. Tous les moyens visant à ce qu'un acte sexuel soit infécond sont des moyens artificiels puisqu'ils modifient le déroulement normal des choses. Mais n'est-ce pas le propre de l'homme que d'introduire partout l'artifice ? »

La lecture d'un pareil texte, quand on a lu et médité ceux que son auteur a multipliés depuis plus de quinze ans, donne le vertige. Qu'en pensent les militants catholiques qui ont cru que se servir d'un artifice contraceptif était un acte « monstrueux » ? Pauvres ombres de Robin, d'Humbert, de Nelly Roussel et de Bertie Albrecht, célébrera-t-on une messe de réparation pour les sarcasmes dont on vous a accablés parce que vous aviez dit trop tôt la même chose ?

Si l'abbé Oraison, guetté par les inquisiteurs, a osé crier ce qu'il pensait peut-être depuis toujours, ce n'est pas sans avoir assuré ses arrières. Il a dû avoir connaissance du *Document de synthèse sur la moralité de la régulation des naissances* établi, après les débats du concile, par la majorité des théologiens consultés par Paul VI. Ce texte, comme tous ses pareils, contient une partie dogmatique, mais aussi des considérations que l'on n'avait jusqu'alors rencontrées que sous la plume des néo-malthusiens « cyniques et matérialistes » ou des dames « libertines » du *Planning* : « ... Enfin qu'on prenne garde aussi à l'efficacité. Si l'on accepte de se priver d'une naissance pour accéder à d'autres biens, ceux-ci doivent être recherchés de la façon la plus sûre et la plus adéquate. Tel n'est précisément pas le cas de la méthode anticonceptionnelle du rythme, qui n'est applicable, non sans difficultés, que peu de jours par mois, jamais après une naissance, ni pendant assez longtemps avant la ménopause. En outre, 60 % des femmes seulement ont un cycle régulier. »

Il faudra donc faire disparaître des bibliothèques ecclé-

siastiques des collections entières de *L'Ami du clergé*, naguère si apprécié des prêtres pour ses fameuses études casuistiques. Ainsi, en 1933 (numéro du 2 mars), un confesseur demande si, dans quelques cas graves, une épouse peut se prêter à l'étreinte du mari utilisant un préservatif. La réponse est facile pour *L'Ami* qui a déjà traité du problème à plusieurs reprises. Il se réfère à un document du Saint-Office (6 avril 1853) et à un texte de la Sacrée Pénitencerie (3 juin 1916) pour affirmer sans détours que rien ne saurait légitimer la coopération de l'épouse. L'acte conjugal, en pareil cas, est intrinsèquement mauvais dans tout son processus. L'épouse ne saurait même rester passive. La résistance s'impose pour elle comme à la vierge victime d'une tentative de viol.

La minorité des théologiens réunis pour éclairer le pape est toujours de cet avis et son *État de la question* offre un saisissant contraste avec le document cité plus haut. Ici, on ne manie que l'argument d'autorité : l'Église ne peut modifier son éternelle réponse. Elle n'a pas pu se tromper en imposant pendant des siècles des fardeaux très pesants au nom de Jésus-Christ, si le Christ n'a pas lui-même imposé ces fardeaux. Ou alors ne devrait-on pas admettre que l'Église s'est fourvoyée dans l'exercice de sa charge et que le Saint-Esprit a prêté davantage assistance à l'Église anglicane ? Paul VI ne pourra négliger tout à fait l'avis des représentants de la vieille tradition d'hostilité fondamentale à la chair. Son silence se prolonge et, en mars 1967, sur la place Saint-Pierre, pendant la bénédiction papale, des manifestants brandissent soudain des pancartes où s'étaient des slogans malthusiens : « Moins d'enfants, moins de faim ! », « La surpopulation, c'est la famine ! », « Oui à la pilule ! », « Assez d'avortements ! »

La loi du 28 décembre 1967.

A Paris, le 9 juin 1967, le Conseil des ministres donnait son accord à la proposition de loi présentée en décembre par Lucien Neuwirth. Chacun des membres du gouvernement avait été invité par le chef de l'État à exprimer clairement son avis : aucun d'entre eux ne s'éleva contre le principe de la modification de la loi de 1920 dans ses articles concernant la contraception. Le débat s'ouvrit le 1^{er} juillet : il se déroula sans passion. Divers orateurs manifestèrent leurs craintes au sujet des effets de la pilule et il se trouva naturellement deux députés moralistes — et docteurs en médecine — pour dénoncer « la flambée d'érotisme » menaçant le pays et regretter que les femmes détiennent seules, désormais, « le pouvoir absolu d'avoir ou non des enfants, tandis que les hommes perdraient la fierté de leur virilité féconde et l'amour sa noblesse et son mysticisme ».

Après l'intervention de M. Jeanneney, ministre des Affaires sociales, en faveur de la proposition Neuwirth : « elle est bonne parce qu'elle met fin à un divorce entre le droit et le fait et parce qu'elle donnera au gouvernement les moyens d'action qui lui font défaut, car on ne peut réglementer ce qui est légalement interdit et que tout le monde tolère », un texte fut adopté par l'Assemblée et transmis au Sénat.

A l'aube de cette mutation légale dans la vie sexuelle des Français pour laquelle elle avait lutté depuis dix ans, M^{me} Weill-Hallé aurait dû s'associer au triomphe du *Planning*. C'est le moment qu'elle choisit pour se retirer du mouvement et même refuser le titre de présidente-fondatrice que lui décerne par acclamations le congrès tenu en juin à Bordeaux. Elle est remplacée par le D^r Jean Dalsace, un militant qui a travaillé avec Humbert et Bertie Albrecht. Comme il l'a dit avec raison dès son entrée en fonctions, une tâche immense attend main-

tenant le *Planning*, tout désigné pour le travail d'éducation que chacun reconnaît de plus en plus comme indispensable.

Le Syndicat national des instituteurs, premier groupement à approuver la loi Neuwirth lors de son congrès de juillet 1967 — avec le regret qu'elle soit silencieuse sur le problème de l'avortement thérapeutique — lui apportera son concours. Dans la discussion sur le *Planning* qui était inscrite à l'ordre du jour du congrès, tous les orateurs déplorent que la question de l'éducation sexuelle ait mis si longtemps avant d'être abordée par le syndicat. (Il est de fait que les disciples d'Henriette Alquier ont été encore plus rares que ceux de Freinet dans l'enseignement primaire.) Mais le puritanisme laïque semble avoir vécu, lui aussi. La motion votée par le congrès offre des perspectives encourageantes : « L'éducation sexuelle, éducation permanente et naturelle donnée en coopération étroite par la famille et par l'école, doit être partie intégrante de l'éducation nationale, qui a le devoir de l'organiser selon des programmes adaptés à l'âge des enfants, des adolescents, au comportement avec leurs parents, sans nuire aux prérogatives de ces derniers qui ont incontestablement des responsabilités importantes en la matière. »

Au mois d'août 1967 mourait aux États-Unis Gregory Pincus, l'un des pères de la pilule contraceptive. Les journaux du monde entier célébrèrent sa mémoire. Robin était mort ignoré et méprisé, sauf d'un quarteron de « matérialistes abjects ». Il avait osé affirmer qu'il était naturel à l'homme d'utiliser la technique pour se soumettre les données de la nature physique, y compris celles du sexe. Une telle proposition fut longtemps, aux yeux des autorités catholiques, un péché mortel. Mais leurs fidèles eux-mêmes ont fini par être contaminés par les miasmes du « matérialisme ambiant ». Le Congrès mondial de l'apostolat des laïcs — 3.000 délégués représentant 108 pays — tenu à Rome en octobre 1967, a lancé à la hiérarchie un appel significatif. Ce texte a été adopté par 77 voix contre 21 et

10 abstentions. Il souligne « le devoir des époux de réaliser une procréation consciente », insiste sur « la nécessité d'une position claire de l'Église concentrée sur les valeurs spirituelles et morales fondamentales », mais demande qu'on « laisse aux parents le choix des moyens scientifiques ou techniques de réaliser une parenté responsable ».

En France, le Sénat, au mois de décembre 1967, discutait le projet de loi approuvé par la Chambre. Tous les orateurs insistaient sur la nécessité d'une politique sociale cohérente et ne mettaient plus, comme naguère, l'attitude contraceptive au compte du « vice ». « L'ensemble de l'opinion, déclarait M. Messaud, rapporteur de la commission nommée par le Sénat, attend impatiemment la disparition de nombreux taudis, des bidonvilles et ne veut plus que des sous-sols malsains ou des caves servent d'abri à des familles entières comme c'est encore trop souvent le cas. » Là était le vrai problème dont l'absence de solution empêchait les couples d'avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitaient.

Mais les partisans de la prudence ne manquèrent pas de brandir les clichés habituels sur l'incitation à l'usage précoce de l'acte sexuel et ils stigmatisèrent, une fois de plus, le climat érotique de l'époque. Nul doute qu'ils n'aient efficacement manœuvré en coulisse car le mois de décembre se passa en navettes entre la Chambre et le Sénat acharné à peaufiner chaque article de la loi. Elle fut finalement votée le 19 par les deux assemblées et promulguée le 28¹.

Rome a parlé.

Le mot d'ordre des évêques français, au début de l'année 1968, reste, en matière de régulation des naissances, un appel à la prudence. La loi Neuwirth n'a pas été condamnée par

1. Voir cette loi en annexe.

l'Église catholique comme l'avait été celle sur le divorce. Mais, ainsi que le déclarait le chanoine Gaudillière, directeur du Centre national de pastorale familiale, pour un catholique, « le légal n'est pas toujours la norme de la loi morale ».

Néanmoins, le temps pressait et les confesseurs étaient de plus en plus assaillis d'interrogations concernant la licéité de la pilule. Le magistère devait donner des directives simples et claires, Paul VI ne pouvait se dérober davantage, après cinq ans de tergiversations. Le 25 juillet 1968, l'encyclique *Humanae Vitae* apportait enfin la réponse papale. Reprenant les enseignements de Pie XI et de Pie XII, ce texte était une condamnation sans appel des pratiques contraceptives autres que « naturelles » : « est exclue toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation », écrivait Paul VI.

En outre — et ceci touchait directement les confesseurs dans leur pratique quotidienne — le Pontife suprême tranchait entre les casuistes qui depuis quelque temps se divisaient en deux écoles. D'un côté, ceux pour lesquels les pratiques contraceptives étaient contre nature, donc illicites et peccamineuses, de l'autre, les novateurs — style Oraison nouvelle manière — qui considéraient que la valeur de l'acte conjugal ne réside pas dans sa matérialité mais dans l'intention qui le commande. En conséquence, un foyer ayant généreusement le projet d'accueillir plusieurs naissances pouvait prendre les moyens de refuser des grossesses inopportunes. Désormais, ce faux « principe de totalité » ne sera plus qu'un artifice de sophiste, une complaisance condamnable : « c'est une erreur, est-il écrit dans l'encyclique, de penser qu'un acte conjugal rendu volontairement infécond et, par conséquent, intrinsèquement déshonnête, puisse être rendu honnête par l'ensemble d'une vie conjugale féconde ». Pour conclure, le Pape, faisant chorus avec tous les contemp-

teurs de la civilisation « aphrodisiaque » qui serait devenue celle de l'occident depuis cinquante ans au moins, lançait un appel aux éducateurs pour créer un climat de chasteté.

Rome avait donc parlé, il ne restait plus aux catholiques qu'à s'incliner. Mais son formidable diktat tombait en pleine crise religieuse, au milieu d'une contestation de l'autorité sans précédent. A défaut d'un Mgr Dupanloup rendant acceptable, en 1864, le Syllabus de Pie IX par un commentaire acrobatique, un jésuite, le Père Martelet, était chargé d'inciter les catholiques français à supporter cette nouvelle épreuve. Dans trois articles parus dans *La Croix* dès le début d'août, il insistait lourdement sur le fait que l'encyclique ne serait suivie d'aucune chasse aux sorcières ni d'aucun pilori. Personne n'était condamné ; *Humanae Vitae* était un « appel à l'effort, un chemin difficile, une ouverture à ce qui scandalise » ; chacun se devait de « circonscrire le sinistre en soi-même et créer des contre-feux aux incendies que pouvaient allumer la révolte, la douleur et la peur ».

Le Père Martelet n'ignorait pas, en effet, que des mouvements divers pouvaient être orchestrés, parmi les fidèles, par des leaders ecclésiastiques tout acquis à la contraception. L'abbé Oraison était du nombre et la violence de son accrochage avec le Père Martelet, au cours d'un entretien à la radio, marquera une date historique. Le Père Biot, dominicain, disait sa déception et la désorientation des militants dans *Témoignage chrétien*, tandis que les colonnes du journal *Le Monde* s'ouvraient à de nombreuses lettres de protestations. Jean-Marie Paupert, traducteur et annotateur, en 1967, des documents secrets de la commission pontificale, marquait sa contribution au débat par un remarquable article, une analyse rigoureuse du texte pontifical. Il soulignait que Paul VI avait délibérément choisi le point de vue de la minorité de la commission et qu'il n'avait pas situé le scandale et la croix au bon endroit. Il n'avait pas fait confiance aux chrétiens — et aux autres — pour

user honnêtement des techniques contraceptives. Objectivement, cette attitude recouvrait le mépris de l'homme : elle ne ferait qu'accentuer la distorsion entre la vie et les structures ecclésiales.

Mais le courant traditionnaliste manifestait lui aussi sa vitalité par une large approbation de l'encyclique. *L'Action catholique générale*, par la voix de ses représentants mandatés, exprimait son assentiment complet et écartait toute contestation : le Pape avait agi à la fois comme « expert en humanité » et pasteur de l'ensemble du peuple de Dieu. La Confédération nationale des associations familiales catholiques, dernier défenseur de la loi de 1920, témoignait sa vive reconnaissance au Pape « pour avoir répondu à l'appel de nombreux époux catholiques et d'hommes de bonne volonté en les guidant vers la voie du progrès dans l'amour grâce à la maîtrise de l'instinct par la raison et la libre volonté ». Le D^r Charles Rendu, au nom des équipes du C.L.E.R. — les militants du thermomètre — déclarait qu'il avait constaté expérimentalement la valeur positive de la doctrine de l'Église et que le Pape avait rendu un immense service aux couples. Un autre médecin, un certain D^r E. Huant, annonçait la fondation d'un Centre international *Humanae Vitae* qui n'allait pas tarder à se manifester par des prises de position intégristes. Comme on pouvait facilement le prévoir, le Père Teilhard de Chardin était appelé à la rescousse. On le découvrait soudain partisan d'une politique restrictive de la natalité, basée, à la façon du révérend Malthus, sur l'abstention des rapports sexuels. D'après le Père Émile Rideau, l'un de ses spécialistes, la plénitude de l'amour conjugal — selon Teilhard — impliquait une tension vers la chasteté. Pour lui, l'excellence de la virginité était une donnée révélée absolument sûre : un tel idéal demeure à l'arrière-fond de l'encyclique.

En bref, *Humanae Vitae*, selon ses laudateurs, marquait une fois de plus le magnifique passage d'Éros à Agape, autrement dit celui de l'amour-désir à l'amour-charité. Il n'en restait pas moins que les fidèles ressentaient le plus urgent besoin d'une

« circulaire d'application » : c'était la tâche de leurs chefs spirituels de la leur fournir.

L'assemblée plénière des évêques de France s'ouvrit à Lourdes à la Toussaint 1968. Après des journées de discussion dont le détail ne sera peut-être jamais révélé, un texte fut élaboré qui était le résultat d'un effort collectif absolument inédit pour l'auguste assemblée : le chiffre de 750 amendements a été cité par plusieurs chroniqueurs religieux. Cet important document pastoral ne contenait pas non plus de condamnations et aucun coup de crosse n'était donné sur la tête des aventuriers de la casuistique ou — fait nouveau — des petites dames dévergondées du Planning familial. Les évêques français ont en effet depuis peu découvert les avantages pratiques de la gentillesse salésienne... Il n'était bien entendu pas question pour eux de se mettre en contradiction avec l'encyclique en affirmant que la contraception était un bien. C'était donc, aujourd'hui comme hier, un désordre, mais ce désordre pouvait ne pas toujours être coupable. Importante restriction qui ne fut pas du goût de certains traditionnalistes : le Centre international *Humanae Vitae* l'a condamnée comme en désaccord avec l'esprit de l'encyclique.

Peut-être lancera-t-il aussi un jour ses militants contre les pharmacies : le 4 février 1969, le *Journal officiel* publiait deux décrets relatifs à l'application de la loi du 28 décembre 1967 sur la régulation des naissances. Ce texte est surtout remarquable par son esprit de méfiance et sa volonté de tracasserie administrative, sans doute afin de décourager d'avance les utilisatrices de la pilule. Pour obtenir des contraceptifs chimiques, en effet, les jeunes femmes de moins de 21 ans devront fournir à leur médecin le consentement écrit de l'un des parents ou du représentant légal. Un carnet à souches, identique à celui servant pour les toxiques, sera utilisé pour délivrer les ordonnances de pilules : il portera, sur son talon, le nom de la consultante. Les produits anticonceptionnels ne seront pas remboursés par la

Sécurité sociale, créant ainsi une nouvelle ségrégation. Il est évident que si de telles contraintes devaient l'emporter à terme, la loi Neuwirth n'aurait été qu'un replâtrage superficiel et trompeur de la loi de 1920.

En tout cas, il faut maintenant profiter des possibilités ouvertes par les décrets. Dès leur publication, la commission d'éthique sexuelle et familiale de la Fédération protestante de France a déclaré « se réjouir de la fin d'une politique d'obscurantisme et d'interdictions qui a trop longtemps régné en France dans le domaine de la contraception ». Cependant, elle a tenu à regretter « la mise en place d'une juridiction spéciale concernant la moitié féminine de la population et l'accumulation de règlements concernant les mineures, qui risque d'aller à l'encontre des buts éducatifs et préventifs souhaitables ».

Ce que les catholiques français feront de l'encyclique *Humanae Vitae*, des instructions des évêques et des décrets d'application de la loi de 1967 demeure strictement leur domaine réservé. L'important est que, malgré leurs chefs spirituels, les tabous concernant la sexualité aient été peu à peu levés depuis quinze ans. Sans M^{me} Weill-Hallé et ses compagnes, les casuistes, fidèles conseillers des associations familiales — et de certains « courriers du cœur » — pousseraient toujours les catholiques à accroître la taille de leurs familles sous peine de péché mortel. De telles entreprises ne sont plus possibles : un progrès a été marqué dans le respect de la liberté de conscience. Mais il reste beaucoup à faire, ne serait-ce que dans le domaine de l'éducation sexuelle, encore presque totalement laissé en France à « l'initiative » familiale. Une nouvelle génération rejetant, comme l'a souhaité Marcuse, la séparation féroce entre la sphère intellectuelle et les instincts, parviendra-t-elle enfin à concilier la vérité de l'épanouissement physique et les exigences de la vie sociale ?

ANNEXE

LOI DU 31 JUILLET 1920

Article premier : Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de cent francs à trois mille francs quiconque : Soit par des discours proférés dans les lieux ou les réunions publics, soit par la vente, la mise en vente ou l'offre même non publique, ou par l'exposition, l'affichage ou la distribution sur la voie publique ou dans les lieux publics, ou par la distribution à domicile, la remise sous bande ou sous enveloppe fermée ou non fermée, à la poste, ou à tout autre agent de distribution ou de transport, de livres, d'écrits, d'imprimés, d'annonces, d'affiches, dessins, images ou emblèmes ; soit par la publicité de cabinets médicaux ou soi-disant médicaux ; aura provoqué au crime d'avortement, alors même que cette provocation n'aura pas été suivie d'effet.

Article 2 : Sera puni des mêmes peines quiconque aura vendu, mis en vente ou fait vendre, distribué ou fait distribuer, de quelque manière que ce soit, des remèdes, substances, instruments ou objets quelconques, sachant qu'ils étaient destinés à commettre le crime d'avortement, lors même que cet avortement n'aurait été ni consommé, ni tenté, et alors même que ces remèdes, substances, instruments ou objets quelconques proposés comme moyens d'avortement efficaces seraient, en réalité, inaptes à les réaliser.

Article 3 : Sera puni d'un à six mois de prison et d'une amende de cent à cinq mille francs quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura, par un des moyens spécifiés aux articles 1 et 2, décrit ou divulgué, ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse, ou encore à faciliter l'usage de ces procédés. Les mêmes peines seront applicables à quiconque, par un des moyens énoncés à l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881, se sera livré à une propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité.

Article 4 : Seront punies des mêmes peines les infractions aux articles 32 et 36 de la loi du 21 germinal an XI, lorsque les remèdes secrets sont désignés par les étiquettes, les annonces ou tout autre moyen comme jouissant de vertus spécifiques préventives de la grossesse, alors même que l'indication de ces vertus ne serait que mensongère.

Article 5 : Lorsque l'avortement aura été consommé à la suite des manœuvres ou des pratiques prévues à l'article 2, les dispositions de l'article 317 du Code pénal seront appliquées aux auteurs desdites manœuvres ou pratiques.

Article 6 : L'article 463 du Code pénal est applicable aux délits ci-dessus spécifiés.

Article 7 : La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies, dans les conditions qui seront déterminées par des règlements d'administration publique.

LOI DU 28 DÉCEMBRE 1967

Article premier : Les articles L 648 et L 649 du Code de la santé publique sont abrogés¹. En conséquence, les mots « anti-conceptionnels » et « propagande anticonceptionnelle » sont supprimés de l'intitulé du chapitre V du titre III du Livre V du Code de la santé publique (première partie).

Article 2 : La fabrication et l'importation des contraceptifs sont autorisées dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique.

Article 3 : La vente des produits, médicaments et objets contraceptifs est subordonnée à une autorisation de mise sur le marché, délivrée par le ministre des Affaires sociales. Elle est exclusivement effectuée en pharmacie.

1. Ce sont les articles 3 et 4 de la loi de 1920. (Note de l'auteur.)

Les contraceptifs inscrits sur un tableau spécial, par décision du ministre des Affaires sociales, ne sont délivrés que sur ordonnance médicale ou certificat médical de non-contre-indication. Aucun produit, aucun médicament abortif ne pourra être inscrit sur ce tableau spécial.

Cette ordonnance ou ce certificat de non-contre-indication sera nominatif, limité quantitativement et dans le temps, et remis, accompagné d'un bon tiré d'un carnet de souches, par le médecin au consultant lui-même.

L'insertion des contraceptifs intra-utérins ne peut être pratiquée que par un médecin, dans un établissement hospitalier, un centre de soins agréé ou conformément à des conditions fixées par un règlement d'administration publique.

La vente ou la fourniture des contraceptifs aux mineurs de dix-huit ans non émancipés et des contraceptifs inscrits au tableau spécial aux mineurs de vingt et un ans non émancipés ne peut être effectuée que sur ordonnance médicale constatant le consentement écrit de l'un des parents ou du représentant légal.

Un règlement d'administration publique déterminera les modalités d'application du présent article.

Article 4 : Un règlement d'administration publique déterminera les conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial, ainsi que les modalités de l'agrément, par le ministre des Affaires sociales, des centres de planification ou d'éducation familiale. Ces établissements et ces centres, publics ou privés, ne devront poursuivre aucun but lucratif.

La délivrance des contraceptifs est interdite dans ces établissements et ces centres.

Les pouvoirs publics reconnaissent et soutiennent la mission des associations familiales et des autres mouvements qualifiés pour la préparation lointaine et proche des jeunes au mariage et à la vie adulte, ainsi que pour l'information objective des adultes aux divers problèmes de la vie du couple, de la famille et de l'éducation des jeunes.

Article 5 : Toute propagande antinataliste est interdite. Toute propagande et toute publicité commerciale directe ou indirecte concernant les médicaments, les produits ou objets de nature à prévenir la grossesse ou les méthodes contraceptives sont interdites, sauf dans les publications réservées aux médecins et aux pharmaciens.

Un décret précisera les modalités d'application du présent article.

Article 6 : Pour les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un règlement d'administration publique déterminera, d'une part, les conditions de vente et de fourniture des contraceptifs aux mineurs non émancipés et, d'autre part, les conditions dans lesquelles les établissements et centres visés aux articles 3 et 4 de la présente loi pourront délivrer des contraceptifs.

Ce règlement d'administration publique fixera les modalités d'application des autres dispositions de la présente loi à ces départements en tenant compte de leur situation particulière.

Article 7 :

I. Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 2.000 à 20.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement :

1) Quiconque aura, de quelque manière que ce soit, importé ou fait importer, fabriqué ou fait fabriquer, vendu ou fait vendre, fourni ou fait fournir, délivré ou fait délivrer des produits, médicaments ou objets contraceptifs en infraction aux dispositions de l'article 2, ou des premier, deuxième et quatrième alinéas de l'article 3, ou des règlements pris pour leur application ;

2) Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 5 ou des règlements pris pour son application.

II. Toutefois, sera puni :

1) D'un emprisonnement d'un an à quatre ans et d'une amende de 4.000 à 40.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement :

a) Quiconque aura, de quelque manière que ce soit, vendu ou fait vendre, fourni ou fait fournir, délivré ou fait délivrer des produits, médicaments ou objets contraceptifs à des mineurs non émancipés en infraction aux dispositions des premier, deuxième, quatrième et cinquième alinéas de l'article 3 et des textes réglementaires pris pour leur application ou pour l'application de l'article 6 ;

b) Le praticien qui aura sciemment contrevenu aux dispositions du cinquième alinéa de l'article 3 ou des textes réglementaires pris pour son application ou pour l'application de l'article 6 ;

2) D'un emprisonnement de deux mois à six mois et d'une amende de 2.000 à 20.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement quiconque aura contrevenu aux dispositions du troisième alinéa de l'article 3 ou des premier et deuxième alinéas de l'article 4 ou des textes réglementaires pris pour leur application ou pour l'application de l'article 6.

Article 8 : Chaque année, à l'occasion de la discussion de la loi de finances, le ministre des Affaires sociales publiera un rapport rendant compte de l'évolution démographique du pays, ainsi que de l'application de la présente loi.

Article 9 : Les règlements d'administration publique doivent être publiés au plus tard dans les six mois qui suivent la promulgation de la présente loi.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Régénération* (Paul Robin), avril 1900-novembre 1908 — 46 numéros.
- Génération consciente* (Eugène Humbert), 15 avril 1908-1^{er} août 1914 — 77 numéros.
- Le Malthusien* (Albert Gros), novembre/décembre 1908-juillet 1914 — 68 numéros.
- Le Néo-Malthusien* (Georges Hardy), novembre 1916-juillet 1920 — 20 numéros.
- La Grande Réforme* (Eugène Humbert), mai 1931-août 1939 — 100 numéros.
- Le Problème sexuel* (Bertie Albrecht), novembre 1933-juin 1935 — 6 numéros.
- La Grande Réforme* (Jeanne Humbert), 1945-1949 — 32 numéros.
- Revue trimestrielle du Mouvement français pour le Planning familial* (fondatrice M^{me} le D^r Lagroua Weill-Hallé), depuis 1956.
- 1) *Écrits néo-malthusiens* :
- DEVALDES, Manuel, *La Maternité consciente*, Paris, Éditions Radot, 1927, 221 p.
- DIXELLES, « Entre prolétaires », *Génération consciente*, Paris, 1909, 36 p.
- GIROUD, Gabriel, *Paul Robin*, Paris, Éditions Mignolet et Storz, 1937, 317 p.
- , *Moyens d'éviter la grossesse*, Paris, chez l'auteur, 1908, 96 p.
- , *La Loi de Malthus*, Paris, chez l'auteur, 1909, 64 p.
- , « Malthus et ses disciples », *Génération consciente*, Paris, 1912, 48 p.
- HUMBERT, Jeanne, « Eugène Humbert, la vie et l'œuvre d'un néo-malthusien », *La Grande Réforme*, Paris, 1947, 333 p.

- JOB, *La Vérité sur la question de population*, Conflans Sainte-Honorine, Éditions de l'Idée libre, 1924, 24 p.
- KLOTZ-FOREST, D^r, *La procréation volontaire*, suivie d'une enquête sur la prophylaxie anticonceptionnelle, Paris, Albin Michel, s.d., (vers 1905), 103 p.
- , *De l'Avortement. Est-ce un crime ?* Paris, Édition Victoria, 1919, 240 p.
- LERICOLAIS, Eugène, *Peu d'enfants, pourquoi, comment ?*, Paris, Bibliothèque de sexologie sociale, 1912, 302 p.
- MARESTAN, D^r Jean, *L'Éducation sexuelle*, Paris, Librairie L. Silvette, 1910 (82^e mille), 250 p.
- MINIME, D^r, *Le Néo-Malthusianisme*, Paris, Bureau des publications du Journal de médecine de Paris, 1891, 16 p.
- PELLETIER, D^r Madeleine, *L'Émancipation sexuelle de la femme*, Paris, Giard et Brière, 1912, 85 p.
- , *Le Droit à l'avortement*, Paris, Édition du Malthusien, 1913, 24 p.
- ROBIN, Paul, *Libre amour, libre maternité*, Paris, Édition de L'Humanité nouvelle, 1900, 8 p.
- , *Contre la nature*, Paris, Librairie de Régénération, 1905, 14 p.
- , *Population et prudence procréatrice*, Paris, Librairie de Régénération, 1907, 15 p.
- ROUSSEL, Nelly, *Quelques lances rompues pour nos libertés*, Paris, Giard et Brière, 1910, 231 p.
- , *Trois Conférences*, Paris, Marcel Giard, 1930, 121 p.
- SICARD DE PLAUZOLE, D^r, *La Fonction sexuelle au point de vue de l'éthique et de l'hygiène sociale*, Paris, Giard et Brière, 1908, 392 p.
- , *Éducation sexuelle, génération consciente*, Paris, Éditions médicales, 1931, 95 p.
- La Grève de l'amour*, par un Malthusien, Paris-Saint-Denis, Nouvelle Librairie générale, 1891, 30 p.
- Défendons-nous ! Pour le néo-malthusianisme contre l'immoralité des « moralistes »*, compte rendu du meeting tenu le 31 mars 1910 dans la salle des Sociétés savantes, sous la présidence

d'honneur d'Alfred Naquet, Paris, Génération consciente, 1910, 32 p.

2) *La question de la dénatalité et de l'avortement :*

- ALLEMANE, Félix, *L'Avortement criminel, étude sociale, juridique et médico-légale*, Carcassonne, Imprimerie Gabelle, 1911, 303 p.
- BERTILLON, D^r Jacques, *Le Problème de la dépopulation*, Paris, Armand Colin, 1897, 82 p.
- BOVERAT, Fernand, *Patriotisme et Paternité*, Paris, Bernard Grasset, 1913, 370 p.
- DEHERME, Georges, *Croître ou disparaître*, Paris, Librairie académique Perrin, 1910, 270 p.
- DOLERIS, D^r, *Néo-mathusianisme, maternité et féminisme, éducation sexuelle*, Paris, 1918, 264 p.
- DOURLEN-ROLLIER, Anne-Marie, *La Vérité sur l'avortement*, Paris, Maloine, 1963, 246 p.
- DUCHAMBON, Charles, *L'Abaissement de la natalité en France*, Paris, J. Rousset, 1910, 383 p.
- DU MORIEZ, S., *L'Avortement, étude historique, philosophique, sociale, médicale, légale et de droit comparé*, Paris, Marchal et Godde, 1912, 308 p.
- GIBIER, Mgr, *Les Berceaux vides*, Paris, Lethielleux, 1917, 188 p.
- JUNG, Jules, *Des Moyens actuellement proposés pour favoriser l'accroissement de la natalité en France*, Paris, A. Pédone, 1903, 250 p.
- LEROY-BEAULIEU, Paul, *La Question de la population*, Paris, F. Alcan, 1913, 512 p.
- PIERSON, Edmond, *La Dépopulation de la France*, Orléans, Imprimerie du Progrès du Loiret, 1913, 225 p.
- PIOT, Edme, *La Question de la dépopulation en France*, Paris, Société anonyme de publications périodiques, 1900, 94 p.
- RACT, abbé Camille, *Natalité*, Paris, Ch. Poussiègue, 1901, 412 p.
- SIRAL, E.-Adolphe, *Essai d'une étude sur l'avortement*, Nancy, Crépin-Leblond, 1882, 62 p.

VUILLERMET, F.A., *Le Suicide d'une race*, Paris, Lethielleux, 1911, 440 p.

ZANCAROL, Jacques D., *L'Évolution des idées sur l'avortement provoqué*, Paris, Librairie Lipschutz, 1934, 168 p.

UNION NATIONALE DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES, *L'Avortement et les moyens anticonceptionnels*, Paris, U.N.C. A.F., 1947, 96 p.

3) *Catholicisme et sexualité :*

- BUREAU, Paul, *L'Indiscipline des mœurs*, Paris, Bloud et Gay, 1920, 608 p.
- CHANSON, Paul, *L'Œuvre de chair*, Paris, Éditions familiales de France, 1943, 52 p.
- , *L'Art d'aimer*, Paris, Éditions familiales de France, 1949, 159 p.
- , *L'Accord charnel*, Paris, Éditions du Levain, 1950, 171 p.
- , *L'Étreinte réservée, témoignage des époux*, Paris, Éditions du Levain, 1951, 222 p.
- CHAUCHARD, D^r Paul, *La Maîtrise sexuelle, problèmes de la continence et de l'union réservée*, Paris, Éditions du Levain, 1960, 61 p.
- , *Apprendre à aimer*, Paris, Fayard, 1963, 206 p.
- , *Amour et Contraception*, Paris, Mame, 1965, 293 p.
- , *La Dignité sexuelle et la folie contraceptive*, Paris, Éditions du Levain, 1965, 79 p.
- DEBREYNE, Père J.C., *Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine*, Paris, Poussiègue-Rusand, 1842, 544 p.
- DOMS, Herbert, *Du Sens et de la fin du mariage*, Paris, Desclée de Brouwer, 1937, 240 p.
- DUFOYER, Pierre, *L'Intimité conjugale, le livre des époux*, Paris, Casterman, 1942, 156 p.
- , *L'Intimité conjugale, le livre des épouses*, Paris, Casterman, 1942, 156 p.
- DUPANLOUP, Mgr, *Aux Femmes du monde*, Orléans, H. Herluison, 1880, 338 p.

- DUVAL-AUMONT, Cl., *Le Contrôle des naissances au foyer chrétien*, Paris-Tournai, Casterman, 1938, 144 p.
- GILLET, M.S., *L'Église et la Famille*, Paris, Desclée de Brouwer, 1917, 359 p.
- HOPPENOT, J., *Petit Cathéchisme du mariage*, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1908, 238 p.
- LAMBERT, Pierre et Marguerite, *3.000 foyers parlent, une enquête de Clair Foyer sur la régulation des naissances*, Paris, Éditions ouvrières, 1966, 296 p.
- LANDRIOT, Mgr, *La Femme forte, conférences destinées aux femmes du monde*, Poitiers, H. Oudin, 1863, 419 p.
- LESTAPIS, Stanislas de, *La Limitation des naissances*, Paris, Spes, 1959, 31 p.
- ORAISON, Marc, *Vie chrétienne et problèmes de la sexualité*, Paris, Lethielleux, 1952, 299 p.
- , *L'Union des époux*, Paris, Payard, 1956, 155 p.
- , *L'Harmonie du couple humain*, Paris, Éditions ouvrières, 1960, 102 p.
- , *Le Mystère humain de la sexualité*, Paris, Éditions du Seuil, 1966, 159 p.
- PAUPERT, Jean-Marie, *Contrôle des naissances et Théologie*, Paris, Éditions du Seuil, 1967, 191 p.
- VAN DER STAPPEN, D' Guy, *Précis de la méthode des températures*, Paris, Éditions ouvrières, 1961, 39 p.
- VINCENT, D' Bernard et Annik, *La Grande Joie d'aimer*, Paris, Julliard, 1962, 229 p.
- Sexualité et Limitation des naissances*, Paris, Fayard, 1963, 223 p. (Recherches et débats du Centre catholique des intellectuels français).

4) *Le Planning familial :*

- DALSACE, D' Jean et PALMER, D' Raoul, *La Contraception, problèmes biologiques et psychologiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966, VIII-204 p.
- DEROGY, Jacques, *Des Enfants malgré nous ?*, Paris, Éditions de Minuit, 1956, 254 p.

- DUMAS, André, *Le Contrôle des naissances, opinions protestantes*, Paris, Les Bergers et les mages, 1965, 163 p.
- FABRE, D' Henri, *La Maternité consciente*, Paris, Denoël, 1960, 168 p.
- LAGROUA WEILL-HALLE, D' Marie-Andrée, *La Libre Conception à l'étranger*, Paris, Maloine, 1959, 192 p.
- , *La grand-peur d'aimer, journal d'une femme-médecin*, préface de Simone de Beauvoir, Julliard, 1960, 160 p.
- , *Contraception orale ou locale, expérience française sur 2.011 femmes*, Paris, Maloine, 1962, X-216 p.
- et CHAUCHARD, D' Paul, *Pour la pilule et le planning familial — Contre la pilule et le planning familial*, Nancy, Berger-Levrault, 1967, 80-80 p.
- , *L'Enfant-accident*, Paris, Société des Éditions modernes, s. d., 186 p.
- LECLERCQ, D' Jenny, *Le Contrôle des naissances et le malaise conjugal*, Paris-Bruxelles, Éditions Select, 1946, 182 p.
- NEUWIRTH, Lucien, *Le Dossier de la pilule*, Paris, Éditions de la Pensée moderne, 1967, 350 p.
- SAUVY, Alfred, *La Prévention des naissances*, Paris, Presses universitaires de France, 1962, 128 p.
- TANN, D' Charles de, *Nécessités et possibilités actuelles d'un freinage des naissances*, Paris, Chantenay imprimeur, 1948, 92 p.
- VALABREGUE, Catherine, *Contrôle des naissances et planning familial*, Paris, La Table ronde, 1960, 252 p.
- MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, *Colloque de Royaumont*, 1963, Paris, Maloine, 1965, 171 p.

5) *Romans à thèse sur les problèmes de la vie sexuelle :*

- BOUTIQUE, Alexandre, *Les Malthusiennes*, Paris, Dentu, 1893, 359 p.
- BRU, Paul, *Le Droit d'être mère*, Paris, Flammarion, 1901, 323 p.
- CARUCHET, J. H., *L'Ensemencée*, Paris, Juven, 1904, 267 p.
- CORDAY, Michel, *Vénus*, Paris, Fasquelle, 1901, 277 p.

—, *Sésame ou la maternité consentie*, Paris, Fasquelle, 1903, 281 p.
 —, *Les Révélées*, Paris, Fasquelle, 1909, 244 p.
 COUVREUR, André, *La Graine*, Paris, Plon, 1903, 451 p.
 FERRI-PISANI, *Stérilité*, Paris, Le Roman pour tous, 1906, 258 p.
 KOLNEY, Fernand, *Le Salon de M^{me} Truphot*, Paris, Albin Michel, 1904, 503 p.
 LANDEY, Maurice, *La Grappe*, Paris, H. Simonis Empis, 1904, 323 p.
 LEPAGE, Édouard, *Avortée*, Paris, Albin Michel, 1906, 258 p.
 PERT, Camille, *Le Bonheur conjugal*, Paris, Librairie universelle, 1905, 334 p.
 —, *L'Autel*, Paris, Ollendorff, 1907, 326 p.
 RENI, Claude, *Mariages nouveaux*, Paris, E. Sansot et Cie, 1909, 339 p.
 RICHE, Daniel, *Stérile*, Paris, Flammarion, 1898, 309 p.
 —, *Féconde*, Paris, Flammarion, 1899, 294 p.
 TOURNIER, Gaston, *La Fabrique d'anges*, Paris, Bibliothèque générale d'édition, 1907, 327 p.

6) *Ouvrages divers :*

BARBE, D^r Robert, *Les Conséquences pathologiques des pratiques anticonceptionnelles chez la femme*, Nice, Société générale d'imprimerie, 1937, 376 p.
 BEBEL, Auguste, *La Femme dans le passé, le présent et l'avenir*, traduction française par Henri Ravé, Paris, G. Carré, 1891, 373 p.
 BERTHERAND, D^r E. et DUCHESNE, D^r L. *Des Boyaux dits préservatifs*, Lyon, Association typographique, 1877, 24 p.
 BERTIN, Ernest, *De la protection légale des ouvrières pendant leur grossesse et après leur accouchement*, Paris, Imprimerie Henri Jouve, 1906, 258 p.
 BLUM, Léon, *Du Mariage*, Paris, Ollendorff, 1907, 342 p.
 FREVILLE, Jean, *La Misère et le Nombre, I, L'Épouvantail malthusien*, Paris, Éditions sociales, 1956, 316 p.

MARTIN, André, *La Protection de la maternité en France*, Dax, Imprimerie landaise, 1912, 132 p.
 MEYER, D^r Alexandre, *Des Rappports conjugaux considérés sous le triple point de vue de la population, de la santé et de la morale publique*, Paris, Baillière, 1857, 384 p.
 POUILLET, D^r, *De l'Onanisme chez la femme*, Paris, L. Bataille et Cie, 1894, 220 p.
 ROZIER, D^r, *Des Habitudes secrètes ou de l'onanisme chez la femme*, Paris, chez Peytieux, libraire, 1825, 312 p.
 SURBLED, D^r Georges, *Le Vice conjugal*, Paris, Maloine, s. d. 176 p.
 TISSOT, *Véritable traité sur les habitudes et plaisirs secrets ou de l'onanisme chez les deux sexes*, Paris, Roy-Terry, 1830, 276 p.
 TURGEON, Charles, *Le Féminisme français*, Paris, Larose, 2 vol., 489 et 500 p.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------------------------------------------------------|----|
| I. LA VIE SEXUELLE À LA « BELLE ÉPOQUE » | 9 |
| Chap. I : <i>Une femme honnête ne jouit pas.</i> | 11 |
| La jeune fille bien élevée.. .. . | 11 |
| Mgr Dupanloup et les femmes savantes.. .. . | 12 |
| Les lycées d'enseignement ménager | 14 |
| Le clitoris est un organe nuisible | 16 |
| Le mariage, remède à la concupiscence | 18 |
| Ne jamais bouger pendant le coït !.. .. . | 20 |
| Ne jamais mesurer sa famille à ses revenus !.. .. . | 22 |
| Chap. II : <i>Les Crimes d'alcôve.</i> | 25 |
| Quelques procédés d'onanisme conjugal | 25 |
| Les faiseurs d'anges | 29 |
| Scandaleuse indulgence des jurys | 31 |
| La question de l'avortement | 33 |
| II. LES CROISÉS DU NÉO-MALTHUSIANISME | 37 |
| Chap. III : <i>Repopulons pour la revanche !</i> | 39 |
| Ceux qui n'ont pas d'enfants sont des jouisseurs | 39 |
| L'avis des autorités sociales et politiques.. .. . | 42 |
| La charité pour les mères !.. .. . | 44 |
| Chap. IV : <i>L'Apostolat de Paul Robin</i> | 46 |
| La Ligue de la régénération humaine.. .. . | 46 |
| Paul Robin, malthusien français | 47 |
| L'expérience de Cempuis.. .. . | 50 |
| Premiers combats | 51 |
| Nelly Roussel et Sébastien Faure | 55 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------|-----|
| Les socialistes devant les problèmes sexuels | 57 |
| Robin se retire | 60 |
| Chap. V : <i>Eugène Humbert et son groupe</i> | 64 |
| Un nouveau démarrage | 64 |
| La lutte antipornographique du sénateur Béranger.. | 66 |
| Eugène Humbert fournisseur d'objets de préservation. | 67 |
| Léon Blum, socialiste décadent.. .. . | 69 |
| | |
| III. SOUS LA LOI DE 1920.. .. . | 73 |
| Chap. VI : <i>La victoire des pères lapins</i> | 75 |
| Les natalistes attaquent | 75 |
| La loi scélérate.. .. . | 79 |
| Quelques inquisiteurs du sexe | 81 |
| L'affaire Alquier | 83 |
| Chap. VII : <i>Quelques mainteneurs</i> | 86 |
| Les irréductibles | 86 |
| La volupté dans le mariage d'après le D ^r Van de Velde | 89 |
| Les anathèmes de <i>Casti Connubii</i> | 91 |
| Un certain abbé Doms | 93 |
| Bertie Albrecht et « le problème sexuel ».. .. . | 96 |
| Deux martyrs | 98 |
| Chap. VIII : <i>Vers la conscience sexuelle</i> | 101 |
| Toujours plus d'avortements | 101 |
| Un ouvrage du D ^r Jenny Leclercq | 104 |
| Paul Chanson et la pornographie chrétienne | 105 |
| La méthode du thermomètre | 110 |
| Le camarade Derogy n'avait pas lu Lénine.. .. . | 112 |
| Madame le D ^r Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé.. | 118 |
| Divergences entre catholiques et protestants | 121 |
| La pratique sexuelle dans les années soixante | 126 |
| Les virages s'amorcent. | 128 |
| Lucien Neuwirth et sa pilule | 135 |
| En attendant Paul VI.. .. . | 136 |

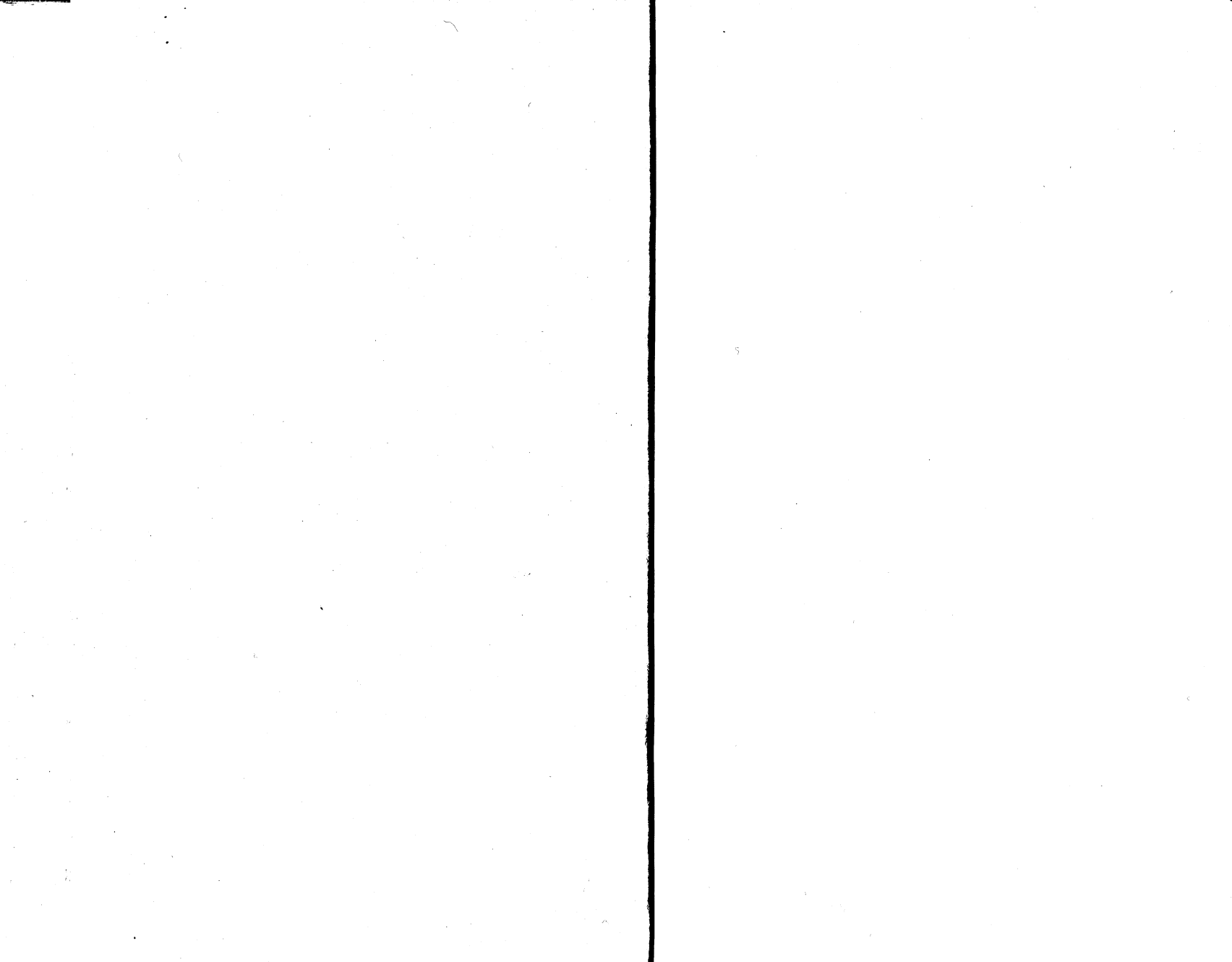
| | |
|------------------------------------|-----|
| La loi du 28 décembre 1967 | 139 |
| Rome a parlé | 141 |

ANNEXE :

| | |
|--------------------------------|-----|
| Loi du 31 juillet 1920 | 149 |
| Loi du 28 décembre 1967.. .. . | 150 |

| | |
|----------------------------------|-----|
| SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE | 154 |
|----------------------------------|-----|

Imprimé en Belgique par Casterman, S. A., Tournai, mai 1971.



via vie affective et sexuelle

Collection dirigée par
Catherine Valabrègue,
Vice-présidente du Mouvement
français pour le Planning familial
avec la collaboration de Jean Cohen,
docteur en médecine, ex-chef de
clinique à la Faculté de Paris,
Marie-Jo Jacquey, psychologue
de l'Ecole des Parents,
Marcelle de Montaigne,
conseillère conjugale
à l'Association française des
Centres de consultation conjugale,
Daniel Poignant, animateur
socio-culturel.

L'intérêt suscité par les problèmes
touchant à la vie affective
et sexuelle témoigne à la fois
d'un besoin de réflexion à partir
des données nouvelles
de la science moderne et d'une
plus grande exigence de bonheur.
Une équipe de spécialistes tente
pour un large public de jeunes,
de parents et d'éducateurs,
de répondre
à un désir d'informations précises
qui permettent à chacun, seul
ou en relation, de situer
la vie affective et sexuelle parmi
tous les facteurs
d'épanouissement de l'individu.

la libre maternité

Roger-Henri GUERRAND

Historien et sociologue,
professeur à l'Institut
de Service Social de Montrouge.
Spécialiste de la formation
des travailleurs sociaux,
assistants et animateurs d'éducation populaire.
Analyste de la vie quotidienne,
il s'est déjà attaché dans plusieurs ouvrages
à en décrire certains aspects
jusqu'alors mal connus.

casterman

éditions

maquette Stryckman
photo Inbe!